

**« Théorie et politique économiques
à l'épreuve des crises.
Essai sur les fondements économiques du
libéralisme social »**

Auteur


Jean-Luc Gaffard

Document de Travail n° 2021 – 08

Mars 2021

**Bureau d'Économie
Théorique et Appliquée
BETA**

www.beta-umr7522.fr

 @beta_economics

Contact :
jaoulgrammare@beta-cnrs.unistra.fr

Théorie et politique économiques à l'épreuve des crises

Essai sur les fondements économiques du libéralisme social ¹

Jean-Luc Gaffard, OFCE Sciences Po, Université Côte d'Azur, Institut Universitaire de France.

***Résumé.** Les crises, crise financière de 2008, crise sanitaire de 2020, crise écologique récurrente ont des effets destructeurs sur les économies comme sur les théories censées expliquer leur évolution. Le projet qualifié de néo-libéral est remis en cause concrètement quand les repères habituels, issus de la théorie économique dominante, sont perdus et les politiques se rallient à ce qu'il est convenu d'appeler des mesures non conventionnelles. Les sociétés développées semblent osciller entre la continuation de ce projet avant tout guidé par la confiance dans les régulations par des marchés aussi flexibles que possible et une rupture incarnée dans le retour au pouvoir d'États autoritaires jouant de nationalismes identitaires. Cette situation n'est pas sans rappeler celles déjà vécues à la fin du XIX^e siècle puis dans les années 1920-1930, situations de crise du libéralisme et de la théorie économique, un libéralisme qui a dû se renouveler pour ne pas sombrer et qui a pris la forme du libéralisme social dont le trait distinctif a été de faire place à une régulation macroéconomique au cœur d'un renouvellement de la théorie économique elle-même. Fort de cette expérience, le propos du texte qui suit est de faire valoir les avancées théoriques nécessaires et, par suite, les fondements économiques d'un libéralisme social présenté comme la réponse institutionnelle la mieux adaptée à la conduite d'économies de marché qui s'avèrent de nouveau être intrinsèquement instables mais néanmoins capables de résilience.*

Codes JEL : B 41, O 43, P 17, P 4

Mots clés : coordination, entreprise, instabilité, institutions, État, libéralisme, monnaie, nation, norme, rationalité, travail.

Crisis-proof Economic Theory and Policy: An Essay on the Economic Foundations of Social Liberalism

Abstract.

The crises, the financial crisis of 2008, the health crisis of 2020, the recurrent ecological crisis, have destructive effects on economies as well as on the theories that are supposed to explain their course. The so-called neo-liberal project is called into question in practice when the usual benchmarks, derived from the mainstream economic theory, are lost and politicians rally to what are known as unconventional policies. Developed societies seem to oscillate between the continuation of this project, guided above all by confidence in regulation through markets that are as flexible as possible, and a rupture embodied in the return to power of authoritarian states playing on identity nationalisms. This situation is reminiscent of those already experienced at the end of the 19th century and then in the 1920s and 1930s, when liberalism and economic theory were in crisis, a liberalism that had to renew itself in order not to sink and which took the form of social liberalism whose distinctive feature was to make room for macroeconomic regulation at the heart of a renewal of economic theory itself. On the strength of this experience, the purpose of the text that follows is to put forward the necessary theoretical advances and then the economic foundations of a social liberalism presented as the most appropriate institutional response to the conduct of market economies that are once again proving to be intrinsically unstable but nevertheless capable of resilience.

Key words: coordination, enterprise, instability, institutions, labour, money, nation, liberalism, norm, rationality, State.

¹ Ce texte est la version largement remaniée et étendue d'un document précédemment publié sous le titre 'Le libéralisme social demeure-t-il une alternative' (Document de travail de l'OFCE 2020-24). Il bénéficie de très nombreux échanges avec Mario Amendola, Pierre Dockès, Rodolphe Dos Santos Ferreira, Jean-Paul Fitoussi, Gilles Martin et Francesco Saraceno que je remercie.

La mesure n'est pas la résolution désinvolte des contraires. Elle n'est rien d'autre que l'affirmation de la contradiction, et la décision ferme de s'y tenir pour survivre.

Albert Camus, *Défense de L'Homme révolté*

1. Introduction

Les crises récentes, financière, écologique, sanitaire, font resurgir le spectre de l'instabilité des économies de marché. Il n'est plus guère question de la grande modération qui devait caractériser une mondialisation heureuse. Les standards de la théorie et de la politique économiques ne semblent plus fonctionner : l'inflation, qui a disparu, n'est pas relancée en dépit de l'abondance de liquidités ; des taux d'intérêt très bas, voire négatifs s'installent sans que l'investissement productif ne soit relancé ; les tensions sur le marché du travail n'entraînent pas de hausses des salaires ; les prix des actifs financiers augmentent sans rapport avec les performances réelles des entreprises ; les performances des pays divergent là où l'on attendait qu'elles convergent.

Les débats de théorie et de politique économiques opposant classiques et keynésiens, économistes de l'offre et économistes de la demande rebondissent dans un moment où l'urgence d'interventions à court terme emporte tout. La conviction commune demeure, pourtant, que la crise est le fruit d'un choc qui fait dériver l'économie de sa trajectoire « normale ». Celle-ci serait déterminée par des causes « réelles », les technologies et les préférences. Le choc serait un choc réel ou un choc nominal. Les seules divergences portent sur l'ampleur de la déviation et sur la vitesse de retour à l'équilibre. Les fluctuations sont censées être en forme de V ce qui n'est rien d'autre que de tableter sur une convergence vers un équilibre prédéterminé.

Les crises récentes peuvent être ainsi lues comme de simples parenthèses. Les politiques menées dans l'urgence à rebours des préconisations « ordinaires », pour partie d'inspiration keynésienne, sont à dessein qualifiées de non conventionnelles. Ces crises peuvent, tout autant, se présenter comme l'occasion de définir un nouvel équilibre caractérisé par de nouvelles technologies et de nouvelles préférences, « vertes » par exemple, vers lequel il serait possible de converger pourvu d'édicter les règles qui conviennent.

Ces crises sont pourtant des moments de rupture, des moments de remise en cause de la forme prise par le capitalisme, de retour de l'État sur le devant de la scène, un État autoritaire ou un État régulateur. Ce sont, avant tout, des moments paroxystiques, révélateurs des véritables ressorts de l'évolution, qui appellent à revoir la théorie et la politique économiques.

La situation créée fait penser à celle qui s'était développée dans les années 1920 et 1930 quand l'idéologie libérale a reculé pour laisser la place à des idées dirigistes quand ce n'était pas à des pouvoirs dictatoriaux redonnant à l'État une position de force face au marché. À cette époque, il était question de '*Grande Transformation*' (Polanyi 1944), de '*Fin du laissez-faire*' (Keynes 1926), de '*Route de la Servitude*' (Hayek 1944), de nouveau libéralisme (Dewey 1935, Lippmann 1937). Le libéralisme l'a certes emporté dans les années 1950 et 1960, mais il s'est agi d'un libéralisme interventionniste (ou social), avant que ne réinstalle une idéologie néo-libérale dont la victoire pourrait n'être qu'éphémère sans que l'on sache bien de quoi le futur sera fait.

Polanyi (1944) dénonçait le caractère destructeur de l'utopie d'un marché autorégulé et annonçait un retour inévitable du politique oscillant entre un nationalisme autoritaire antilibéral et un libéralisme social. Hayek (1944) réduisait l'une et l'autre alternative à ce qu'il dénommait la route de la servitude pour assumer une défense sans concession d'une économie de marché qu'il entendait débarrasser de toute intervention publique intempestive. Keynes (1926, 1936, 1939) dénonçait le laissez-faire et annonçait que s'ouvrirait une ère de socialisation que nous qualifierons plutôt de libéralisme social. Dewey (1935) et Lippmann (1937) prenaient acte de la disqualification du libéralisme classique, partageaient le point de vue selon lequel le marché n'est pas régi par des mécanismes naturels, mais ils s'opposaient sur ce que devrait être le nouveau libéralisme basé, pour l'un sur l'intelligence des individus socialement organisés en différentes communautés, pour l'autre sur le primat reconnu de la connaissance détenue exclusivement par les experts de la 'bonne société'.

Le chemin suivi par les économies de marché semble avoir donné raison à Keynes pendant quelques trois décennies (1945-73), puis à Hayek au cours des trois décennies suivantes (1974-2008), avant que ne se repose, depuis 2008, le dilemme énoncé par Polanyi et que ne resurgissent les questions fondamentales que ce dernier soulevait concernant la monnaie, le travail, l'État, la nation et la nature. Le débat opposant, dans les années 1930, Dewey à Lippmann sur le nouveau libéralisme retrouve une certaine actualité dès lors qu'il faut répondre à la tension qui existe entre le besoin de stabilité et la nécessité du changement, dès lors qu'un gouvernement par les experts est mis en balance avec la médiation et l'intelligence collective des différentes communautés constitutives de la société libérale (Collier 2018, Stiegler 2019).

Sans doute est-il autant question du devenir du capitalisme que de celui du libéralisme. « Au fond, le capitalisme n'est que l'autre nom de la modernité elle-même, dans ce qu'elle a de *socialement* problématique (...) Qu'un processus de désocialisation de l'économie en soit le principe actif, c'est-à-dire le point par lequel la société perd pied, c'est ce que les sciences sociales, depuis le milieu du XIX^e siècle, sont parvenues à identifier comme le dilemme par excellence des modernes, dont elles ont d'ailleurs proposé différents diagnostics et différentes thérapies. L'important avait été, cependant, d'envisager le capitalisme comme une forme sociale éminemment paradoxale (...) une forme où la société se défait par la dynamique même qui est supposée garantir son effectuation et sa consolidation, c'est-à-dire par l'accroissement, la spécialisation et l'extension de la division du travail » (Karsenti 2013 p. 267-68).

Les visages multiples du capitalisme sont autant de réponses aux ruptures subies, oscillant entre les différentes variantes du libéralisme et les dérives autoritaires. De ce point de vue, il n'existe pas de fin de l'histoire, d'évolution prédéterminée. Il existe, en revanche, des phénomènes qui évoluent dans leurs temps propres, lesquels évoluent les uns par rapport aux autres.² Plusieurs scénarii sont ainsi possibles. Le capitalisme, dans sa globalité, peut s'inscrire dans des temps plus ou moins bien synchronisés, dans des temps courts ou dans des temps longs, relever de plus ou moins grandes flexibilités ou rigidités. L'évolution est un chemin hors de l'équilibre qui se construit pas à pas sous l'influence d'institutions plus ou moins bien adaptées à l'exigence de viabilité qui se substitue à celle d'optimalité.

² Il devrait en être de l'économie comme de la physique laquelle « ne décrit pas comment les choses évoluent 'dans le temps', mais comment elles évoluent dans leurs temps et comment ces temps évoluent *les uns par rapport aux autres* » (Rovelli 2018 p. 28).

La rupture théorique (voire épistémologique) est avec l'idée qu'il existerait un équilibre de long terme vers lequel l'on convergerait presque nécessairement. Cette rupture et la négation qu'elle implique sont présentes chez Keynes quand il explique qu'à long terme nous sommes tous morts et quand il concentre son attention sur la nécessité d'intervenir pour éviter que les déséquilibres perçus à court terme ne dégénèrent.

Cette rupture a une double signification : l'économie de marché serait intrinsèquement instable tout en étant susceptible de résilience. Aussi les questions portent-elles sur l'origine de cette instabilité et sur les moyens d'une résilience, autrement dit sur la forme sociale adaptée.

La thèse que nous entendons défendre est que le libéralisme (et avec lui la démocratie) ne pourra survivre et structurer le capitalisme que sous sa forme de *libéralisme social* dont le trait distinctif est, certes, de faire place à une régulation macroéconomique, mais aussi, et plus généralement, de faire prévaloir des formes de coopération ou d'interaction sociale conciliant, quoique toujours imparfaitement, efficacité et équité, stabilité ou inertie et évolution. Il y a sans doute une ambiguïté à utiliser ce vocable de libéralisme social qui a pu signifier que l'on accepte les règles du marché en veillant simplement à en amortir le coût social. Le qualificatif de social a, toutefois, une portée plus large dès lors que l'on rompt avec l'atomisme individualiste et le laissez-faire, que l'on reconnaît la primauté du fait social.³

Renouer de cette manière avec l'argumentation développée par Keynes concernant la socialisation de l'économie n'est pas sans ambiguïté, ni difficulté. La révolution keynésienne a avorté. La raison de cet échec est triple : le keynésianisme s'est fondu dans une synthèse avec la pensée néo-classique dont les principes généraux ont fini par faire consensus, l'analyse des événements de court terme a été privilégiée en évitant de s'arrêter sur les forces configurant le long terme, l'accord s'est fait sur l'existence d'un équilibre de long terme et sur sa stabilité. Autant dire que si l'on entend dépasser cet échec il convient d'interroger les fondements épistémologiques et méthodologiques de la théorie économique.

Avant toute chose, il n'est pas inutile de revenir sur ce qui a marqué la période de domination du libéralisme social. Certes, c'est une période au cours de laquelle l'État, dans tous les pays développés, a exercé une action déterminante en usant des interventions conjoncturelles et des programmes d'investissements publics. Mais c'est aussi une période au cours de laquelle les relations sociales, les relations de financement, les formes d'organisation ont changé avec pour effet de permettre aux entreprises de se projeter à long terme. Il n'y a, d'ailleurs, rien d'étonnant à qualifier le libéralisme en se référant à la façon dont les marchés ont pu fonctionner, des marchés dont les États ont assuré le bon fonctionnement plutôt que de s'y substituer. Le problème est venu de ce que cette dimension essentielle de la nouvelle donne institutionnelle n'a pas retenu l'attention des économistes, y compris des économistes keynésiens, qui se sont complus dans des analyses perpétuant la référence à l'état idéal des marchés que serait la concurrence parfaite en

³ Sans doute aurait-on pu aussi utiliser le vocable de *socialisme libéral* pour désigner une forme de socialisation (non autoritaire) de l'économie. Non pour associer à un socialisme scientifique la défense de la liberté individuelle à la façon dont l'envisage Walras (Dockès 1996 pp. 71-74), mais pour souligner la dépendance des choix individuels à l'égard du fait social et voir dans le socialisme l'accomplissement du libéralisme (Canto-Sperber 2003).

dépit de son caractère singulièrement imaginaire.⁴ Cette référence commune tient à la conviction partagée qu'il existe un équilibre de long terme obéissant à des lois naturelles que le respect des règles de concurrence parfaite rendrait naturellement stable.

L'enjeu théorique et politique est de rompre avec cette référence commune, soit fondamentalement avec une épistémologie mécaniste à laquelle l'économie analytique s'est trop souvent attachée et qui véhicule la conception du processus économique comme système clos ou flux circulaire alors qu'il est *unidirectionnel*, sinon *irrévocable*, comme l'est un processus physique ou biologique. « Le dogme mécanique a été abandonné même dans les sciences physiques. Nous devrions regarder comme un signe de maturité la réorientation de toute science loin de la croyance que toutes les lois temporelles doivent être des fonctions du temps d'horloge » (Georgescu-Roegen 1971 p. 139).

Les crises économiques et sociales, quand elles atteignent une certaine ampleur, ne sont pas réductibles à des dommages passagers et signalent, généralement, l'existence de *mutations structurelles et institutionnelles* aux effets irréversibles. Elles nous rappellent que les économies de marché sont intrinsèquement instables même si les conditions et moyens de leur adaptation et, finalement, de leur résilience existent. Le propos est, alors de faire valoir « les structures institutionnelles et les conventions de comportement qui émergent dans la société de façon à rendre possible aux individus d'interagir avec confiance dans la prévisibilité des résultats de leurs actions » (Leijonhufvud 1996 p. 44).

Comme le soulignait Polanyi (1944), l'existence de médiations institutionnelles fait que la liberté individuelle est inévitablement limitée par le pouvoir, un pouvoir que les néo-libéraux des années 1980 entendent ignorer en théorie alors qu'ils n'écartent pas de devoir y recourir pour imposer leur vision téléologique du monde, un pouvoir qui peut relever de l'interventionnisme libéral, mais qui pourrait tout autant basculer vers l'autoritarisme ou le césarisme dans le contexte actuel de mondialisation où se lèvent des vents contraires annonciateurs de morcellement des communautés et de conflits entre elles.

L'enjeu est autant philosophique que politique. Il s'agit de se garder de la démesure qu'incarnent aussi bien la dictature du marché total que celle de l'État omnipotent qui ont en commun de se rapporter à une fin de l'histoire et d'en tirer une même prescription consistant à enjoindre de s'adapter aussi vite que possible aux contraintes de cette fin programmée au risque du chaos. Il s'agit de faire prévaloir *l'esprit de mesure* par quoi l'on entend, non pas l'équilibre confondu avec l'harmonie des intérêts, mais *la reconnaissance des contradictions* et le choix d'une lutte permanente pour y survivre laquelle passe par des institutions propres à concilier changement et stabilité.

Dans ce qui suit, nous rappellerons, dans une première partie, le caractère destructeur de l'utopie d'un marché autorégulé, tel qu'il s'est manifesté au tournant des XIX^e et XX^e siècle, ainsi que les termes du débat engagé, dans les années 1930, sur ce que pourrait être l'alternative au mythe du marché parfait. Nous ferons ensuite état des caractéristiques du libéralisme social tel qu'il s'est imposé après la Deuxième Guerre mondiale avant qu'il ne cède devant la résurgence de l'utopie du marché autorégulé sous l'appellation de néo-libéralisme. Dans une deuxième partie, nous reviendrons sur ce que nous paraissent être les racines de ce libéralisme social avant d'en établir la modernité sur le terrain politique et

⁴ Ce dont témoigne, notamment, le fait que le modèle de croissance de référence, construit par un économiste d'obédience keynésienne quand il était question de macroéconomie de court terme, est un modèle de concurrence parfaite (Solow 1956).

social. Dans une troisième partie, nous montrerons en quoi une réhabilitation du libéralisme social requiert une révision fondamentale de la théorie économique dont il va devoir falloir reconnaître la dimension institutionnelle. Il sera, alors, possible, dans une quatrième partie, d'un « retour vers le futur » du libéralisme social en posant de nouveaux regards sur la monnaie, le travail, l'entreprise, l'État, la nation et l'environnement naturel. Nous concluons en évoquant le défi politique qui se dessine mettant aux prises un libéralisme social et un capitalisme autoritaire lequel a, en commun avec l'idéologie néo-libérale de reposer sur l'illusion d'une thérapie de choc, autrement dit sur la négation de la complexité et de l'irréversibilité du temps.

2. Les multiples visages du libéralisme

Dans l'histoire des idées comme dans l'histoire des faits politiques et économiques, le libéralisme a emprunté de multiples visages et ne saurait être ramené au laissez-faire. Cette dernière version de la doctrine libérale, la façon dont elle a pu structurer les comportements et les politiques en dépit de son éloignement de la réalité concrète sont à la source des crises qui en ont menacé le principe tout en ouvrant la voie à des formes nouvelles conçues pour faire pièce à l'autoritarisme. Un néo-libéralisme était déjà à l'ordre du jour dans les années 1930 non sans que règne une certaine confusion quant à sa nature s'agissant notamment du rôle dévolu à l'État. Un retour en force d'une tentative du même ordre se produit à partir des années 1980 sous une forme bien différente dont l'une des dimensions est la référence à une théorie économique prétendument pure, portée par des experts, qui ne fait que parer de nouveaux atours techniques de vieilles idées discréditées.

2.1. Le laissez-faire : une utopie de marché destructrice.

Polanyi (1944) n'est ni le premier, ni le seul à expliquer qu'une économie de marché conçue comme système autorégulé est éloignée de la réalité sociale. Des penseurs libéraux font, à la même époque, le même diagnostic. Ainsi Dewey (1935) ou Lippmann (1937) vont, l'un et l'autre, mettre en cause les croyances et les méthodes du premier libéralisme. Mais Polanyi, en anthropologue et en historien, élargit le débat et nous rappelle que l'économie a, de tout temps, été subordonnée à l'environnement politique et social. Il nous avertit que le projet, un moment et en partie exécuté, de subordonner la société tout entière à la logique du marché est aussi dangereux qu'utopique.

D'un point de vue théorique, cette utopie pourrait sembler correspondre à la société idéale en forme d'équilibre général des marchés théorisée par Walras (1874) : un monde sans monnaie autre que neutre, sans gouvernement, atemporel, apolitique, dénué de toute forme de relations contractuelles à moyen ou long terme, sans pouvoirs ni contraintes. Il faut, cependant, noter que Walras entend, non pas concevoir une théorie du fonctionnement du système capitaliste réel, mais analyser un système idéal, expression de lois naturelles, indépendant du temps et du lieu, que l'on ne trouve nulle part dans le monde réel.⁵ Au point d'envisager la possibilité de sa réalisation en proposant des mesures telles que la nationalisation et l'affermage des terres ou encore la création de coopératives, qui

⁵ « Les *Éléments* devaient être et sont, en tout sauf le nom, une utopie réaliste, c'est-à-dire la description d'un état de choses que l'on ne trouve nulle part dans le monde réel, indépendant du temps et du lieu, idéalement parfait à certains égards, et pourtant composé d'ingrédients psychologiques et matériels réalistes » (Jaffé 1980 p. 530).

relèvent d'une forme de socialisme libéral (Dockès 1996).⁶

Le propos de Polanyi est bien différent. Niant l'existence d'un ordre naturel, son propos est de décrire cette première grande transformation que constitue l'avènement d'une société qui procède de l'unification et de l'extension d'un marché qui la domine dans toutes ses dimensions. Il entend analyser les conséquences de la mise en œuvre concrète de ce qu'il considère comme une utopie à travers la marchandisation effective du travail, de la nature (la terre) et de la monnaie en laquelle il voit la réponse aux exigences de la production capitaliste. L'utopie dont Polanyi dénonce la dangerosité est devenue une réalité quand Walras recherche, de son côté, les moyens de parvenir à la société idéale non sans s'inquiéter des effets destructeurs de mesures qui semblent en relever.

La marchandisation du travail, telle que Polanyi la décrit, s'entend comme une situation dans laquelle il existe une totale mobilité du travail assortie d'une non moins totale élasticité des salaires. De fait, le marché dont il est question est dénué de toute relation contractuelle autre qu'un contrat précaire de louage, impliquant, en principe, que la flexibilité des salaires garantisse le plein emploi. La marchandisation de la monnaie procède essentiellement du jeu de l'étalon-or placé au cœur de l'autorégulation impliquant un prix constant de l'or, une circulation monétaire fondée sur la variation des réserves d'or et la liberté des transactions internationales. La règle est qu'une sortie d'or entraîne une hausse du taux d'intérêt, la baisse des prix et des salaires, le déclin des importations et la stimulation des exportations (et vice-versa). Il existerait ainsi un seul marché mondial sans besoin d'un gouvernement mondial ni d'autorité financière globale. « La tâche aveugle de l'esprit marchand était insensible au phénomène de la nation et, aussi bien, à celui de la monnaie. Le libre-échange était nominaliste à l'égard de l'un comme de l'autre » (Polanyi p. 266).

L'économie du laissez-faire qui a semblé ainsi triompher au milieu du XIX^e siècle s'est heurtée aux désordres que la mise en œuvre de ses principes a provoqués.

Ainsi, l'étalon-or a-t-il conduit à des résultats opposés à ceux attendus. Il a imposé des coûts insupportables en termes de revenus et d'emploi. L'ampleur de ces coûts a appelé l'intervention de l'État qui a introduit des tarifs protectionnistes et eu recours à la colonisation pour se constituer un vaste marché protégé. Il s'en est suivi une consolidation des nations à l'abri de leurs frontières, bien plutôt soucieuses de bâtir des empires que de coopérer entre elles.

Les écarts de performance et les différences de statut entre les pays se sont approfondis. Ainsi, « il était oiseux d'attendre qu'à tout coup le pays dont la monnaie s'effondrerait augmentât automatiquement ses exportations et rétablît ainsi sa balance des paiements, ou que son besoin de capitaux étrangers l'obligeât à indemniser l'étranger et à reprendre le service de sa dette. » (Polanyi 1944 p. 272). Faute d'un tel mécanisme, la répudiation de la dette pouvait sembler une possibilité, mais elle menaçait l'ordre du marché mondial de sorte que « le gouvernement en faillite, frauduleuse ou non, était placé devant l'alternative d'être bombardé ou de régler ses dettes » (ibid.).

L'État s'est trouvé être au centre des régulations exigées s'agissant du travail, de la terre et de la monnaie qui, pour Polanyi, sont des marchandises fictives au sens où elles ne sont pas

⁶ Cette position est bien différente de celle développée dans la macroéconomie de la nouvelle école classique qui pose en principe que la réalisation de l'équilibre général walrasien repose sur l'adoption de règles visant à rendre immédiatement les marchés flexibles (Gaffard, Amendola et Saraceno 2020).

(ou ne devraient pas être) produites pour être vendues sur un marché. Des classes et des groupes sociaux, heurtés par les désordres nés de la marchandisation de la monnaie, de la terre et du travail, ont demandé à être protégés (Polanyi p. 218). Le protectionnisme n'a pas été le résultat d'une conspiration des intérêts, mais bien des perturbations qui ont affecté l'homme, la nature et l'organisation de la production, autrement dit d'une rupture des relations sociales. Dans le monde étudié par Polanyi, celui de la fin du XIX^e siècle, un lien étroit est établi entre la première législation sociale pour protéger les travailleurs, les tarifs douaniers pour protéger les agriculteurs, les mesures monétaires pour protéger la nation, conçus pour faire face aux désordres observés (Polanyi 1944 pp. 267-8).

La 'Grande Transformation' dont parle, alors, Polanyi (1944), n'est autre que la fin d'un libéralisme économique vu comme une tentative de concrétiser l'utopie du marché autorégulé, la fin d'une économie de marché que l'on voulait débarrassée de toute influence politique ou sociale, d'une économie dont on imaginait qu'elle pouvait être 'désencastrée' du social pour la première fois dans l'histoire de l'humanité.

Les désordres créés ont suscité retour des forces politiques et sociales sur le devant de la scène dont le but a été de contrarier les forces du marché. « En réalité, s'attendre à ce qu'une collectivité restât indifférente au fléau du chômage, aux mutations de ses industries et de ses métiers avec leur cortège de tortures morales et psychologiques simplement parce qu'à long terme, les effets économiques seraient négligeables, c'était supposer une absurdité » (Polanyi 1944 p. 280).

La crise générale du libéralisme classique à partir des années 1880 s'est traduite par un retournement touchant au comportement sinon à la nature des grands États européens qui se sont préoccupés de répondre aux difficultés rencontrées en développant des formes nouvelles de colonisation et d'impérialisme. « L'ouverture mondiale suscitée par le dynamisme occidental change de signe. Elle était d'abord civile et marchande, elle paraissait en passe de créer un 'état économique' planétaire, elle prend un tour militaire et politique. Elle relance l'expansion coloniale. Elle se traduit par une course à la domination entre les nations européennes. Elle ressuscite des empires » (Gauchet 2007 p. 208).

2.2. Le libéralisme en question : le débat des années 1930

Le débat qui s'est, alors, engagé pose la question de l'alternative au marché généralisé et tout puissant, une question à laquelle vont répondre les défenseurs du libéralisme comme ceux qui s'y opposent, les tenants du libéralisme des origines et ceux qui tentent de concevoir un nouveau libéralisme, une question qui relève du politique et de l'économique, des relations entre les deux.

Avant d'y venir, il n'est pas inutile de revenir sur la façon dont Walras (1898) envisageait une possible marche vers la société de marché idéale et se faisait le chantre d'un socialisme libéral. Walras croit en l'existence de cet idéal qu'il entend comme une vérité économique pure et il préconise de réformer la société pour y parvenir (Dockès, 1996, 2006). Mais il prend soin d'alerter sur la confusion entre la science sociale et la pratique politique. Pour Walras, « cette confusion, la croyance dans la possibilité de plier immédiatement, autoritairement les 'faits têtus' à une volonté idéaliste, conduit fatalement à la révolution, cette funeste maladie sociale que les peuples contractent fatalement lorsqu'ils ne sont pas guidés vers un idéal scientifiquement élaboré, par un réformisme rationnel, mais soucieux de laisser les mentalités s'adapter librement et tenant compte des résistances du milieu, en donnant 'le temps au temps', en acceptant la diversité des solutions » (Dockès 1996 pp. 162-

3). Ainsi sont posées, au moins implicitement, à la fois la question du *pouvoir*, celle des conditions de son exercice et celle du *temps* requis pour qu'il s'exerce efficacement. Le laissez-faire n'est pas de mise, la réforme sociale est l'alternative. « Walras est un réformiste. Son libéralisme récuse l'évolution spontanée dans la mesure où les actions collectives, les réformes, s'inscrivent elles-mêmes dans la marche vers l'idéal. Une politique « rationnelle », c'est-à-dire fondée scientifiquement, permettra cet aboutissement » (Dockès 2006 p. 1778). À sa façon toute singulière, dans ses *Etudes d'Economie Sociale* (1896), ainsi que nous le rappelle Dockès (1996 p. 15), Walras se fait le défenseur d'un socialisme libéral, dénonce ces *individualistes exclusifs*, qui entendent supprimer l'État pour le remplacer par des compagnies privées d'assurance, ou ces *prétendus libéraux* prêts à imposer, despotiquement, les règles scientifiques de la libre concurrence, sans tenir compte des délais nécessaires d'adaptation, faisant ici référence à l'adoption du traité de libre-échange Cobden - Chevalier. On peut, alors, comprendre qu'à sa suite ait pu se développer un courant de pensée qui, tout en défendant le marché comme lieu efficace d'allocation des ressources, reconnaît à l'État de pouvoir se substituer au marché quand celui-ci est défaillant, mais c'est, le plus souvent aujourd'hui, pour concevoir les règles permettant de reproduire autant qu'il est possible, un état de concurrence parfaite : une position à la fois éloignée de celle de Walras et proche d'un néo-libéralisme s'en remettant à la connaissance des experts.⁷

Ce n'est, toutefois, pas en ces termes que le débat a pris forme dans les années 1930. Polanyi (1944), qui récuse un idéal qu'il assimile à une utopie, pense 'l'encastrement' de l'économie dans les faits politiques et sociaux comme la réponse incontournable aux effets destructeurs de l'utopie mise en pratique. Si alternative il y a, c'est entre deux formes d'intervention du politique et du social dans l'économie : l'autoritarisme voire la dictature ou le libéralisme social que Polanyi dénomme « un socialisme associationniste ». Ce socialisme est « la tendance inhérente d'une civilisation industrielle à transcender le marché autorégulateur en le subordonnant consciemment à une société démocratique » (Polanyi 1944 p. 302).

Reconnaissant dans la liberté une valeur première, il conteste qu'elle puisse être une valeur unique, considérant que l'économie ne se guérit pas d'elle-même. « Inévitablement, nous arrivons à la conclusion que la possibilité même de la liberté est en question. Si la réglementation est le seul moyen de répandre et de renforcer la liberté dans une société complexe, et que pourtant faire usage de ce moyen est contraire à la liberté en soi, alors une telle société ne peut pas être libre » (Polanyi 1944 p. 330-1). Le constat fait par Polanyi est qu'« aucune société n'est possible, dont le pouvoir et la contrainte soient absents, ni un monde où la force n'ait pas de fonction » (Polanyi 1944 p. 271).

En d'autres termes, ce dont Polanyi fait ainsi état c'est de l'existence d'un besoin de coordination et par suite de la nécessité et de l'inévitabilité d'un pouvoir de coordination. Les groupes d'individus ou les organisations qui détiennent ce pouvoir s'approprient une part du revenu social en rémunération des services qu'ils rendent. Ils participent de l'activité productive quoiqu'il soit impossible d'en mesurer la contribution.⁸ Leur reconnaître d'avoir

⁷ Cette approche, d'inspiration walrasienne, ne prendra véritablement forme qu'à partir des années 1980. L'ouvrage de Tirole (2016) en fournit une excellente synthèse.

⁸ « La production sociale et son corollaire l'organisation sociale requièrent une catégorie spécifique de services sans lesquels elles ne pourraient pas fonctionner. Cette catégorie comprend les services des superviseurs, coordinateurs, dirigeants, législateurs, prêtres, professeurs, journalistes etc.. Ce qui distingue ces services de

pour fonction éminente et nécessaire de coordonner l'activité économique n'implique pas, pour autant, qu'ils l'exercent au mieux des intérêts de la société. Ils peuvent, non seulement, capter une fraction excessive du revenu global, mais ils peuvent aussi utiliser les revenus captés pour se livrer à des activités improductives qui sont un obstacle à la croissance. Ils forment, alors, ce que Veblen désignait comme une classe de loisirs.⁹ Sont en jeu, certes, le pouvoir de l'État, mais aussi celui des entreprises et des intermédiaires financiers, la façon dont ils s'exercent, qui détermine le type dominant de société, donc ce que peut être ce « socialisme associationniste » qu'il est absurde de vouloir envisager comme le résultat de l'abolition de la finance et du salariat.

Pour Hayek (1944), au contraire de Polanyi, non seulement le marché de libre concurrence est, dans son principe, immunisé contre toute forme de pouvoir économique (de marché), mais il n'y a pas d'alternative au marché autre que la servitude, celle imposée par la planification centralisée, celle à laquelle conduit aussi un socialisme dit libéral incarné dans le dirigisme qui ne se contente pas de veiller au bon fonctionnement du marché, c'est-à-dire essentiellement au respect des droits de propriété.

Hayek met, certes, en garde contre cette erreur consistant à assimiler le libéralisme au laissez-faire et à la croyance en l'harmonie naturelle des intérêts individuels. « Ni Locke, ni Hume, ni Smith, ni Burke, écrit-il, n'auraient jamais soutenu, comme le fit Bentham, « que toute loi est un mal car toute loi est une atteinte à la liberté ». Leur thèse n'a jamais été celle d'un « laissez-faire » complet qui, dans son sens littéral, n'a jamais été défendu par aucun des économistes classiques anglais. Ils savaient, mieux que la plupart de leurs critiques postérieurs, que ce n'est pas par un tour de magie que les efforts individuels ont pu se trouver efficacement canalisés vers des fins sociales bénéfiques – mais par l'évolution d'institutions « bien constituées » de nature à réunir « les règles et les principes touchant les intérêts opposés et les avantages issus des compromis » (Hayek 1959/1993 p. 59). Quand il dénonce les méfaits de la planification centrale, Hayek prend soin de souligner à quel point « il est important de ne pas confondre l'opposition à cette sorte de planisme avec une attitude de laissez-faire dogmatique. Le libéralisme veut qu'on fasse le meilleur usage possible des forces de la concurrence en tant que moyen de coordonner les efforts humains ; il ne veut

ceux d'un maçon, tisserand ou postier est qu'il ne possède pas de mesure objective comme ces derniers l'ont. Étiqueter les premiers comme improductifs et les seconds comme productifs – comme dans la tradition d'Adam Smith – est, cependant, une manière erronée de les distinguer les uns des autres : la production a besoin des deux » (Georgescu-Roegen, 1971, p. 309).

⁹ Pour Veblen (1899), si les classes inférieures vivent dans le labeur et la frugalité, il n'en est pas de même de la classe pécuniairement supérieure chez qui diligence et parcimonie sont contrecarrées sinon annihilées par le développement du loisir et de la consommation ostentatoire au détriment du travail productif. Dans la même veine, Georgescu-Roegen nous rappelle que « seulement ce qui n'a pas de mesure intangible peut facilement être exagéré en importance. C'est la raison de base pour laquelle l'élite privilégiée dans chaque société a toujours été composée - et je suppose sera toujours composée – de membres qui rendent des services improductifs sous une forme ou sous une autre. Quel que soit le titre auquel cette élite reçoit sa part du revenu, celle-ci ne sera jamais assimilable au salaire d'un travailleur, - même, comme c'est possible, elle peut être ainsi désignée » (Georgescu-Roegen 1971 p. 310). Et d'ajouter plus loin. « Le fait que chaque élite rende des services qui ne produisent pas de résultat palpable, mesurable, conduit non seulement à bénéficier de privilèges économiques mais aussi à des abus de toutes sortes » (ibid. p. 311). Il n'en demeure pas moins que ces élites doivent leur existence à la division du travail, ne disparaissent donc pas mais circulent au sens où une élite remplace l'autre. « Naturellement, leurs noms et les rationalisations de leurs privilèges changent. Mais il est important de noter que chaque élite inspire une nouvelle mythologie socio-politique au moyen de laquelle la nouvelle situation est interprétée. Toutefois, le même leitmotiv parcourt toutes ces autoglorifications : 'que deviendraient les gens sans nos services ' » (ibid. p. 310)

pas qu'on laisse les choses en l'état où elles sont. » (Hayek 1944 p. 33). L'action du gouvernement n'est pas l'ennemi de la concurrence dès lors qu'elle est dédiée, non à en contrarier l'exercice, mais, au contraire, à en assurer la bonne marche. « L'usage efficace de la concurrence en tant que principe d'organisation sociale exclut certains types d'organisation coercitive dans la vie économique, mais il en admet certains autres qui peuvent parfois l'aider considérablement, et exige même certains genres d'action gouvernementale » (ibid.). Hayek insiste surtout sur le rôle que l'État doit jouer dans la mise en place des lois conçues pour préserver la concurrence. Il n'écarte cependant pas la possibilité de mettre en place un système extensif de services sociaux. Il ajoute, en effet, que le fonctionnement de la concurrence « requiert l'organisation adéquate d'institutions comme la monnaie, les marchés, l'information – dont certaines ne peuvent jamais être assurées de façon satisfaisante par l'entreprise privée » (ibid. p. 34). Finalement, « créer les conditions dans lesquelles la concurrence sera la plus efficace possible, la remplacer là où elle ne peut être efficace, fournir les services qui, comme l'a dit Adam Smith, 'tout en présentant les plus grands avantages pour une collectivité importante, sont toutefois d'une nature telle que le profit ne saurait en rembourser le coût à aucun individu ou groupe d'individus', sont ces tâches qui fournissent à l'État un domaine d'activité vaste et incontestable » (ibid. p. 35). En d'autres termes, ce qu'écrit Hayek est parfois bien loin de la caricature qui en est faite par ses disciples comme par ses ennemis. Ce qu'il condamne fermement ce n'est pas qu'il puisse y avoir une action publique, mais que celle-ci, par des méthodes centralisées, oriente la production et par suite la consommation dans une direction opposée à celle que ferait emprunter les choix individuels.

Loin, également, de sa représentation du fonctionnement du marché l'idée que son efficacité repose sur l'existence de prix optimaux obtenus instantanément (le tâtonnement walrasien). « L'idée que, dans le cadre de la "concurrence parfaite", les prix devraient être égaux aux coûts à long terme conduit souvent à l'approbation de pratiques antisociales telles que l'exigence d'une "concurrence ordonnée" qui garantira un juste retour sur capital et la destruction des capacités excessives » (Hayek 1948 p. 102). Cette efficacité tient, pour Hayek, à la capacité sans égale du marché d'acquisition de l'information grâce à des ajustements lents et graduels. « Ce n'est que dans un marché où l'adaptation est lente par rapport au rythme du changement que le processus de concurrence fonctionne en permanence. Et si la raison de cette lenteur *peut* être que la concurrence est faible (...), une adaptation lente ne signifie pas nécessairement une concurrence faible » (ibid. p. 103). Il n'en demeure pas moins que la coordination reste assurée par le système des prix. « (Celui-ci) permet aux chefs d'entreprise, en surveillant le mouvement de quelques prix comme le pilote surveille quelques cadrans, d'ajuster leurs activités à celles de leurs confrères » (Hayek 1944 / 2007 p. 42). Si la flexibilité des prix est ainsi requise, elle est jugée limitée, non pas par coercition, mais du seul fait des comportements d'individus rationnels, libres de leurs mouvements. Ce qui explique, d'ailleurs, que Hayek attribue les désordres de l'économie de marché à une organisation inappropriée du système bancaire qui autorise des variations fortes et inconsidérées des taux d'intérêt (Hayek 1933).

La question demeure de savoir à quelles conditions une telle société de marché prend place et dans quelles conditions elle cède la place. A la seconde question, Hayek (1944) semble répondre en insistant sur la bataille engagée entre les idées libérales et les idées socialistes. Comme si l'histoire était accomplie et que l'on était en présence de la tentative d'en remettre en cause l'issue au prix de la servitude, sorte de retour en arrière à des sociétés

archaïques. À la première question, Hayek, répond en faisant valoir que l'institution du marché est faite de règles générales issues d'un processus de sélection culturelle qu'il dénomme l'ordre spontané. Sa vision de l'État apparaît alors comme « purement fonctionnelle, instrumentale et épiphénoménale » (Égé 1992, p. 1027-8). Or, les dispositifs juridiques qui assurent l'émergence du marché libre en même temps que de l'État de droit ne peuvent être que le fruit d'une rupture. « La liberté au sens juridique et politique du terme, n'est ni un attribut humain universel, ni une propriété substantielle, mais une disposition formelle qui est proprement inventée dans un contexte social particulier » (Égé 1992 p. 1024). Une médiation née de cette invention est nécessaire qui empêche de s'en tenir au seul jeu des essais et erreurs d'individus libres, indépendants les uns des autres et de toute structure sociale préétablie.

Ce qui est vrai de l'État de droit en général l'est aussi des dispositifs juridiques constitutifs de l'État social tels qu'ils vont émerger de la Grande Dépression. Il est intéressant, à ce propos, de noter l'appréciation formulée par Keynes sur l'essai de Hayek (1944) *'La route de la servitude'*. Il en partage explicitement la position philosophique et morale. En revanche, il plaide en faveur d'une intervention publique jugée nécessaire pour faire face à l'incertitude radicale. « Keynes ne croyait certainement pas que le gouvernement savait ou pouvait savoir, plus que la 'société'. Mais il pensait qu'il était en mesure de prendre des mesures contre les conséquences d'une incertitude que des particuliers ou même des arrangements sociaux informels ne pourraient pas prendre. Les 'conventions' qu'une société érige pour se garder des effets de l'incertitude se brisent dans les moments de grande tension. Par suite une politique de plein emploi n'était pas la porte ouverte à la servitude, mais une mesure de prudence face à une situation dont le développement détruirait les valeurs qu'il (Keynes) partage avec Hayek » (Skidelsky 2009 p. 160). Keynes n'était pas aveugle quant aux possibles dérives totalitaires, mais entendait y faire face en développant l'État social devenu l'utile complément du marché et non son substitut.

À cette même période, Lippmann (1937) constate ce qu'il dénomme la débâcle du laissez-faire, n'adhère plus à l'idée que le marché obéirait à un ordre naturel et propose de lui substituer un ordre légal qui suppose une intervention juridique de l'État. Ce faisant, il dénonce les règles édictées par le premier libéralisme qui ont, selon lui, préservé les avantages des classes dominantes et plaide en faveur de nouvelles règles conçues pour libérer le marché des monopoles afin de restaurer l'atomisme libéral curieusement entendu comme la concurrence entre les individus les plus doués. La concurrence n'est plus un fait de nature et devient une norme dont la mise en œuvre exige des règles qui en garantisse la loyauté. Ainsi que le souligne Stiegler (2019), Lippmann attribue à l'État une mission essentiellement politique et sociale, qu'il assimile à un pouvoir central confié à des experts en charge d'une véritable réforme de la société pour faire pièce à l'ignorance supposée des masses. Cette mission est destinée non seulement à perfectionner les règles de droit, mais aussi à améliorer l'éducation et les capacités cognitives des individus. L'objectif est, fondamentalement, de parvenir à l'établissement d'une économie de marché mondialisée procédant de la division sans cesse plus étendue du travail, mais sous l'égide de que nous appellerions aujourd'hui une technocratie éclairée.

Ce nouveau libéralisme recèle un paradoxe sur lequel il faudra revenir : l'avènement du marché global est subordonné à la verticalité d'un pouvoir essentiellement public, un travers, si l'on s'en rapporte à l'étude qu'en fait Stiegler (2019), dans lequel ne tombe pas Dewey (1937) qui, tout en partageant le même diagnostic sur les effets pervers du laissez-

faire, se démarque de Lippmann en reconnaissant un rôle éminent aux différentes associations ou communautés qui structurent la société en même temps qu'elles font exister l'individu comme être social. Sur ce même point, Dewey se sépare aussi de Hayek pour qui tout groupe défend ses intérêts propres et devient l'ennemi de la liberté économique. Se trouve ainsi posée, en filigrane, la question du pouvoir, de sa nature, des conditions de son exercice, du rapport entre l'économie et le politique, entre la liberté économique et la liberté politique.

Keynes (1926, 1933) conteste l'idée que le laissez-faire constituerait l'essence du libéralisme. « La formule du laissez-faire ne se trouve pas dans les écrits d'Adam Smith, de Ricardo ou de Malthus. Chez aucun de ces auteurs, l'idée n'est même présente sous une forme dogmatique » (Keynes 1926 / 2002 p. 66). Or c'est bien à la doctrine du laissez-faire qu'il entend s'attaquer et non au libéralisme. Ses réflexions et propositions en faveur d'une intervention de l'État ne sauraient être interprétées comme une opposition aux fondements de l'économie de marché. Elles « sont orientées vers la recherche d'améliorations techniques possibles du capitalisme moderne par le moyen de l'action collective. Elles ne contiennent rien qui soit sérieusement incompatible avec ce qui semble être la caractéristique essentielle du capitalisme, à savoir que l'appât du gain et l'amour de l'argent constituent la principale force motrice de la machine économique » (ibid. p. 84). L'intervention repose sur des choix discrétionnaires censés corriger les défauts de régulation globale, imputables à des dysfonctionnements des marchés. L'enjeu, que fonde une référence essentiellement libérale, reste de ne pas perturber l'allocation des ressources telle qu'elle est déterminée par les choix individuels, de marier efficacement régulation et incitations, souveraineté de l'État et liberté des choix individuels.

La position de Keynes est qu'il convient d'opérer une nouvelle expérimentation qui sans remettre en cause l'économie de marché en transforme le mode de fonctionnement. Il plaide pour des ajustements qui doivent être graduels et consistent, en tout premier lieu, à faire une place au rôle régulateur de l'État dans le but d'éviter tout enchaînement de crise. L'une des dimensions importantes de l'action de l'État est, en outre, de préserver les intérêts de la nation. « Les sacrifices et les pertes liées à une transition seront considérablement plus importants si l'on force l'allure. Je ne crois pas en l'inévitabilité de la gradualité, mais je crois en la gradualité. C'est avant tout le cas d'une transition vers une plus grande autosuffisance nationale ou une économie nationale planifiée. Car il est de la nature des processus économiques de s'enraciner *dans le temps*. Une transition rapide impliquera une destruction si drastique de la richesse que le nouvel état de choses sera, au début, bien pire que l'ancien et l'expérience sera discréditée. Car les hommes, jugent impitoyablement les résultats, les premiers résultats aussi » (Keynes 1933 p. 769, *italiques* ajoutées).

Du débat noué dans les années trente, mais surtout des conditions politiques et sociales nées de la Grande Dépression et de la Deuxième Guerre mondiale, résultera une renaissance du libéralisme sous une forme pour partie initiée par Keynes : le libéralisme social dont les principes et les pratiques sont largement partagées par les forces en présence, démocrates-chrétiens et sociaux-démocrates en Europe, républicains et démocrates aux États-Unis. Toutefois, se développe simultanément, en opposition au keynésianisme devenu, un temps, pensée dominante, une controffensive alimentée par un courant de pensée qui se veut authentiquement libéral, initié par Hayek et organisé en lobby intellectuel, qui se traduit,

dès 1948, par la création de la Société du Mont Pèlerin dont les thèses vont irriguer le néo-libéralisme qui va l'emporter à partir des années 1980.

2.3. Du libéralisme keynésien à la résurrection de l'utopie du marché.

L'économie libérale a repris le dessus au cours des trois décennies qui suivent la Deuxième Guerre mondiale sous la forme de ce *libéralisme social* inspiré des thèses défendues par Keynes.¹⁰ Ce serait une erreur que d'attribuer son succès dans cette période au seul activisme budgétaire des gouvernements et d'ignorer la réalité des changements structurels profonds qui sont survenus dans l'organisation des marchés et des entreprises. De même que ce serait une erreur que d'attribuer son échec ultérieur au seul fait que la politique économique aurait introduit un biais inflationniste systématique dans le fonctionnement de l'économie sans prendre en considération, pour en expliquer la survenue tardive, les ruptures politiques et sociales intervenues aux États-Unis à partir du milieu des années soixante, puis dans l'ordre international au début des années soixante-dix.

De nouvelles institutions et formes d'organisation ont vu le jour au sortir de la Grande Dépression dont le principal atout est d'avoir favorisé la *maîtrise du temps long* par les acteurs publics et privés (Gaffard, Amendola et Saraceno 2020). Il en est ainsi des stabilisateurs automatiques systématisés grâce aux régimes d'assurance chômage, santé et retraite. Il en est ainsi de la gouvernance des entreprises devenues de véritables coalitions politiques (March 1962), impliquant, aux États-Unis comme en Europe occidentale, une indexation des salaires sur les gains de productivité, la distribution régulière de montants limités de dividendes, le développement de la planification d'entreprise, la fixation de prix à long terme (Shonfield 1965).¹¹ Il en est ainsi des institutions porteuses du Droit du travail et de la sécurité sociale qui reposent sur le principe de justice sociale (Supiot 2010).¹² Il en est ainsi des institutions internationales nées des accords de Bretton Woods dont l'objectif est de concourir à la stabilité des économies nationales (Rodrik 2011). Dans ce contexte, les crises financières ont disparu, les tensions inflationnistes ont longtemps été contenues, le plein emploi a été réalisé. Le nouvel environnement institutionnel a permis une meilleure coordination entre l'offre et la demande sur le long terme, soit bien plus qu'une simple stimulation de la demande globale.¹³

¹⁰ Keynes (1939) a même utilisé l'expression *socialisme libéral*.

¹¹ Il est intéressant de rapporter ici l'analyse que Shonfield (1965) fait des capitalismes de l'Allemagne et des États-Unis présumés restés en dehors du principal courant organisationnel de la période, la planification. En Allemagne, la pratique des prévisions à long terme portant sur les investissements s'est répandue en même temps que la possibilité pour chaque entreprise d'insérer son plan dans le cadre de sa branche, de pouvoir utiliser pour ces prévisions « un jeu d'hypothèses communes et un cadre intellectuel commun, qui constituent le minimum indispensable pour formuler une stratégie collective de l'investissement à long terme » (ibid. p. 268-69). Aux États-Unis, la pratique de la planification d'entreprise s'est développée, impliquant notamment la communication progressivement étendue d'informations sur les investissements futurs (ibid. p. 359) et le fait qu'« il existe un langage commun entre grandes entreprises et une utilisation commune de techniques complexes » (ibid. p. 374-75).

¹² « Généralisant la politique du *New Deal*, la Déclaration de Philadelphie ne promouvait nullement la destruction du capitalisme. Elle visait au contraire à assurer sa pérennité en insérant les marchés dans un cadre normatif propre à assurer leur fonctionnement sur le temps long de la succession des générations » (Supiot 2010 p. 46).

¹³ Cette vision de ce 'nouveau' monde peut sembler idyllique et ne pas rendre compte de l'importance, à l'époque, de conflits sociaux 'traditionnels' dans les pays européens ou aux États-Unis, de ce que Krugman (2007) appelle une prospérité agitée. Elle est, cependant, fidèle à l'évolution observée qui s'est traduite par de

Fondamentalement, dans cette période, la réciprocité et la coopération propres aux relations sociales a pris le pas sur un strict individualisme. Non seulement « les avantages de la réciprocité au sein d'une communauté ont été amplifiés à mesure que la communauté devenait la nation » (Collier 2019 p. 8), mais ces autres importantes communautés que sont les entreprises ont participé d'arrangements institutionnels qui ont garanti salaires et avantages sociaux en matière de santé et de retraite.¹⁴

Il apparaît, notamment, que l'évolution macroéconomique n'a pas été déterminée par les seules variations de la demande globale courante. Elle l'a été, essentiellement, par les anticipations à long terme formulées par les entreprises qui ont décidé d'engager des dépenses d'investissement exigeant du temps avant que la capacité de production devienne opérationnelle.¹⁵

Autant dire que cette période dite des trente glorieuses n'est décidément pas réductible à l'activisme budgétaire et au laxisme monétaire, ni d'ailleurs à un phénomène de rattrapage assimilé à la convergence vers un équilibre de long terme qu'aurait préalablement atteint l'économie dominante (les États-Unis). La réalité est plus complexe. Ce qu'il est advenu au cours de la période est une assez large *synchronisation* des temps sociaux qui a permis de *contrôler* les déséquilibres inhérents aux mutations en cours. En témoigne singulièrement les conditions dans lesquelles la reconstruction a pris place dans les économies européennes. Face à un excédent de demande consécutif à la destruction de capital productif et à la hausse des salaires dictée par une insuffisance de l'offre de travail – une situation inverse de celle de la Grande Dépression – des tensions inflationnistes alimentées par un afflux de liquidités ont été acceptées de façon à prendre en considération le temps nécessaire à la construction de la nouvelle capacité productive et à ne pas pénaliser des investissements. Ce déséquilibre interne et le déséquilibre de la balance commerciale allant de pair sont apparus comme la condition de leur extinction ultérieure. Il s'est agi d'articuler, ne serait-ce qu'implicitement, ces déséquilibres *dans le temps* au lieu de vouloir les éliminer *ab initio* (Hicks 1947).

La particularité historique de toute cette période est que les économies occidentales ont suivi une croissance forte et régulière dont l'une des propriétés est la constance de la part des salaires dans le produit intérieur brut correspondant à leur indexation sur les gains de productivité. Ce constat n'est pas une explication. La conciliation, *dans le temps*, des intérêts

nouveaux compromis sociaux, un recul des inégalités et l'émergence d'une classe moyenne très large, notamment aux États-Unis (Krugman 2007). Cette évolution ne s'est pas faite sans que le 'nouveau' monde ne se heurte à 'l'ancien', que de vieux antagonismes persistent et qu'une bataille idéologique ne se développe (Mallet 1969). Nous verrons plus loin que cet 'ancien' monde a pris sa revanche à partir des années 1980 et que les vieux conflits entre salariés et capitalistes vont être de retour mais avec un rapport de force progressivement plus favorable aux capitalistes.

¹⁴ Il est important de noter ici que ces arrangements ont été de nature différente de part et d'autre de l'Atlantique tout en concourant au même objectif. Il en est ainsi des caractères propres de ce que Levy et Temin (2007) appelle le Traité de Detroit pour désigner la généralisation d'un accord passé entre patronat et syndicat de l'automobile aux États-Unis (Krugman 2007).

¹⁵ Cette analyse a été développée par Bruno (1987) pour qui la stagflation observée dans les années 1970 s'inscrit dans un contexte précisément marqué par une révision des anticipations de longue période des entreprises les conduisant à rechercher plus de flexibilité. Elle est en rupture avec approche keynésienne cantonnée à une vision strictement globale.

des salariés et des managers, du travail et du capital, est le fruit de compromis sociaux et politiques nés du contexte politique et institutionnel spécifique de l'après-guerre.¹⁶

La dérive inflationniste prédite par Hayek et ses épigones est intervenue tardivement quand un surcroît massif de dépenses publiques a été décidé aux États-Unis n'ayant rien à voir avec un réglage fin de la conjoncture : des dépenses sociales voulues pour éradiquer la pauvreté des populations afro-américaines discriminées et des dépenses militaires destinées au financement de la guerre du Vietnam. La rupture avec les accords de Bretton Woods est la conséquence de ces choix politiques et militaires et du refus de États-Unis de contrôler l'émission de dollars qui s'en est suivi, gonflant les réserves des banques centrales en Europe et au Japon (Skidelski 2009). Les désordres économiques, financiers et sociaux qui vont naître traduisent les difficultés rencontrées à maîtriser les mutations structurelles devenues inévitables tant dans l'organisation de la production que dans celle de la finance. Il est évident *a posteriori* que ces désordres, incarnés dans le phénomène de stagflation, ne pouvaient pas être surmontés en jouant de l'instrument budgétaire à des fins de réglage conjoncturel.¹⁷

L'échec des tentatives de réglage conjoncturel, auquel est abusivement réduite la pensée de Keynes, devenue une politique sans théorie et, en contrepoint, les performances réalisées par certaines économies, sur fond de révolution néo-libérale, à compter des années 1980 ont suscité une nouvelle croyance qui devait faire consensus parmi les décideurs et les économistes : il suffirait de contrôler l'inflation par le moyen d'une politique monétaire entièrement dédiée à cet objectif, de rechercher l'équilibre des comptes publics et de procéder à une libéralisation des marchés pour retrouver une croissance un temps perturbée du fait de l'impéritie des gouvernements. L'utopie du marché autorégulé revient ainsi en force. L'individualisme prend de nouveau le pas sur les communautés qui se délitent en partie (Collier 2019).

La vieille théorie, celle d'avant Keynes, reprend le dessus avec des habits neufs, ceux fournis par de nouveaux outils mathématiques.¹⁸ L'on prête curieusement au consommateur des anticipations rationnelles confinant à la connaissance justement déniée au planificateur. Les méthodes mathématiques de planification deviennent l'outil pour analyser et comprendre les interactions décentralisées entre la multitude des agents individuels. Les marchés ne jouent pas le rôle essentiel qu'on leur prête dans l'allocation des ressources. Celle-ci procède du calcul d'optimisation de leur utilité inter-temporelle opéré par des consommateurs dotés d'anticipations rationnelles. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de voir cette vision

¹⁶ Cette situation est documentée notamment dans Krugman (2007) qui s'est attaché à montrer les évolutions politiques et sociales qui ont marqué les États-Unis à différentes périodes de leur histoire jusqu'au renversement des années 1980.

¹⁷ Tous les économistes keynésiens n'étaient pas dupes de cette situation. Tobin (1972), Fitoussi (1973) expliquent ainsi que l'augmentation simultanée de l'inflation et du chômage n'est autre que la conséquence de la désarticulation du tissu productif que traduit la dispersion accrue des demandes et offres excédentaires (sectorielles) dans un contexte où, faute d'information, les prix s'ajustent plus fortement à la hausse qu'à la baisse (et les quantités donc les emplois plus fortement à la baisse qu'à la hausse). Tobin et Fitoussi ne peuvent signaler plus clairement que le problème est structurel et non conjoncturel. Tobin ne propose aucune solution de politique économique autre qu'une politique des revenus dont on peut, toutefois, considérer qu'elle est une tentative de concilier les horloges multiples.

¹⁸ « Jusqu'à la fin des années soixante dans l'ordre de la théorie appliquée, comme dans celui de la recherche empirique, le keynésianisme régnait sans partage. Mais il s'agissait d'un règne ambigu, non pas vraiment celui d'une théorie, mais d'une pratique politique » (Fitoussi 2004 p.93).

du marché être en totale contradiction avec celle développée par Hayek (1948) pour qui les individus étaient *imparfaitement et différemment* informés.¹⁹

Privatisations, libéralisations, stabilisations macroéconomiques sont jugées à l'aune de critères (de nombres) qui reflètent le respect de règles intangibles sans que ne soient jamais considérées la montée de la pauvreté, la destruction des relations sociales et celle de la nature.²⁰ Le renoncement à la démocratie au bénéfice des règles, en fait des lois d'airain du marché, va de pair avec l'obéissance aux injonctions de la finance. Les défaillances du marché sont attribuées à un manque de volonté politique de respecter les règles de pleine concurrence, à la défiance dans les institutions et à une régulation porteuse de corruption, voire à l'irrationalité des comportements individuels, toutes choses qu'il importe de corriger en imposant des règles aux gouvernements comme aux individus. Le développement est devenu une affaire d'experts. Le coût des transformations sociales est ignoré parce que celles-ci sont jugées naturelles et parce qu'il est supposé temporaire. Préserver la cohésion sociale n'est pas à l'ordre du jour. Pas plus que de se préoccuper d'une éventuelle instabilité financière désormais jugée appartenir à un passé révolu.

Les réformes structurelles relatives au fonctionnement des marchés de biens et du travail ou, très simplement les contraintes imposées par une finance libéralisée, brisent les coalitions politiques que constituent les entreprises, lesquelles sont, de plus en plus, conçues comme des collections d'actifs négociables. Elles remettent à l'ordre du jour mobilité du travail et flexibilité des salaires.²¹ La discipline imposée par les marchés financiers singe, implicitement, les mécanismes de l'étalon-or tels qu'ils fonctionnaient au XIXe siècle. Les relations internationales imposent au plus faible (la Grèce pour prendre cet exemple emblématique au moment de la crise de la dette en Europe dans les années 2010) d'appliquer les règles comme les grandes puissances ont imposé, au XIXe siècle, aux pays colonisés de se plier à leurs exigences. L'austérité imposée par le Fonds Monétaire International oublieux de sa fonction stabilisatrice remplace, sans en changer l'objectif, la diplomatie de la canonnière. L'étalon change or (après l'étalon or) a disparu, des institutions monétaires internationales ont été mises en place, mais la liberté des mouvements de capitaux vaut acceptation de la discipline imposée par les marchés financiers aux entreprises et aux États. Avec le refus de la répudiation des dettes il s'agit d'écarter toute violation des contrats privés, mais en acceptant la violation du contrat social. « La faillite est une

¹⁹ « Les économistes croyaient que leur hypothèse d'uniformité de pensée dans un monde d'anticipations rationnelles leur permettait de modéliser les résultats de marché qui découlent des décisions d'un grand nombre d'individus en étudiant les comportements d'un seul individu représentatif. Une fois qu'ils avaient confondu ce monde et le monde réel, il n'y avait qu'un pas pour qu'ils se persuadent que les objectifs fictifs de leur individu type – intérêt personnel ou optimisation de leur bien-être – pouvaient être projetés sur le marché et la société tout entière » (Frydman et Goldberg 2011/2013 p. 85-86).

²⁰ La gouvernance par les nombres conduit à confondre les objectifs sociaux fondamentaux avec des indicateurs chiffrés retenus sur la base de théories économiques improbables. « Les indicateurs conçus par l'Union européenne ou la Banque mondiale pour mesurer les performances des droits nationaux sont ainsi l'image caricaturale d'une normativité qui s'ignore. Non seulement ils échappent à toutes les exigences du débat démocratique qui continuent d'entourer la délibération des lois, mais encore l'image quantifiée qu'ils donnent à voir n'est pas celle de la réalité, mais celle des croyances qui ont présidé à leur élaboration » (Supiot 2010 p. 85). Des concepts de gestion des entreprises ou de politique économique sont ainsi transposés dans le Droit (Supiot 2015 p. 215 et sq.).

²¹ Ce qui est vrai des pays engagés dans ce type de réformes l'est aussi des pays comme les Etats-Unis dans lesquels les marchés étaient déjà formellement flexibles mais les relations de travail échappaient pourtant aux lois du marché pendant les années d'âge d'or.

dimension centrale du capitalisme moderne. Mais le FMI ne le reconnaît pas : cette faillite serait une violation du caractère sacré des contrats. Mais il n'a aucun scrupule à violer un contrat encore plus important, le contrat social. Il préfère fournir des fonds aux gouvernements pour renflouer les créanciers étrangers, qui n'avaient pas fait preuve d'une diligence raisonnable dans l'octroi de prêts. Dans le même temps, il a imposé des politiques faisant peser des coûts élevés sur d'innocents spectateurs, les travailleurs et les petites entreprises, qui n'ont joué aucun rôle dans l'avènement de la crise » (Stiglitz 2001 p. xii).

Les réformes en question se heurtent à l'incompréhension des individus et des groupes sociaux que les néo-libéraux attribuent au défaut de perception de leur justesse. Dès lors, leur enjeu est d'abord politique. Il s'agit de faire pièce à cette incompréhension en imaginant pouvoir changer radicalement les mentalités, les habitudes et les comportements, qui seraient autant de « retards », grâce à l'action politique. L'injonction de s'adapter, de combler tout ce qui s'apparente à un retard, est au cœur de ce paradoxe apparent de la démarche néo-libérale qui implique de recourir à la parole des experts dûment mandatés par l'État ou par des autorités administratives présumées indépendantes pour établir et imposer les règles répondant aux exigences d'adaptabilité et de flexibilité, qui sont ainsi soustraites à tout débat démocratique. « Cela éclaire de manière saisissante la mutation actuelle des politiques publiques, notamment en matière de santé ou d'éducation. Celles-ci ne se réduisent pas en effet au retrait de l'État et à la privatisation. Elles imposent aussi une mutation profonde du sens de l'éducation, du soin ou de l'égalité des chances, entièrement orientée vers l'adaptabilité, la compétition et la mobilité » (Stiegler 2018).

Ce paradoxe était déjà présent au cœur de la pensée de Lippmann. « Refusant à la fois la Providence de la nature et le contrôle de l'avenir par l'intelligence collective des publics, le nouveau libéralisme théorisé par Lippmann décidera de s'en remettre, d'une part, aux artifices du droit et, d'autre part, à la réadaptation des populations aux exigences de la mondialisation, passant par une politique publique invasive, chargée de transformer activement les dispositions et comportements de l'espèce humaine » (Stiegler 2019 p. 187). A ceci près, cependant, que Lippmann entendait confier aux experts le soin de piloter la mise en œuvre d'importantes dépenses sociales alors que les néo-libéraux actuels attendent d'eux qu'ils convainquent les politiques des bienfaits de la neutralité de l'action publique et de la dérégulation. Les uns et les autres ont, toutefois, le même objectif qui est de réformer l'ordre social et de rendre effective une adaptation rapide des individus à une économie de marché mondialisée.²²

Ce paradoxe est, de quelque manière, levé si l'on entend que la mondialisation est le fruit de choix politiques vis-à-vis duquel la science économique est instrumentalisée.²³ De fait, les États n'ont pas disparu suite à l'extension des marchés comme le voudrait la doctrine : ils ont muté. Les pouvoirs qui leur sont dévolus ont évolué de manière différenciée.

Les États-Unis ont conservé la maîtrise de leur budget afin de veiller au maintien du plein emploi tout en réduisant les dépenses d'infrastructure et de soutien aux services publics dont bénéficient principalement les ménages et en laissant le champ libre aux grandes entreprises multinationales et à la finance. Les États de l'Union Européenne ont appliqué

²² De quelque manière, l'on retrouve ici l'ambiguïté de la position de Walras qui entend la possibilité d'une marche à ce même idéal mais en proposant des réformes sociales qui ne lui corresponde pas.

²³ Cette thèse est, en particulier, défendue par Ragot (2020).

relativement strictement les normes monétaires et budgétaires prévues par les traités tout en conservant leurs pouvoirs en matière fiscale et sociale, l'Irlande, par exemple, instaurant une politique fiscale qui lui a permis d'attirer les sièges sociaux des grandes entreprises multinationales et de stimuler ainsi la croissance de son produit intérieur brut par le jeu des prix de transfert. La Chine a mis en œuvre un capitalisme autoritaire en même temps qu'elle développait ses exportations.

Les États ont, en outre, abandonné certaines prérogatives en les déléguant à des autorités administratives indépendantes censées appliquer des règles énoncées par des experts et permettre d'échapper à la « tyrannie » de l'électeur. Ces autorités ont été mises en place dans certains secteurs d'activité pour veiller au maintien de la concurrence (télécommunications, électricité, transport aérien, ...) ainsi que pour la gestion monétaire (la banque centrale devenue indépendante). Dans certains cas, aux États-Unis, ce sont des prérogatives régaliennes qui ont été déléguées à des groupes privés, dans le domaine de la sécurité y compris sur le terrain militaire.²⁴

Les conséquences de la mise en pratique de l'utopie ainsi réhabilitée et amendée, sous couvert de règles énoncées par les experts et imposées par les marchés, ont été un creusement des inégalités, la précarisation de nombre d'emplois et la montée du dualisme social et géographique, une demande de protection des oubliés de la mondialisation, le développement des tensions protectionnistes et, finalement, des réactions populistes mettant en cause moins le libéralisme économique que la démocratie libérale. De fait, l'on assiste à un morcellement des communautés existantes, à une rupture des appartenances et à des pertes d'identité que l'on considère les nations confrontées à la fragmentation de leurs territoires respectifs, les entreprises ramenées à des collections d'actifs négociables et fragmentées internationalement, ou encore les individus qui de salariés protégés deviennent des autoentrepreneurs livrés aux forces du marché total.

Dans ce contexte, les crises successives, financière, sanitaire, écologique, font apparaître les incohérences. La théorie économique dominante n'est plus pertinente, si elle ne l'a jamais été.²⁵ En matière monétaire puis budgétaire, les politiques dites non conventionnelles, autrement dit contraires aux enseignements de la théorie dominante, ont pris le pas et ont conduit à pérenniser une situation de taux d'intérêts quasi-nuls sinon négatifs sans que cela produise l'inflation attendue par cette théorie.

Dans le même temps, le projet néo-libéral de fluidité et flexibilité de tous les marchés est poursuivi. Le dualisme croissant qui en est le fruit met l'État dans la situation, non pas d'y remédier, mais de le compenser en augmentant dépenses sociales et dette publique, contrevenant ainsi à la doctrine. Cet État n'est plus en mesure d'effectuer un calcul public rationnel, plus encore quand les politiques non conventionnelles deviennent ultra keynésiennes comme cela est advenu avec la crise sanitaire. Ni le marché, ni l'État ne sont plus en mesure de synchroniser les temps sociaux (Boyer 2020). Toute maîtrise des enchaînements des déséquilibres semble perdue, annonçant un moment de rupture avec l'idéologie néo-libérale sans que l'on soit certain de ce que sera la nouvelle donne. L'État devient prisonnier de la double exigence de satisfaire la demande de biens publics et de

²⁴ Dans ce dernier cas de figure, l'État, loin de disparaître avec la montée en puissance de marchés dominés par des lobbys, est devenu un État prédateur au service de ces mêmes lobbys en leur assurant des rentes (Galbraith 2008 p. 185-215).

²⁵ Le néo-libéralisme n'est-il pas, en effet, qu'une idéologie masquant des réalités de pouvoir contrastées.

pallier les effets de l'instabilité sans que soient effectivement attaquées les racines de cette instabilité.

Sans doute, l'une des « curiosités » du moment est le positionnement de la finance en porte-à-faux avec la théorie classique comme avec la théorie keynésienne. Les taux d'intérêt se sont effondrés au point de devenir négatifs alors même que les taux d'endettement public se sont envolés. Cela ne peut, en aucun cas, refléter une confiance dans l'avenir. La liquidité vient renforcer la valeur des actions et aider à la concentration bien plus que soutenir le progrès technique et les investissements d'avenir. Des prix d'actifs déconnectés des performances réelles et des États surendettés ne suscitent pas le séisme que l'on pourrait en attendre. Tout se passe comme si la finance était immunisée en ayant reporté les risques sur les salariés et les finances publiques. Une situation sans doute à la merci de ruptures brutales des comportements.

3. La modernité du libéralisme social

Le libéralisme social pourrait ou devrait apparaître comme porteur d'une solution institutionnelle à la crise comme il l'a été par le passé. L'expérience a été rarement codifiée, en tout cas sur le terrain de l'analyse économique cantonnée à ses dimensions macroéconomiques et conjoncturelles. Il a pourtant ses racines dans la pensée économique mais aussi politique et philosophique développée depuis les débuts du capitalisme industriel. Plaider sa modernité suppose de se départir d'une vision purement macroéconomique, de rétablir, dans leur rôle régulateur, les multiples médiations propres à une économie de marché.

3.1. Les racines du libéralisme social

La difficulté sur le terrain des idées vient de ce que le libéralisme social, décrié ou ignoré, n'est pas clairement défini notamment parce qu'il est souvent réduit par les économistes qui en sont les partisans à une redistribution des revenus pour corriger les abus du capitalisme néo-libéral.²⁶

Face à la crise, le libéralisme social demeure, pour certains, le suspect usuel. C'est ainsi que Phelps (2013) dénonce un nouveau corporatisme qu'il accuse d'être à l'origine du déclin de la créativité et de l'innovation depuis le milieu du XXe siècle : un corporatisme qu'il définit précisément par ses objectifs que sont « *l'intervention* de l'État plutôt que le désordre, la *solidarité* plutôt que l'individualisme, la *responsabilité sociale* plutôt que les comportements antisociaux (...), la *codétermination* plutôt que le contrôle exclusif des actionnaires » (Phelps 2013/2017 p. 203). On ne saurait mieux mettre en cause le libéralisme social d'inspiration keynésienne.

Aghion, Algan, Cahuc et Sheifer (2010), de manière tout aussi claire, mettent en cause le libéralisme social en dénonçant ce qui leur apparaît comme un cercle infernal entre régulation et défiance : la régulation minerait la confiance des individus, au détriment de l'innovation et de la croissance, lesquels, en retour, exigeraient encore davantage de régulation. C'est, pour le moins, aller à l'encontre de l'idée que la régulation procède de la démocratie et que la démocratie et le marché ne sont pas incompatibles. « La démocratie en empêchant l'exclusion par le marché, accroît la légitimité du système économique et le

²⁶ De fait, la théorie économique inspirée par Walras et Pareto énonce que l'ouverture à la concurrence fait des gagnants et des perdants et qu'en conséquence il appartient à la puissance publique d'opérer une redistribution en compensant les perdants.

marché en limitant l'emprise du politique sur la vie des gens, permet une plus grande adhésion à la démocratie » (Fitoussi 2004 p. 49-50).

Face à la crise, une certaine économie comportementale ignore les faits sociaux et, par suite, l'existence même d'un libéralisme social. Elle met en avant, pour expliquer les défaillances de marché, non les interactions et les institutions sociales, mais le jeu de comportements « irrationnels » dont il importe de corriger les biais au moyen de « coups de pouce » décidés par les managers ou les pouvoirs publics. Ce qui est désigné comme un « parrainage libertaire » (Thaler et Sunstein 2003) n'a d'autre ambition que d'assurer un fonctionnement jugé idéal des marchés. « Cette vision est en phase avec le modèle standard de l'analyse économique, n'admettant comme seul bémol à l'omniscience du sujet que les découvertes 'scientifiques' éventuelles des neurosciences sur le cerveau humain » (Fabre-Magnan 2018 p. 208).

Ces raccourcis idéologiques font bon marché du succès rencontré, un temps, par le libéralisme social en réponse à l'échec du laissez-faire. Ils exonèrent de toute faute une doctrine pourtant devenue le guide de la politique économique et de la pratique des affaires. Ils rendent d'autant plus nécessaire de revenir sur les racines du libéralisme social.

Dans son histoire de l'idée de marché, Rosanvallon (1979) développe la thèse selon laquelle la naissance du libéralisme économique « doit d'abord être comprise comme une réponse aux problèmes non résolus par les théoriciens du contrat social » et comme « l'aspiration à l'avènement d'une société civile immédiate à elle-même, autorégulée » (Rosanvallon, 1979, p. ii). Suivant cette acception, la société de marché se présente comme l'archétype d'une nouvelle représentation du social, dans laquelle le marché vient remplacer le contrat social comme régulateur de la société. Rosanvallon croit trouver chez Adam Smith la forme la plus épanouie de cette idée d'un refus global du politique conduisant à voir dans le marché une sorte modèle politique alternatif. « Aux figures formelles et hiérarchiques de l'autorité et du commandement, le marché oppose la possibilité d'un type d'organisation et de prise de décision largement dissocié de toute forme d'autorité : il réalise des ajustements automatiques, procède à des transferts et à des redistributions sans que la volonté des individus en général et des "élites" en particulier joue aucun rôle » (ibid., p. iv).

Il s'agit là, implicitement, d'une définition du libéralisme qui ressortit de l'équilibre général des marchés et que Phelps (2013) ne renierait sans doute pas, mais qui a le défaut d'occulter le nécessaire débat sur la nature du libéralisme et ses différentes acceptions : un débat qui nous invite à revenir brièvement sur la philosophie et l'économie politique d'Adam Smith car le père de l'économie politique ne peut pas être vraiment présenté comme « le théoricien du dépérissement du politique » (Rosanvallon 1979 p. 3)

Trop souvent est invoquée, à son propos, la notion de main invisible censée incarner un libéralisme classique alors assimilé au laissez-faire, mentionnée une seule fois par Smith dans *'L'enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations'* (1776) et faussement confondue avec la notion de secrétaire du marché qui appartient à la théorie de l'équilibre général énoncée par Walras. Or Smith n'est pas le défenseur du laissez-faire.²⁷ Dans la *Théorie des sentiments moraux* (1790), il fait du principe de sympathie le guide du comportement individuel, principe qu'il ne confond, ni avec la bienveillance ou l'altruisme, ni avec l'égoïsme, et qui signifie que chacun se comporte comme il s'attend à ce que les

²⁷ Ce dont convient aisément Hayek (1944) comme souligné plus haut.

autres se comportent à son égard.²⁸ Ce faisant, il souligne que le rapport de l'homme à soi-même est toujours médiatisé par autrui. Il n'attribue pas les bénéfices des efforts individuels à l'exercice d'une 'liberté naturelle' qui irait de pair avec la 'bonté naturelle de l'homme' et 'l'harmonie naturelle des intérêts', mais à des institutions sociales bien constituées et forcément évolutives. « Le fait que Smith remarque que les échanges mutuellement avantageux sont très communs n'indique pas du tout qu'il pensait que l'égoïsme à lui seul, ni même la prudence au sens large, pourrait suffire à garantir une bonne société. En réalité, il affirmait précisément le contraire. Il ne faisait pas dépendre le salut économique d'une motivation unique » (Sen 1991/1993 p. 25). Pour Smith, l'individu vit en société et cette société ne se dissout pas dans le chacun pour soi et le laissez-faire. Il développe empathie et jugement qu'il « considère comme le fondement de la moralité créant un écart entre ce que nous voulons faire et ce que nous estimons devoir faire. » (Collier 2019 p. 17). Cette subtilité, pourtant essentielle, de la pensée de Smith a été et demeure le plus souvent ignorée et, avec elle l'importance de la réciprocité et, plus généralement, du fait social qui repose sur cette réciprocité. Une importance qui doit, au contraire, attirer notre attention si l'on veut comprendre l'échec du laissez-faire et relever la pertinence d'un libéralisme social.

De fait, « les limitations imposées au marché dont Adam Smith était l'adversaire résolu pourraient être qualifiées de précapitalistes. Ses critiques ne visaient pas l'intervention publique telle qu'elle apparaîtra plus tard dans les programmes de protection sociale impulsés par l'État Providence » (Sen 1999 p. 128). Elles visaient le caractère improductif et inutile de certaines dépenses gouvernementales et, plus encore, les obstacles dressés face au développement du commerce au moyen des droits de douane.

En revanche, Smith n'ignore pas les défaillances d'une société capitaliste naissante quand la division du travail entraîne une déqualification des emplois. Pas plus qu'il n'ignore que les conditions de financement héritées de l'ancien régime économique donnent prise à l'usure et au gaspillage des capitaux. Il en conclut qu'une intervention publique est nécessaire aussi bien pour promouvoir l'éducation que pour contrôler le crédit. N'est-il pas significatif de constater que la seule fois où il fait état de la fameuse main invisible, c'est pour expliquer que l'individu, soucieux de sa sécurité, « conduit par une main invisible », préfère soutenir l'industrie domestique quoiqu'il poursuive « une fin qui n'entraîne nullement dans ses intentions » (Smith 1776 IV, 2, p.456).

Il est, dans le même ordre d'idées, significatif de voir Smith préconiser le gradualisme dans la levée des droits de douane pour éviter que l'entrepreneur touché ne subisse des dommages trop importants qui auraient inévitablement des répercussions globales. « L'entrepreneur d'une grande manufacture, qui se verrait obligé d'abandonner ses travaux parce que les marchés du pays se trouveraient tout d'un coup ouverts à la libre concurrence des étrangers, souffrirait sans contredit un dommage considérable. Cette partie de son capital

²⁸ Dupuy (1992) défend cette interprétation de la doctrine de Smith qui ne changerait pas entre la *Théorie des Sentiments Moraux* et la *Richesse des Nations*. « Smith refuse de se laisser prendre au mensonge de l'individualisme bourgeois, ou de l'intérêt égoïste, auquel tous par la suite, les philosophes rationalistes qui développeront l'économie politique, mais aussi Marx, Freud, et jusqu'à la sociologie contemporaine, se feront prendre. Lui sait bien que « l'amour de soi » (*self love*) ne tire sa substance que de la reconnaissance des autres, et que la recherche privée du gain matériel, loin de casser les liens nuisibles à la stabilité sociale, crée entre les êtres des relations passionnelles » (Dupuy 1992 p. 102). Il y a, dans cette appréciation, deux dimensions : l'existence du fait social, la possibilité d'une contamination par les passions, possibilité sur laquelle insiste Dupuy en se référant aux comportements mimétiques qu'il retrouve chez Keynes.

qui s'employait habituellement en achats de matières premières et en salaires d'ouvriers trouverait peut-être sans beaucoup de difficulté, un autre emploi. Mais il ne pourrait pas disposer, sans une perte considérable, de cette autre partie de son capital, qui était fixée dans ses ateliers et dans les divers instruments de son commerce. Une juste considération pour les intérêts de cet entrepreneur exige donc que de tels changements ne soient jamais faits brusquement, mais qu'ils soient amenés à pas lents et successifs, et après avoir été annoncés de loin. » (Smith 1776 IV, 2 p. 471).

Il reste que l'État Providence, qui prendra place dans un tout autre contexte historique, ne s'est pas imposé dans une sorte de continuité. Dewey (1935/2014) constatant l'incapacité du premier libéralisme « à affronter le problème nouveau que son succès même avait engendré » (p. 127), appelle, non à renoncer au libéralisme, mais à le transformer. « L'idée que le libéralisme ne saurait à la fois maintenir ses objectifs et inverser sa conception des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir n'a pas de sens. Le libéralisme ne peut parvenir à ses fins qu'à la condition unique qu'il y emploie des moyens opposés à ceux qu'il préconisait sous sa première forme » (p. 128). Ce qui s'est produit *de facto* dans les décennies qui suivent la Deuxième Guerre mondiale avec l'instauration effective d'un libéralisme social ou d'un socialisme libéral.

L'idée de libéralisme social ne naît pas avec Keynes. John Stuart Mill (1859) amorce cette transformation de la pensée libérale en faisant de l'individu un être en devenir et un *être social* qui n'existe que dans sa relation aux autres. « Pour Mill, rien de mécanique, de 'naturel' dans le développement de soi qui n'est pas une marche irréversible vers un but unique, mais le résultat complexe de décisions humaines et d'interaction avec le milieu » (Audard 2019 p. 99). Il est amené à critiquer la liberté excessive des marchés, prône l'encadrement des droits de propriété et l'instauration d'une taxe sur les héritages, il soutient le mouvement coopératif naissant. Il dénonce une libre entrée sur le marché du travail qui n'aurait d'autre effet que de maintenir le salaire de tous à un bas niveau marquant par là même l'importance qu'il reconnaît aux institutions.²⁹ Il plaide pour éviter aux individus des ruptures trop brutales, reconnaît l'importance de la coutume et des usages dans la tenue des transactions marchandes.³⁰ « Il anticipe ainsi sur la nécessité d'un libéralisme plus social, plus conscient du besoin de solidarité, de justice et d'égalité, dans un monde en transformation où les inégalités se creusent, où la coopération sociale devient impossible et où la pauvreté du plus grand nombre s'aggrave » (Audard 2019 p. 101).

²⁹ Dans son histoire de la pensée économique, Bladen (1974) énonce ainsi les raisons de son choix des auteurs. « Les auteurs que j'ai sélectionnés (...) d'Adam Smith à Maynard Keynes ont tous été affligés par la dégradation humaine associée à la pauvreté. Ils croyaient que l'accroissement de la richesse était une condition nécessaire de l'élimination de la pauvreté, et ils espéraient que, soit à travers la nécessité économique – i.e. grâce aux forces du libre marché – soit à travers l'action intelligente de l'État, l'accroissement de la richesse assurerait la diminution de la pauvreté » (p. xv). Blaug (1968), toujours dans une histoire de la pensée économique, indique que « les maux sociaux expérimentés sous le capitalisme ne sont pas attribués par Mill à la propriété privée mais plutôt à l'individualisme rampant et aux protections inadéquates contre les abus des droits de propriété » (p. 191).

³⁰ Comme le souligne, citations à l'appui des *Principes d'économie politique*, Guaino (2016 p. 308, p. 369, p. 389, p.405), Mill adopte bien souvent des prises de positions pragmatiques qui l'éloignent du laissez faire, qu'il s'agisse de la pertinence d'un protectionnisme éducateur, de la nécessité d'un endettement public, du contrôle des profits de monopole ou encore des bénéfices à attendre des contraintes dans l'échange nées des coutumes. À chaque fois, il s'agit d'inscrire les activités économiques dans la longue durée grâce à une intervention appropriée de la puissance publique ou de groupes sociaux.

Les idées de Mill sont reprises et développées par Green (1881). « S'appuyant sur l'idée millienne du développement de soi, Green théorise un droit de l'individu vis-à-vis de la société qui lui *doit* les moyens de la réalisation de son potentiel, réalisation essentielle pour le bien-être et le progrès de tous (...) À la suite d'Aristote et de Hegel, Green appelle 'bien commun' cette interaction entre intérêt individuel et intérêt commun, et en fait le fondement de la morale et de l'obligation politiques » (Audard 2019 pp. 101-102). Hobhouse (1911) et Hobson (1894) vont dans le même sens. « Les penseurs du nouveau libéralisme ne croient pas dans l'efficacité absolue du marché. Devant la montée des problèmes sociaux, crises économiques, chômage, profondes inégalités de revenus et de fortunes, pauvreté et misère, ils proclament la fin du laisser-faire et prônent des mesures interventionnistes qui ne sont pas sans ressembler à ce qu'on associera, plus tard, à l'État-providence » (Dostaler 2009).³¹

À la même époque, Durkheim (1895) s'inquiète de ce que le développement des forces productives conduit à la désintégration du corps social, entend prévenir les tendances pathologiques de la société de marché avant qu'elle ne se délite. Il en arrive à promouvoir une réforme institutionnelle incluant une sorte de démocratie industrielle conduisant à un partage du pouvoir décisionnel entre employés et employeurs.³² C'est d'efficacité et de justice sociale dont il est ici véritablement question.³³

En continuité avec le nouveau libéralisme anglais, Keynes (1919) met en avant, la nécessité d'une certaine justice sociale.³⁴ De manière significative il traite dans un même mouvement de la nécessité de l'investissement productif et d'une relative équité dans la distribution des revenus. En introduction de son analyse des conséquences économiques de la paix, il explique que la création de richesses observée au XIX^e et au début du XX^e siècle, résultait de ce que « les riches préféraient le pouvoir que l'investissement leur donne au plaisir de la consommation immédiate » alors que « si les riches avaient dépensé leurs nouvelles richesses pour leur propre plaisir, le monde aurait trouvé depuis longtemps un tel système intolérable » (Keynes 1919 p. x). Non sans considérer que le système reposait sur un double bluff ou une double supercherie. « D'un côté, les classes laborieuses (...) se trouvaient enjôlées, obligées ou contraintes par la coutume, les conventions, les autorités et l'ordre établi de la société d'accepter une situation dans laquelle elles pouvaient obtenir leur propre petit morceau de gâteau qu'elles-mêmes, la nature et les capitalistes contribuaient à produire. Et de l'autre côté, il était permis aux capitalistes d'obtenir la meilleure part du

³¹ Dostaler (2009) mentionne justement que « ce nouveau libéralisme est l'exact opposé de ce qu'on appelle aujourd'hui le néo-libéralisme, qui est en premier lieu une réaction ultralibérale contre l'interventionnisme keynésien »

³² Cette proposition de réforme corporative date de la seconde préface écrite en 1902.

³³ Supiot (2019) nous rappelle opportunément les apports de Fouillée dont les réflexions s'inscrivent dans cette recherche des institutions de justice sociale propres à permettre de lutter contre les déviations du marché à commencer par son darwinisme social. L'intérêt de la démarche de Fouillée souligné par Supiot est précisément d'opposer au « naturalisme économiste » (qui regroupe aussi bien que le « naturalisme individualiste » que le « naturalisme collectiviste ») la justice associée à la solidarité impliquant une interdépendance contractuelle (organisationnelle) entre les individus, une articulation entre intervention de l'État et autonomie des partenaires sociaux telle qu'elle sera établie avec l'instauration de l'État social ou État providence.

³⁴ Dostaler (2009) note que « les convictions politiques de Keynes sont étroitement liées à celles du nouveau libéralisme, dont il se réclame ouvertement à diverses reprises, bien qu'il ne cite nulle part Green ou Hobhouse »

gâteau et ils étaient théoriquement libres de la consommer à la condition tacite et implicite qu'ils n'en consomment en réalité qu'une petite partie ». (Keynes 1919 p. x).

Cette position de Keynes fait écho à celle de Veblen (1899, 1921, 1919) pour qui persistent deux visages de la modernité, l'esprit des affaires et l'esprit industriel, la subordination du second au premier signalant l'existence renouvelée de cette classe de loisirs détachée des tâches productives et engagée dans des dépenses ostentatoires, dont le pouvoir s'exerce au détriment de l'amélioration du bien-être de tous. Associant l'émergence du contrôle financier à l'amointrissement des perspectives de croissance, il entend valoriser le rôle des ingénieurs et leurs relations avec les travailleurs en faisant primer la rationalité de l'organisation sur celle, stricte, du marché.³⁵

Par la suite, Keynes (1926) constate ce qu'il appelle lui-même une socialisation de l'économie évoquant à ce propos des tendances naturelles. Elles ne sont pas propres, selon lui, à remettre en cause l'économie de marché dès lors que l'on ne confond pas libéralisme et laissez-faire, ni socialisation avec étatisme. « Le socialisme d'État découle de Bentham, de la libre concurrence etc. ; il est une version, plus claire à certains égards, plus confuse à d'autres, de la même philosophie qui sous-tendait l'individualisme du XIX^e siècle Les deux doctrines s'attachent avant tout à la liberté, l'une de façon négative afin d'éviter toute atteinte à la liberté existante, l'autre de façon positive afin de détruire les monopoles naturels ou constitués. Ce sont deux réactions à une même atmosphère intellectuelle » (ibid. p. 291). En contrepoint, il fixe un agenda pour l'État qui concerne « non pas les activités que les individus privés accomplissent déjà, mais les fonctions qui ne relèvent pas de la sphère individuelle, et les décisions qui ne seront prises par *personne* si l'État ne les prend pas lui-même » (ibid.). Il fait de l'entreprise, confrontée à une incertitude radicale, l'acteur principal de l'économie de marché en lieu et place du consommateur. Il va jusqu'à faire de l'entreprise moderne une unité de contrôle et d'organisation se socialisant d'elle-même (ibid. pp. 288-9).³⁶ Il reconnaît ainsi à l'entreprise et à l'État leurs fonctions et leurs responsabilités respectives dans une économie de marché. Non sans s'arrêter aussi sur le rôle joué par cette autre communauté qu'est le système financier pour en envisager les dérives dangereuses.

La question posée par Keynes est « de savoir si nous sommes prêts à quitter l'état de laissez-faire du XIX^e siècle pour entrer dans une époque de socialisme libéral, c'est-à-dire dans un système nous permettant d'agir en tant que communauté organisée avec des buts communs, et disposés à promouvoir la justice sociale et économique tout en respectant et protégeant l'individu – sa liberté de choix, sa croyance, son esprit et ses manifestations, son entreprise et sa propriété » (Keynes 1939). Il s'agit, selon lui, de faire face aux « deux vices marquants du monde économique où nous vivons (qui) sont le premier que le plein emploi

³⁵ Charbonnier (2020) évoque à propos des thèses de Veblen une hypothèse technocratique relative à la cohérence interne du capitalisme.

³⁶ « Au cours de sa croissance, une grande entreprise (...) arrive à un point où les détenteurs de capital, c'est-à-dire les actionnaires, sont presque entièrement dissociés de la direction, si bien que l'intérêt personnel immédiat qu'a celle-ci à réaliser de gros profits devient tout à fait secondaire. Quand ce stade est atteint, la stabilité et la réputation de l'institution compte plus pour la direction que le versement d'un profit maximal aux actionnaires. Ces derniers doivent certes percevoir des dividendes raisonnables ; mais une fois cela assuré, l'intérêt immédiat de la direction est souvent d'éviter les critiques du public et de la clientèle de l'établissement » (Keynes 1926 p. 288). Ainsi se profile ce que March (1962) désignera comme une coalition politique, en fait une définition de l'entreprise qui n'est plus réduite à ses actionnaires, constitue une entité collective positionnée entre l'individu et l'État.

n'y est pas assuré, le second que la répartition de la fortune et du revenu y est arbitraire et manque d'équité » (Keynes 1936 p. 372).

La tradition libérale à laquelle se rattache Rawls répond à ce double défi.³⁷ La société libérale dont il se fait le défenseur est un « système équitable de coopération à travers le temps » (Rawls 1993/1996 pp 42-3). Dans cette société, « les différences socio-économiques liées à des fonctions ou à des positions doivent être ajustées de façon à ce qu'elles soient au plus grand bénéfice des membres les plus désavantagés de la société » (ibid. pp 30-1). Cette société est clairement faite d'identité et de conflit d'intérêts. « Il y a identité d'intérêts puisque la coopération sociale procure à tous une vie meilleure que celle que chacun aurait en cherchant à vivre seulement grâce à ses propres efforts. Il y a conflit d'intérêts puisque les hommes ne sont pas indifférents à la façon dont sont répartis les fruits de leur collaboration, car, dans la poursuite de leurs objectifs, ils préfèrent tous une part plus grande de ces avantages à une plus petite » (Rawls 1971/1987 p. 30). Les arbitrages qui sont rendus ne conduisent pas nécessairement à des gains mutuels immédiats, mais ils ne conduisent personne à vouloir abandonner les règles constitutives de la coopération en société. Certes, une telle conception de la justice peut conduire à juger plus juste une société très inégalitaire pourvu que les pauvres y soient moins pauvres que dans une société plus égalitaire. Mais cette critique tombe d'elle-même si les sociétés dans lesquelles les pauvres sont moins pauvres sont aussi celles où se constitue une importante classe moyenne signifiant une relative égalisation des revenus et des richesses.³⁸

Le voile d'ignorance auquel se réfère Rawls, qui rend crédible les comportements de solidarité, est déchiré quand la société se morcelle en catégories qui prennent chacune conscience de sa spécificité et la revendiquent, quand l'État providence est délégitimé et que l'assurance privée ou la charité prennent le pas sur l'assurance sociale, quand le consentement à l'impôt s'est émoussé et l'aide sociale est dénigrée comme cela va se produire quand le néo-libéralisme va s'imposer (Rosanvallon 2011 pp 287-98). La disparition et le morcellement d'une classe moyenne nombreuse qui résulte du démantèlement partiel de l'État-social, notamment de ses dispositions fiscales, produit ce morcellement, explique le refus de la solidarité et rend l'économie plus instable au risque de casser la croissance.

Sans doute Dewey, tout au long de son œuvre, est-il celui qui établit avec le plus de clarté ce qui fait la différence entre le premier libéralisme et le libéralisme qu'il appelle de ses vœux en contrastant deux philosophies bien distinctes. « L'individu du premier libéralisme, écrit-il, est un atome newtonien dont les relations spatio-temporelles avec les autres individus sont

³⁷ Phelps (2013) se réfère à Rawls dont il dit partager la philosophie, ce qui nous semble quelque peu en contradiction avec son opposition au libéralisme social dont nous avons vu qu'il le caricaturait en l'assimilant au corporatisme.

³⁸ Supiot (2019 p. 48) dénonce chez Rawls le fait d'ignorer le rôle des institutions caractéristiques de l'État social, de privilégier une démarche en termes d'*homo oeconomicus* et de se rallier à un utilitarisme qui conçoit les institutions sociales comme un ensemble de règles. Il faut toutefois considérer que « Rawls va proposer une nouvelle conception 'active' de la démocratie où le consensus ne repose pas seulement sur la satisfaction des préférences et le bien-être, mais aussi sur la promesse de justice. Ce faisant il va redonner son identité au libéralisme social, en passe de tout sacrifier à l'économisme de la pensée dominante » (Audard 2019 p. 112). Il faut, alors, admettre qu'il ne comprend pas la justice comme une simple allocation des ressources entre des individus finalement identiques et poursuivant un unique objectif. Il reste que, face au pluralisme des communautés, l'État-nation est le grand absent de l'analyse de Rawls. « Les démocraties pluralistes, et ceci est omis par Rawls, ont besoin d'un concept de 'nation', ne serait-ce que pour faire accepter les principes de solidarité sociale et de redistribution » (ibid. p. 462).

tout extérieures, tandis que chaque atome social est doté d'une liberté naturelle. Ces idées (...) font partie d'une philosophie – de cette philosophie dans laquelle les idées particulières d'individualité et de liberté ont été posées en tant que vérités absolues et éternelles valables partout et toujours. Cette ignorance et ce refus d'une relativité temporelle sont un absolutisme » (Dewey 1935 / 2018 p. 395). À l'opposé, l'individu, tel que le conçoit Dewey, n'existe qu'à travers des relations sociales, qui évoluent au cours du temps et au gré des événements, et son appartenance à de multiples groupes sociaux. Son « libéralisme reconnaît que les conditions sociales peuvent restreindre, altérer et presque empêcher de développement de l'individualité. Il développe, par conséquent, un grand intérêt pour le fonctionnement des institutions sociales qui affectent, positivement ou négativement, la croissance des individus » (ibid. p. 396). Ce libéralisme est conçu en opposition avec l'absolutisme qu'incarnerait la croyance en la domination de lois extérieures fussent-elles historiques. Il s'inscrit dans une démarche expérimentale qui « apporte l'idée d'une reconstruction continue des idées d'individualité et de liberté, ainsi que de leurs intimes connexions avec les changements des relations sociales » (ibid. p. 397).

3.2. Le libéralisme social revisité

La solidarité, l'égalité des chances et une certaine redistribution des richesses apparaissent comme les traits distinctifs du libéralisme social conçu en vue de concilier efficacité et équité, en vue aussi de concourir à une coordination de l'activité qui ne saurait procéder du seul jeu du marché. Dès lors, il n'est plus question d'opposer l'individu et la société. L'individu est un être social qui s'inscrit dans de multiples communautés : l'État, l'entreprise, la famille (Collier 2019). Le fait social est premier. Suivant la conception du nouveau libéralisme développée par Dewey, « si les individus ne parviennent plus à émerger, ce n'est pas le fait social lui-même qui est en cause, mais la domination d'un seul mode d'association » (Stiegler 2019 p. 139). En outre, si les communautés d'appartenance sont multiples, la société libérale est elle-même une communauté. « Ces communautés n'ont pas de taille définie ; elles vont de la famille et du cercle d'amis à des groupes beaucoup plus larges. Il n'y a pas non plus de limite de temps ou d'espace. Celles qui sont séparées par l'histoire et le contexte peuvent néanmoins collaborer dans la réalisation de leur nature commune (...) L'idée principale est simplement qu'une société bien ordonnée (correspondant à la justice comme équité) est elle-même une forme de communauté » (Rawls 1971/ 1987 pp. 569-70). L'une de ces communautés est celle que forme les salariés qui se sont organisés pour faire valoir leurs intérêts sans, pour autant, vouloir rompre avec l'économie de marché.³⁹

Le libéralisme social répond à la nécessité de faire face, non seulement au changement qualitatif inhérent à l'évolution des économies capitalistes, mais aussi aux ruptures de synchronie entre les différents phénomènes qui accompagnent inévitablement ce changement. Le propos n'est pas d'éliminer *ab initio* ces ruptures. Il est d'en reconnaître le caractère inéluctable en même temps que d'établir les conditions pour y survivre.

Ce libéralisme ne fixe pas un sens ou une fin à l'évolution. Il ne propose pas de récit téléologique des processus historiques signifiant qu'il y aurait une voie unique de développement. Il est, de ce point de vue, en accord avec le libéralisme classique, mais en nette opposition avec aussi bien la doctrine néo-libérale actuelle que le nouveau libéralisme

³⁹ La revendication du syndicalisme ouvrier à la fin du XIX^e siècle, dont l'un des aspects, en France, est le développement des bourses du travail (Ragot 2019), relève de cette perspective

de Lippmann pour qui le changement, incarné dans l'approfondissement de la division du travail, est continu et exige de s'y adapter aussi vite que possible en imposant ce qui semble devoir être un rythme unique, quasi-naturel. Il répond à l'exigence de stabilité sans compromettre la nécessité du changement, suivant une perspective qui est celle de Dewey. « Un flux hostile à la stase, et une stase qui se met à refuser l'irréversibilité du flux, tel est le double écueil qu'il s'agit d'éviter. À rebours de ces oppositions délétères, l'affirmation d'une tension à la fois menaçante et nécessaire entre flux et stase constitue le fond tragique de la pensée de Dewey » (Stiegler 2019 p. 127). En d'autres termes, il est question de concilier la multiplicité des rythmes ou temporalités telle qu'elle procède de ruptures récurrentes qui sont le résultat des libertés individuelles (y compris des libertés d'entreprendre), avec une stabilisation, synonyme de recherche de nouvelles synchronies, qui passe moins par des retards que par des *rigidités* ou *viscosités*.

Ce libéralisme, loin de voir le jour, comme l'entend Lippmann, sous l'influence d'experts qui auraient seuls la connaissance du but à atteindre, s'inscrit, comme le conçoit Dewey, dans les expérimentations conduites par des individus engagés dans les différentes communautés qui constituent la société. Ces expérimentations ne relèvent pas d'essais et erreurs mais davantage de « la coordination consciente par l'intelligence collective et par le contrôle des conséquences qui, pour Dewey, signe la vraie révolution » (Stiegler 2019 p. 175).

Ce libéralisme rompt avec le libéralisme classique en reconnaissant certaines formes de contrôle social. « Si les premiers libéraux avaient inscrit leur interprétation particulière de la liberté dans un contexte de relativité historique, ils ne l'auraient pas figée en une doctrine applicable en tout temps et dans toutes circonstances. Ils auraient notamment perçu que la liberté réelle dépend des conditions sociales prévalant à telle ou telle période. Ils auraient en outre compris que les relations économiques imprimant désormais leur modèle dominant à toutes les relations humaines, il faut que la nécessaire liberté qu'ils réclament pour tous les individus s'accompagne d'un contrôle social des forces économiques dans l'intérêt du plus grand nombre d'entre eux » (Dewey 1935/2014 pp. 103-104). Dewey appelle ainsi à des changements institutionnels profonds. L'originalité de sa démarche tient au rôle qu'il attribue aux différentes communautés et à l'accent mis sur la nécessité d'une stabilité acquise grâce à un ensemble d'habitudes et d'attitudes des individus parties prenantes de ces communautés. « Ces habitudes, ce sont celles qui favorisent l'intensification et la diversification des interactions sociales, permettant à la fois la mise au jour des conflits et leur résolution par l'intelligence collective, c'est à dire par l'expérimentation » (Stiegler 2019 p. 243). Ainsi « le libéralisme doit assumer la responsabilité d'énoncer clairement que l'intelligence est un bien social revêtu d'une fonction aussi publique que l'est la coopération sociale dont elle est très concrètement issue » (Dewey 1935/2014 pp. 142-3).

Dans cette perspective, la distinction entre le privé et le public n'est pas une distinction entre l'individu et le social pour cette raison simple qu'une action privée n'a pas forcément un caractère social ou antisocial et que l'action publique n'est pas forcément utile. Ce qu'il importe de reconnaître ce sont moins la nature d'un groupe social constitué que les conséquences de sa constitution répondant à un intérêt commun. « Le problème essentiel est de percevoir de manière approfondie et avisée les conséquences de l'action humaine et d'instituer des mesures et des moyens de prendre soin de ces conséquences » (Dewey 1927 / 2010 p. 101). La constitution de chacun des groupes ne répond pas à des forces spéciales et exogènes. Elle procède de la perception des conséquences projetées par ceux qui décident de se constituer ainsi. L'État est l'un de ces groupes. « Les hommes forment

aussi des groupes pour l'investigation scientifique, pour le culte religieux, pour la production et la jouissance artistiques, pour donner et recevoir une instruction, pour des entreprises industrielles et commerciales. Dans chaque cas, une action combinée ou conjointe – qui s'est développée à partir de conditions « naturelles », c'est-à-dire biologiques, et à partir de la contiguïté locale – aboutit à la production de conséquences distinctives, c'est-à-dire de conséquences d'une sorte différente de celles qui proviennent d'un comportement isolé » (ibid. p. 107). Le pragmatisme ainsi revendiqué par Dewey est « une philosophie qui substitue à la recherche de causes ultimes ou de principes *a priori* la mise en évidence de diverses fabriques de continuité » (Zask 2010 p.26).

Cette position philosophique invite à approfondir, en termes d'analyse économique, le rôle imparti aux différentes communautés dont le but commun est de concourir à ce double objectif de changement et de stabilité dans leurs sphères d'influence respectives. Il revient à l'État d'introduire des mécanismes automatiques de stabilisation via les systèmes d'assurance chômage, santé et retraite. Il revient au système financier et à la gouvernance des entreprises de garantir la possibilité d'engagements longs des différents acteurs. Si le marché est, comme l'entend Hayek (1948), un processeur de connaissances, il n'est toutefois efficace qu'à la condition qu'il existe des *contraintes* et des *pouvoirs* (des imperfections ou plutôt des *connexions de marché*), éventuellement générateurs d'abus, mais qui, en situation d'incertitude, garantissent la *fiabilité* des anticipations relatives aux effets des investissements.

La théorie du marché de Hayek repose sur l'observation que la connaissance est imparfaite et surtout incomplète rendant toute forme de constructivisme dangereux. Il faut, alors, « choisir entre la soumission aux forces impersonnelles et en apparence irrationnelles du marché et l'institution d'un pouvoir arbitraire » (Hayek 1944 p.148). La soumission à ces forces du marché est l'antidote au totalitarisme. Une position intermédiaire consiste à s'interroger sur les conditions dans lesquelles les marchés sont créés, au moyen de quelles constructions organisationnelles. Les forces du marché ne sont pas impersonnelles. Le marché comme processus de découverte prend alors une autre dimension. Il ne s'agit plus seulement de faire émerger une information dispersée, mais de créer une information, de la construire. Cette construction repose sur des médiations institutionnelles nullement réductible aux forces impersonnelles du marché.

Ce point de vue est développé par Richardson (1960), pour qui les restrictions ou contraintes, naturelles ou artificielles, sont le moyen nécessaire de la coordination entre entreprises concurrentes ou complémentaires. C'est un point de vue qui n'est pas étranger à la proposition de Keynes (1926) qui en appelait, non seulement à un contrôle délibéré de la monnaie et du crédit, mais aussi à la mise en œuvre de mesures qui « entraineraient la société à exercer, par l'intermédiaire d'un organisme approprié, une activité d'information relative à nombre de complexités caractéristiques de la conduite des affaires, sans toutefois entraver l'initiative privée et l'activité entrepreneuriale » (p. 292) : des organismes dont on peut imaginer, sans grand risque de se tromper, qu'ils sont là pour favoriser des consensus propres à rendre les anticipations à long terme des entreprises cohérentes entre elles et fiables.⁴⁰

⁴⁰ Il est question ici de mise en place d'un appareil statistique assurant l'accès à une information commune, ce à quoi a concouru dans les années d'après-guerre le développement de la comptabilité nationale voire, dans certains pays, de formes dites indicatives de planification organisées autour de commissions précisément en

Il s'agit de faire place à ce que Dewey (1935) dénomme des *intelligences collectives* qui se manifestent au niveau de l'État comme à celui des autres communautés au premier rang desquelles les entreprises et les réseaux constitués autour d'elles. « De manière cruciale, les gens prennent des engagements réciproques, l'essence même de la communauté. La bataille entre l'égoïsme et la réciprocité des obligations – entre l'individualisme et la communauté – se déroule dans trois domaines qui dominent nos vies : les États, les entreprises et la famille » (Collier 2019 p. 19).

Mettre ainsi en avant le rôle des intelligences collectives c'est, en même temps, s'interroger sur l'existence de multiples pouvoirs, sur leurs conditions d'exercice qui s'inscrivent dans des temporalités multiples. Ces pouvoirs reflètent la nécessité pour les multiples acteurs de se coordonner pour faire face à l'incertitude (Arrow 1974 b, Dockès 1999). S'agissant des entreprises, le pouvoir peut prendre la forme d'une hiérarchie qui structure l'organisation interne ou de l'instauration d'une position de monopole. Mais il peut aussi prendre la forme d'une coopération contractuelle entre les différentes parties prenantes (managers, salariés, détenteurs de capitaux, fournisseurs et clients), autrement dit relever de cette codétermination que Phelps dénonce comme de nature corporatiste et qui, en réalité, relève du libéralisme social, dont l'une des dimensions est précisément de substituer en partie la coopération, d'un côté à la hiérarchie, de l'autre au libre marché. L'objectif est que, « la société doit rendre des comptes à une instance motivée par la performance à long terme de la société et être suffisamment informée pour détecter les erreurs de gestion » (Collier 2019 p. 76).

L'enjeu n'est pas de freiner l'évolution, mais de la rendre *viable*. Au lieu d'imposer un rythme unique, le but implicite est d'assurer la cohérence des rythmes temporels propres aux différents acteurs, celui de l'État et celui du secteur privé, celui des détenteurs de capitaux et celui des entrepreneurs, celui des managers et celui des travailleurs, celui de l'économie et celui de la nature (Gaffard, Amendola et Saraceno 2020). Le libéralisme social déborde le cadre convenu de l'État social réduit à sa fonction de régulation macroéconomique. Il concerne cette structuration de l'espace social faite de multiples engagements contractuels longs entre les différents acteurs qui, loin d'être un fait de nature, est le produit de règles de droit initiées par le gouvernement, par le juge ou par les entreprises elles-mêmes. Ainsi, « loin d'obéir à de pures motivations économiques, des relations économiques continues finissent souvent par être subordonnées à un environnement social qui porte à être fortement confiant dans le futur et à s'abstenir de comportements opportunistes ». (Granovetter, 1985 p. 490).

4. De nouveaux fondements pour la théorie économique

Croissance et crises ont rythmé depuis les débuts de la révolution industrielle l'histoire des économies de marché et alimenté l'histoire de la pensée économique (Dockès 2017). La période contemporaine a, pourtant, vu à deux reprises fleurir l'idée que les cycles étaient promis à disparition, une première fois, à la fin des années 1960, quand la politique keynésienne était à l'apogée de sa réussite, une deuxième fois, à la fin des années 1990, quand l'économie, guidée par les préceptes de la nouvelle théorie classique, semblait entrer

charge de mutualiser les informations entre les grands acteurs de l'économie (sur ce point voir en particulier Shonfield 1965, Gruson 1969). C'est ce dont rend compte Dupuy (2012) quand il parle de coordination des agents rationnels par le truchement de l'avenir, lequel passe par des institutions spécifiques (p. 139-140). Rien n'interdit d'aller plus loin et de considérer certains accords entre entreprises comme s'inscrivant dans la construction d'une information commune les autorisant de s'engager dans des investissements longs.

dans une ère qualifiée de grande modération. Las, dans un cas comme dans l'autre, l'instabilité a resurgi. Autant d'expériences qui devraient nous convaincre que cette instabilité est intrinsèque aux mécanismes de l'économie de marché en même temps que sa résilience est toujours possible, ce dont témoignent la survie et les mutations du capitalisme.

Le processus économique caractéristique des économies modernes de marché est porteur de changements qualitatifs qui sont autant de ruptures des équilibres existants génératrices de difficultés de coordination. Des enchaînements chaotiques sont toujours possibles, mais la résilience n'est jamais exclue. Le court terme ne peut pas être dissocié du long terme. Non pas que l'existence d'un équilibre de long terme, défini en termes « réels » par des technologies et des préférences, commande les événements de court terme à raison de l'existence de forces de rappel. Mais parce que ce qui arrive à court terme façonne le long terme pour le meilleur comme pour le pire.⁴¹ Cela tient à l'irréversibilité des décisions prises dans un contexte d'incertitude radicale. Les destructions créatrices au cœur du processus économique (du processus d'innovation entendu au sens large) ne consistent pas en une simple substitution d'équipements ou de technologies dont les conséquences échapperaient au temps. Leur issue dépend de la façon dont l'environnement institutionnel rend possible ou pas de maîtriser les déséquilibres potentiellement cumulatifs qui ne manquent pas de surgir. Cette dimension a été occultée dans la théorie économique keynésienne tout autant que dans la théorie classique.

Le libéralisme social tel qu'il est né de la Grande Dépression a créé un environnement institutionnel favorable, garantissant, pendant près de trente ans, une croissance régulière révélatrice d'une relative synchronisation des temps sociaux. La théorie keynésienne, qui constitue le fondement de ce libéralisme, a mis l'accent sur la stimulation de la demande sans jamais considérer le côté de l'offre. Elle s'est tout entière focalisée sur le court terme et sur sa dimension macroéconomique. La rupture s'étiole dans la synthèse dite néo-classique. Au point de rendre aveugle à l'instabilité qu'allaient engendrer les mutations structurelles qui ne pouvaient manquer de survenir notamment à raison d'évolutions géopolitiques survenues à partir de la fin des années 1960. Le remplacement de la théorie keynésienne par la nouvelle théorie classique n'ayant lui-même pas fait barrage à un retour de l'instabilité, la question de la rupture d'avec la théorie « ordinaire » est de nouveau posée. Celle-ci consiste *de facto* dans une remise en cause beaucoup plus profonde de la façon de comprendre le fonctionnement des économies de marché que celle qui a fini par se perdre dans une synthèse improbable ayant pour socle des principes premiers ou axiomes rendant la théorie a-institutionnelle aussi bien qu'anhistorique.

Ce dont il faut convenir c'est qu'il n'existe pas de théorie économique pure. « L'affirmation selon laquelle les principes fondamentaux de l'économie sont universellement valables ne peut donc être vraie que pour ce qui est de leur *forme*. Leur contenu, en revanche, est déterminé par le cadre institutionnel. Et sans ce contenu institutionnel, les principes ne sont que des 'boîtes vides', à partir desquelles on ne peut obtenir que des généralités vides » (Georgescu-Roegen 1971 p. 324). Non seulement, le domaine de validité d'une théorie

⁴¹ « Le long terme, écrit Keynes, est un guide trompeur pour les événements actuels. A long terme nous serons tous morts. Les économistes se donnent une tâche trop facile et trop inutile si, dans une période orageuse, ils se contentent de nous dire que quand la tempête est passée l'océan redevient calme » (Keynes 1923, p. 65).

économique est circonscrit à son environnement institutionnel et historique⁴², mais ce qu'enseigne la théorie quant à l'instabilité et à la résilience de l'économie dépend de l'environnement institutionnel dans lequel elle s'inscrit.

C'est à cette aune qu'il convient de s'interroger sur l'origine et la nature des fluctuations, sur la manière de satisfaire l'exigence de coordination, sur le type de rationalité des agents et sur la nature des normes guidant comportements et politiques. L'instabilité prend naissance dans la nature de l'organisation industrielle de la production qui engendre croissance et fluctuations. Les connexions de marché sont le moyen d'une coordination qui ne peut pas passer par le seul jeu des mouvements de prix. La rationalité strictement individuelle cède devant l'exigence de rationalités ou d'intelligences collectives. Des normes contingentes se substituent à des normes axiomatiques.

4.1. Sur l'origine et la nature des fluctuations

Georgescu-Roegen (1975/1976) oppose à la mécanique de la croissance la *physiologie* du développement. Il entend ainsi souligner que la croissance définie par un indice de quantité est subordonnée à des changements qualitatifs qui caractérisent le développement. À la suite de Schumpeter (1934, 1935), il considère que ces changements « viennent de l'intérieur du processus économique en raison de la véritable nature de ce processus » (Georgescu-Roegen 1975/1976 p. 243)⁴³. Les fluctuations prennent essentiellement naissance dans la nature du phénomène de production.

Dans cette perspective, contrairement à l'image qui en est généralement donnée, la production n'est pas réductible à une fonction technique reliant un flux de produit à des flux de facteurs. Il convient de distinguer les agents des changements, que sont les fonds de services organisés d'une certaine manière (équipements et ressources humaines), des résultats de leur action que sont les flux de produits, de consommations intermédiaires, de ressources naturelles consommées et de déchets ou pollutions. Au lieu de décrire une économie réduite à des flux de facteurs et de produits commandés par le système de prix, il importe de mettre l'accent sur les arrangements organisationnels qui commandent le développement (Georgescu-Roegen 1971).

Bien que Georgescu-Roegen s'en tienne, comme nous allons le voir, à identifier les propriétés d'efficience de l'organisation industrielle, les arrangements organisationnels propres à une économie de marché s'inscrivent dans les relations nouées entre tous les acteurs à commencer par les entreprises qui ne sauraient davantage être assimilées à des producteurs réagissant aux signaux de marchés qui leur seraient extérieurs.

⁴² Georgescu-Roegen (1960) montre ainsi que la théorie de la productivité marginale ne peut s'appliquer au cas d'économies agraires caractérisées par l'existence d'un facteur limitatif, le capital, avec pour conséquence une surpopulation.

⁴³ « Pour clarifier l'analogie, considérons le lieu commun selon lequel le développement d'un enfant s'accompagne normalement d'une croissance en taille, en poids, en puissance physique, etc. Une simple reconnaissance de ce type ne pourrait pas contribuer de manière substantielle à notre compréhension du développement biologique d'un individu humain. Cette compréhension n'a progressé qu'avec la découverte des interrelations physiologiques entre des phénomènes qui ne sont pas tous aussi évidents que les manifestations extérieures de la croissance. De même, la compréhension des voies suivies par le changement économique ne peut venir que d'une image physiologique de ce processus » (Georgescu-Roegen 1975/1976 p. 242-43).

Avec une organisation artisanale signifiant, non seulement, que les étapes d'un processus élémentaire sont effectuées successivement, mais qu'un nouveau processus n'est engagé qu'une fois le précédent achevé, les équipements ou les moyens humains spécifiques de l'une ou l'autre étape du processus ne sont utilisés qu'une fraction du temps d'autant plus faible que ces équipements et moyens humains sont spécifiques. Le faible taux d'utilisation (ou le fort taux d'oisiveté) de ces facteurs de production que sont les fonds de services⁴⁴ constitue un problème économique majeur au point d'en entraver la mise en œuvre. Il est, largement, résolu avec la mise en place d'une *organisation industrielle* de la production signifiant que la même machine et le même travailleur, une fois achevée la tâche spécifique qui leur est assignée pour un processus donné, la répliquent immédiatement pour le processus de production suivant. A la dimension *diachronique* de la production vient se superposer une dimension *synchronique* : tous les stades d'une production donnée, quoique relevant de lignes différentes, sont réalisés simultanément une fois l'organisation industrielle constituée. Ainsi sont obtenus des gains substantiels de productivité.

La croissance trouve ainsi son origine, non dans le progrès technique ou l'augmentation de la population, mais dans l'organisation industrielle de l'activité productive (Georgescu-Roegen 1971). Encore faut-il que la taille des marchés soit suffisamment large, ce que Smith (1776) avait déjà mis en évidence en faisant dépendre la création de richesses de l'interaction entre la division du travail et l'extension des marchés.⁴⁵

Il y a plus. Le mode d'organisation de type industriel crée les incitations à introduire ces facteurs que sont les fonds de service, suscitant, en permanence, des innovations de produits ou de méthodes de production au prix de ruptures récurrentes des équilibres existants. La recherche de l'efficacité productive à long terme vient percuter celle de l'efficacité à court terme.⁴⁶

Dans les faits, en dehors des régimes réguliers qui constituent des solutions imaginaires, du fait de ces ruptures, les coûts sont dissociés des recettes, leurs profils temporels ne sont jamais définitivement synchronisés. Les distorsions qui en résultent se répercutent au cours du temps. Ce sont elles qui sont porteuses des fluctuations.

La raison en est que, fondamentalement, les marchandises ne sont pas produites par des marchandises. Elles le sont par des processus. Aucune adaptation, qui procéderait d'une substitution instantanée de facteurs, n'est possible dans la mesure où nombre de ces facteurs sont spécifiques des processus de production dans lesquels ils sont engagés et doivent être construits avant de pouvoir être utilisés. Si substitution il y a, c'est entre processus (Georgescu-Roegen 1971). Cette substitution prend du temps et exige de

⁴⁴ Le propre de ces facteurs est d'avoir une durée de vie qui est un multiple de la durée du processus de production élémentaire quand les ressources naturelles et les consommations intermédiaires sont des flux entièrement absorbés dans chaque processus (Georgescu-Roegen 1971).

⁴⁵ L'histoire économique confirme cette analyse. La Révolution Industrielle en Angleterre est née de la décision des employeurs de créer des ateliers où rassembler les travailleurs pour faire face à une poussée de la demande, « qui suscita de nouvelles techniques (...) et la fourniture abondante et immédiate des facteurs qui permirent de les exploiter et de le diffuser rapidement » (Landes 1969 / 1975 p. 112).

⁴⁶ Lippmann (1937) a raison de placer au cœur de l'évolution des économies capitalistes l'approfondissement de la division du travail qui prime sur l'avancée des connaissances techniques tout en la stimulant. Il commet, en revanche, l'erreur d'ignorer les fluctuations engendrées par le jeu conjoint de la division du travail, des avancées techniques et de l'extension des marchés. Ce qui lui fait ignorer la complexité liée à l'émergence de rythmes multiples comme conséquence de la liberté d'entreprendre.

disposer, en temps voulu, des moyens pour la mettre en œuvre, en l'occurrence des moyens financiers et humains. Aussi les fluctuations, naissant des distorsions associées à cette destruction créatrice dans la nature de l'organisation industrielle, sont-elles d'une ampleur qui dépend des montants de ressources disponibles, les unes libérées par les processus existants ou endogènes, les autres créées ou exogènes. Croissance et fluctuations sont ainsi, très largement, le fruit du contexte institutionnel. Suivant cette perspective, il n'y a pas de causes intrinsèquement réelles ou monétaires aux fluctuations, lesquelles résultent des choix affectant la structure temporelle de la production et les institutions qui régissent les montants de ressources productives effectivement disponibles.

La théorie de la production ainsi revisitée repose sur deux observations : une capacité de production doit être construite avant de pouvoir être utilisée ; les délais de construction et d'utilisation varient d'un type de processus à l'autre (Hicks 1973). Ces délais n'auraient guère d'importance si le point d'arrivée était connu, autrement dit s'il existait un équilibre de long terme entièrement déterminé par des technologies et des préférences connues. Au pire, il faudrait passer par une phase transitoire marquée par la hausse du chômage (l'effet machine de Ricardo) et une baisse de la productivité résultant d'une baisse temporaire du produit brut associée à la rupture transitoire de cohérence entre les profils temporels des coûts et des revenus (Hicks 1973, Amendola et Gaffard, 1988, 1998).⁴⁷ La vraie difficulté vient de ce que ces délais de construction (de gestation des investissements) et d'utilisation des capacités sont couplés avec un délai d'acquisition de l'information dans un contexte d'incertitude signifiant que l'information elle-même est construite en chemin comme conséquence des choix opérés, étape après étape, par les différents acteurs à commencer par les entreprises. À la temporalité propre des processus de production vient ainsi se superposer celle des processus de décision, laquelle est, d'ailleurs, démultipliée à raison de la multiplicité des décideurs.

Aussi l'enjeu n'est-il pas de se rapporter à l'existence d'un équilibre inter-temporel fondé sur un ensemble complet de marchés y compris les marchés pour de futurs biens et différents états du monde. Il est de déterminer à quelles conditions institutionnelles le chemin suivi *hors de l'équilibre* est viable, autrement dit à quelles conditions il est possible de soient approximativement synchronisées des horloges multiples, ce à quoi étaient parvenues les *institutions* constitutives du libéralisme social au cours des trois décennies qui suivent la Deuxième Guerre mondiale, en permettant aux différents acteurs confrontés à l'incomplétude de l'information de se coordonner en adoptant une représentation commune de l'avenir.

4.2. La coordination : du mécanisme des prix aux connexions de marché

La théorie économique néo-classique fait du mécanisme des prix le mode de coordination central des économies concurrentielles de marché. Elle trouve son expression de référence dans la théorie de l'équilibre général énoncée par Walras (1873) et revisitée par Arrow et Debreu (1954). Une coordination analytiquement instantanée par les prix est, pourtant, illusoire pour cette raison simple que les données fondamentales sur les technologies et les

⁴⁷ Cela résulte de ce que les nouveaux processus de production (munis de nouvelles technologies), plus efficaces que les anciens, sont supposés avoir un coût plus élevé de construction que celui des anciens mais plus que compensé par un coût d'utilisation moins élevé. Ce qui correspond à la mécanisation de l'activité productive. Le même résultat est obtenu si les nouveaux processus ont une structure de la demande de travail différente de celle des anciens processus sans que la structure de l'offre puisse s'y adapter instantanément (Amendola et Gaffard 1988, 1998).

préférences sont *a priori* inconnues et que leur connaissance procède, non du simple passage du temps d'horloge, mais de l'apprentissage porté par des investissements en capital matériel ou immatériel aussi bien que par des ressources humaines.

Les prix ne peuvent jouer efficacement leur rôle qu'à la condition d'être des prix de longue période. Encore faudrait-il tous les connaître y compris ceux établis sur les marchés futurs sur la base des technologies futures, ce qui, évidemment, n'est pas le cas tant le bouleversement des manières de produire et de la gamme de ce qui est produit est profond et jamais véritablement prévisible.⁴⁸

À défaut d'un tel mécanisme, un comportement rationnel face à l'incertitude veut que les prix courants, loin de pouvoir refléter les prix futurs, soient maintenus relativement *rigides* de façon à permettre aux entreprises d'identifier si les déséquilibres de marché sont ou non pérennes, à éviter les destructions de capacité prématurées, à prévenir des emballements de l'offre et la réalisation d'investissements se révélant rapidement injustifiés, bref à faciliter le calcul économique en avenir incertain.⁴⁹ Il appartient, évidemment, aux entreprises d'opérer un tel choix ou, plus exactement, d'être placées dans les conditions organisationnelles de le faire. En d'autres termes, la fonction des prix relève davantage de l'exigence d'un ancrage nominal, qui doit favoriser l'apprentissage, pas à pas, par essais et erreurs, de l'information de marché, que de la confiance en l'optimalité de la variation des prix courants en tant que signal pour produire et investir.⁵⁰ De quelque manière, c'est la position de Keynes (1936) qui nous enseigne que la viscosité des prix et des salaires en situation de dépression, loin d'en être la cause, est le moyen de prévenir les enchaînements cumulatifs. Cette disposition n'est pas propre à une économie en situation de dépression. Dans le cas général, la flexibilité des prix en réponse aux déséquilibres de marché est porteuse de fluctuations qui peuvent être chaotiques quand elles s'accompagnent de destructions de capacité et de goulots d'étranglement difficilement prévisibles qu'aucun état futur ne peut justifier (Amendola et Gaffard 1998, 2006).

Faute d'une information communiquée par les prix, la coordination en situation d'incertitude passe par des formes de collusion ou de coopération entre entreprises dont l'objet est de calibrer investissements concurrents et complémentaires afin de rendre crédible de s'y engager. Le propos est de permettre à ces entreprises de faire des *anticipations fiables* ou si l'on préfère de minimiser les risques d'être confrontées à des déséquilibres excessifs sur les marchés futurs.

⁴⁸ La coordination par les prix, au cœur de la théorie de l'équilibre général, n'est possible que sous des conditions strictes d'existence d'autant de marchés futurs qu'il y a de biens futurs et d'états de la nature prévisibles à l'infini. Ces conditions ne sont pas remplies en situation d'incomplétude de la connaissance (Arrow 1974 a, Favereau 2020).

⁴⁹ Si par signal l'on entend celui envoyé par des prix optimaux que le marché (parfait) imposerait aux offreurs comme aux demandeurs, leur flexibilité ne ferait que refléter les variations connues ou rationnellement anticipées des technologies et des préférences. Or les prix observés expriment, certes, technologies et préférences, mais aussi les défauts de coordination et peuvent se mouvoir dans la mauvaise direction, amplifiant les déséquilibres de marché. Leur possible volatilité, absolue et relative, rend difficile de procéder à des calculs et de prendre des décisions inter-temporelles. D'où l'intérêt de leur viscosité (Amendola et Gaffard 2006 p. 77-84).

⁵⁰ Les rigidités requises pour le calcul économique concernent autant les consommateurs que les entreprises. Hicks (1976 p. 285-86) nous rappelle, en effet, que le consommateur Marshallien décide de ses achats en comparant l'utilité marginale de ce qu'il achète avec l'utilité marginale de la monnaie, non en comparant les utilités marginales de tous les biens, un calcul qui n'est fiable que si prix et revenus sont relativement stables.

Si l'on suit l'idée originale de Shackle (1949) que nous rapporte Georgescu-Roegen, il faut analyser les anticipations en termes de degré de surprise attaché à leur réalisation plutôt qu'en termes de degré de croyance dans leurs résultats dès lors que l'état d'esprit *ex post* n'a aucun correspondant *ex ante*, autrement dit quand le degré de surprise attaché à un résultat ne varie pas inversement avec le degré de croyance dans ce même résultat, une situation caractéristique de la découverte, de l'apprentissage en général (Georgescu-Roegen, 1958 / 1966 p. 260-61, 1971 p. 123). À défaut d'une telle croyance *ex ante*, l'événement se construit en chemin en réponse à l'environnement institutionnel et au degré de confiance qu'il autorise. « Le postulat de l'*homo economicus* maximisant son utilité en étant isolé de ses semblables ne peut pas avoir de sens dans un monde dans lequel nous ne savons pas ce que demain nous apportera. En même temps, l'incertitude explique l'importance que la société a toujours accordé aux institutions qui ont établi la confiance et ancré les anticipations. Il n'est pas besoin de se replier sur des explications neurologiques de l'existence de la société » (Skidelski 2009 p. 92). Dit autrement, « les gens ne sont pas en mesure d'agir suivant la théorie conventionnelle du choix rationnel s'ils ne peuvent pas attacher des probabilités numériques à toutes les conséquences possibles de leurs décisions (...) Dans ces circonstances, ils ont tendance à s'en sortir en recourant à la coutume et à la convention. Ils conçoivent aussi des institutions pour se protéger d'avoir à se reposer sur des prévisions nécessairement peu fiables » (Howitt 2008 p. 159).

La viabilité du processus économique comme processus d'innovation est subordonnée à l'existence de ce que l'on dénomme des imperfections de marché, qu'il vaudrait mieux appeler des *connexions de marché* (Richardson 1960) entre lesquelles il faut pouvoir dissocier celles qui sont favorables à l'innovation de celles qui ne le sont pas, ce qui relève *in fine* des autorités de la concurrence dont l'objectif n'est plus alors de réduire un écart à une situation imaginaire.

La viabilité est recherchée plutôt que l'optimalité. Elle repose sur la possibilité de procéder à des ajustements *lents et graduels*, économes de ressources en prévenant les destructions inutiles, à rebours de toute thérapie de choc trop souvent implicitement admise par la théorie « ordinaire » en raison de son addiction à l'existence d'un équilibre de longue période et du fait qu'elle ignore le poids du temps.⁵¹

⁵¹ La pertinence de conduire une thérapie de choc était déjà au centre du débat quand il était question de savoir comment répondre à une mauvaise structuration initiale du capital et emprunter un sentier optimal de croissance, un débat relatif aux buts et moyens de la planification. Le théorème dit du *turnpike* nous dit que la trajectoire optimale est celle qui se confond le plus rapidement possible avec le sentier de croissance maximum correspondant à la meilleure distribution du capital eu égard aux technologies disponibles (ou sentier de Von Neumann). Théoriquement, cela signifie qu'il faut recomposer le plus vite possible la structure de production ce qui implique de vite détruire les ressources là où elles sont en excès pour obtenir la bonne proportion. Il s'ensuit une forte fluctuation (une chute du produit) qui est le prix à payer à court terme pour maximiser à long terme la croissance. Or il y a deux obstacles à cela, liés l'un à l'autre. Concrètement, il faut du temps pour atteindre le nouvel équilibre et, dans l'intervalle, les technologies changent, un changement qui, suivant le même théorème, requiert une nouvelle thérapie de choc, de nouvelles destructions. Aussi est-il préférable de ne jamais retenir une telle thérapie, de lui préférer des ajustements progressifs si l'on veut maximiser la croissance sur la longue période (Hicks 1965 p. 226-237). Une telle thérapie a été appliquée à deux reprises en Russie, quand la planification centrale a été mise en œuvre et les paysans massivement déportés, quand ensuite a été introduite, non moins brutalement, ce qui était censé être une économie de marché et nombre de capacités détruites, dans les deux cas sans véritable bénéfice pour la croissance à long terme.

La coordination requise est d'ordre *inter-temporel* et *institutionnel*. Les institutions ou des organisations spécifiques qui l'assurent doivent répondre au défi de la conjonction entre l'incertitude quant aux technologies et marchés futurs et l'irréversibilité des investissements en faisant valoir des *rationalités procédurales* porteuses à la fois d'*engagement* et de *prudence*.

4.3. De la rationalité individuelle aux intelligences collectives

La théorie économique standard fait reposer les comportements sur la rationalité individuelle et reconnaît dans le mécanisme des prix la meilleure façon de coordonner entre eux des agents différemment et imparfaitement informés. Elle n'ignore nullement la difficulté de mise en place d'un tel mécanisme du fait des imperfections de marché, de l'irrationalité présumée des comportements individuels, des politiques différenciées entre les États. Cependant, le fait qu'il existe des coordinations acquises *a priori*, avec de bons ou de mauvais prix, sur de bons ou mauvais équilibres à raison des informations disponibles conduit, seulement, à concevoir des systèmes complexes d'incitations dont le seul enjeu est de rétablir un « bon » équilibre.⁵² Le processus de coordination entendu comme un processus, d'apprentissage, de création d'information et de marché s'inscrivant dans le temps est ignoré, alors qu'il commande anticipations et incitations à investir.⁵³

Le système de prix étant défaillant, le culte du marché pas plus que celui de l'État ne sauraient prévaloir. *L'action collective* apparaît nécessaire pour autant qu'elle étend le domaine de la rationalité individuelle, qu'elle constitue le moyen par lequel les individus parviennent à pleinement réaliser leurs valeurs individuelles (Arrow 1974 p. 16).⁵⁴

De là la nécessité de prescriptions qui établissent une rationalité procédurale qui permettent aux entreprises d'innover. Une telle rationalité prend tout son sens dans la mesure où elle a

⁵² Suivant cette approche, quand les comportements ne sont pas rationnels au sens de la théorie économique ordinaire, celle-ci n'est pas remise en cause et il est seulement question de corriger ces comportements au moyen d'incitations particulières, de « coups de pouce » (Akerlof 2020 p. 412-13).

⁵³ La théorie dite du *mechanism design* ne fait pas exception. Elle traite de la communication de messages entre agents et fournit un corpus cohérent pour analyser une grande variété de procédures consistant en jeux non coopératifs et visant l'allocation des ressources. Elle met l'accent sur les problèmes associés aux incitations et à la détention d'une information privée. Sont ainsi étudiées les procédures de marché notamment les procédures d'enchères ou de régulation. Une telle théorie nous renseigne ainsi sur « la tragédie des communs » et les moyens d'y pallier en faisant usage des droits de propriété. En revanche, elle ne nous dit rien des moyens qu'ont les entreprises de faire face à une situation d'incertitude radicale et d'irréversibilité. Elle reste prisonnière de la référence à un équilibre prédéterminé.

⁵⁴ Cette vision n'est pas sans nous rappeler celle de Sen (1999) qui introduit la notion de « capabilities » qui désignent la possibilité de s'accomplir, de choisir sa vie, dépassant le fait de simplement disposer des biens « premiers » au sens de Rawls. S'y référer révèle la pauvreté des indicateurs de pauvreté (et implicitement de la gouvernance par les nombres). Contrairement à certaines critiques, cette approche ne postule à aucun moment qu'il faut voir les individus indépendamment de la société dans laquelle ils se trouvent (Sen 2009 p. 299). L'existence de « capabilities » individuelles n'exclut pas celle de « capabilities » collectives. « Puisqu'un groupe ne « pense » pas dans le sens évident où le font les individus, l'importance de ses capacités collectives serait plus ou moins comprise (...) en fonction de la valeur que leur accordent ses membres (...) En dernière analyse, c'est sur des évaluations individuelles qu'il nous faudrait prendre appui, tout en reconnaissant l'interdépendance profonde des jugements d'individus qui interagissent. Leurs estimations seront probablement fondées sur l'importance qu'ils attachent à leur capacité de faire certaines choses en coopération avec les autres » (ibid. p. 300-301). Cette approche n'est pas sans évoquer le rôle des intelligences collectives au sens de Dewey (1935).

pour objet de *synchroniser* les temps propres des différents acteurs du processus économique (Gaffard, Amendola, Saraceno 2020).⁵⁵

La rationalité dont il est ici question relève, non de stricts choix individuels, mais d'une *intelligence collective* dictée par des institutions qui structurent les relations entre entreprises, les relations de financement et les relations de travail, confortant les prises de décision individuelles et « créant l'anticipation d'une participation continuée » (Arrow 1974 p. 26). Il ne suffit pas que chaque agent soit rationnel, il faut que tous le soient et sachent qu'ils le sont. « Chaque agent doit en effet savoir non seulement que les autres - du moins ceux qui ont un pouvoir de marché non négligeable - sont rationnels, mais encore que chacun des autres sait que tous les autres sont rationnels, que tous savent que tous sont rationnels, etc. C'est en ce sens que la rationalité de même que la connaissance de la rationalité, est un phénomène social et non individuel » (Arrow 1987 p. 34).⁵⁶ L'existence de droits de propriété ne suffit pas à établir une telle rationalité. Les connaissances exigées dépassent largement celles que procure le système des prix. Le calcul procède de l'organisation qui vient structurer et compléter le marché en l'inscrivant dans le temps. De quelque manière, il s'agit pour les acteurs non pas de sélectionner un équilibre, mais d'adopter *ensemble* un *récit commun* de l'évolution. On l'aura compris, il n'y a pas à choisir, comme le prétendait Hayek, entre la soumission aux forces impersonnelles du marché et l'institution d'un pouvoir arbitraire, mais à *construire* les *médiations* utiles qui structurent les marchés.

L'objectif est moins de répondre à l'imperfection de l'information, à son asymétrie, qu'à son *incomplétude*. La structure informationnelle conditionne les possibilités qui s'ouvrent aux agents économiques individuels et, par suite, leurs décisions. Par structure d'information, il faut entendre « non seulement l'état de la connaissance à tout moment du temps mais aussi la possibilité d'acquérir l'information pertinente dans le futur » (Arrow 1974 b p. 37). Dès lors, « la désirabilité de créer des organisations d'envergure plus limitée que le marché dans sa globalité est, partiellement, déterminée par les caractéristiques du réseau des flux d'information » (ibid.). Toutefois, les canaux d'information ne sont pas exogènes. « Les canaux peuvent être créés ou abandonnés, leurs capacités et le type de signal à transmettre à travers eux sont sujet à un choix, un choix basé sur une comparaison des bénéfices et des coûts » (ibid.). Les coûts d'acquisition de l'information font partie des coûts en capital, « ils représentent, typiquement, un investissement irréversible » (ibid. p. 39). Les bénéfices dépendent du champ de la décision ou si l'on préfère de la capacité de se *projeter à long terme*. Il arrive que trop peu d'information empêche de caractériser les technologies ou les

⁵⁵ Quand l'on suppose que technologies et marchés ne changent pas, la rationalité procédurale aboutit aux mêmes résultats qu'une rationalité substantielle (Day 1967). Mais là n'est pas ce qui importe. D'une part, technologies et marchés changent, d'autre part, répondre à ce défi relève, comme nous entendons le développer, non de procédures individuelles d'essais et erreurs, mais d'une action collective, non pas celle d'un quelconque plan central, mais celle des entreprises vues comme coalition d'acteurs.

⁵⁶ Cette approche du problème de la rationalité n'est pas sans nous renvoyer aux principes de sympathie et de prudence qu'Adam Smith (1790) mettait au cœur des comportements individuels. « Comme Smith l'exprime lui-même, « l'homme, selon les stoïciens, devrait se considérer non comme séparé et détaché de tout, mais comme un citoyen du monde, un membre de la vaste communauté qu'est la nature », et « dans l'intérêt de cette grande communauté, il devrait à tout instant être disposé à sacrifier son propre petit intérêt » (Smith 1790 p. 140). Bien que la prudence dépasse largement la maximisation de l'intérêt personnel, Smith la considérait de manière générale simplement comme, « parmi toutes les vertus, celle qui est la plus utile à l'individu », tandis que « la bienveillance, la justice, la générosité et l'esprit public sont les qualités les plus utiles aux autres » (ibid. p. 189) » (Sen 1993 / 1991 p. 24-25).

marchés futurs, mais qu'assez d'information justifie de poursuivre les *expérimentations*. Cette situation typique des innovations radicales n'est rendue possible que grâce à l'existence de *codes de conduite* qui structurent les relations entre parties prenantes à l'organisation et dont l'objet est la transmission et la création de l'information pertinente afin de tirer avantage d'actions conjointes (Arrow 1974 p. 50-59).⁵⁷

Ces codes permettent aux membres de l'organisation d'accéder à une rationalité supérieure. « S'ils réussissent à se coordonner par le truchement de l'avenir, des agents qui ne sont pas au départ plus « éthiques » que l'*homo oeconomicus* de la théorie économique sauront se faire mutuellement confiance et régler leurs conflits d'une façon qui ne les entraîne pas dans la spirale de la violence (...) Des agents rationnels au sens de la théorie économique – disons qu'ils recherchent le maximum de leur intérêt dans l'espace des possibilités qui leur sont offertes – n'ont aucune raison de se faire mutuellement confiance. Ils briseront le verrou de cette impuissance s'ils réussissent à se coordonner par le truchement de l'avenir, accédant ainsi à une rationalité supérieure » (Dupuy 2012 p. 138-139). Les codes invoqués par Arrow créent un engagement irréversible en même temps qu'ils imposent une cohérence et, en un sens, une uniformité de comportement aux parties prenantes à l'organisation qui acquiert ainsi une identité propre. L'autorité demeure l'apanage de l'organisation, une autorité *personnelle*, mais aussi une autorité *impersonnelle* « à travers les codes de conduite qui prescrivent ce que chaque membre de l'organisation doit faire en présence d'une variété de circonstances possibles » (Arrow 1974 b p. 63) dont l'objet est de faire converger les anticipations.

Ces codes sont constitutifs de formes d'organisation spécifiques, pouvant inclure collusions et coopérations, qui structurent le marché et permettent de réduire l'*incertitude*.⁵⁸ Celle-ci porte avant tout sur l'investissement entendu comme la création d'une nouvelle capacité de production. Elle affecte une décision qui doit être prise sans connaissance, ni des conditions technologiques, ni des conditions de marché à venir.

Considérer l'investissement dans sa dimension de création d'une nouvelle capacité de production implique, en l'occurrence, de reconnaître l'existence d'une *durée de gestation* de cet investissement, la durée qui sépare la décision d'investir de la mise sur le marché du produit issu de cet investissement. En particulier, si un nouveau produit doit être supérieur à l'ancien dans tout ou partie de ses différentes dimensions, le remplacement n'est pas immédiat. La création de ce produit (de la capacité de le produire) prend du temps, ses propriétés ne se manifestent que progressivement, du côté de l'offre comme de la demande à raison des dépenses de R&D et de marketing. « Les produits manufacturés ne gagneront des parts de marché que progressivement, au fur et à mesure que leurs mérites seront mis

⁵⁷ Arrow est, sans nul doute, à l'origine des développements de la théorie des incitations et de la théorie des contrats (Favereau 2020). S'en tenir, toutefois, à l'asymétrie d'information conduit à privilégier un mode de coordination obligeant l'agent à révéler l'information qu'il détient au principal ou à se conformer à l'attente de ce dernier présumé détenir l'information pertinente. Mettre l'accent sur l'incomplétude de l'information et sur le temps nécessaire pour l'acquérir conduit à reconnaître une fonction spécifique à l'organisation entendue comme une coalition constituée dans le but d'y répondre. « Cette créativité via l'apprentissage de nouveaux modes de coordination, va produire des *entités collectives* » (ibid. p. 253). Le point de vue sur la gouvernance de l'entreprise s'en trouve modifié.

⁵⁸ Cette incertitude est distincte du risque ainsi que l'avait analysé Knight (1921) qui ne s'est pas contenté d'énoncer cette distinction, mais s'est aussi attaché à résoudre le problème de la maîtrise et de la réduction de l'incertitude en la faisant dépendre de la forme de l'organisation sociale et non d'un calcul de probabilités en toute hypothèse impossible en raison de la nature même du processus de production qui prend du temps.

en évidence et que la capacité de les produire se développera. Pendant cette période, des offres concurrentes seront toujours sur le marché et leur durée de vie pourra être quelque peu prolongée par des réductions de prix qui compenseront en partie leurs inconvénients. En attendant, un nouveau produit, prêt à défier celui qui gagne, sera en cours de développement » (Richardson 1998 p. 172).

Les investissements requis, tangibles comme intangibles, sont, le plus souvent, irréversibles, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas être affectés à d'autres usages que celui pour lequel ils ont été prévus. C'est particulièrement vrai des investissements intangibles en R&D ou dans des qualifications et des compétences spécifiques qui se donnent lieu à des versements de salaires, autrement dit des dépenses clairement non recouvrables autrement que par la vente future des produits.

Cette propriété d'irréversibilité des investissements pose problème dès lors que l'information de marché n'est pas immédiatement disponible. L'entreprise doit alors affronter l'existence de *deux délais* : le délai de gestation de l'investissement et le délai d'acquisition de l'information de marché. Cette information de marché concerne, certes, la demande future, mais aussi et surtout l'offre future des concurrents comme, d'ailleurs l'offre de produits ou de services complémentaires, autrement dit le montant des investissements réalisés par les entreprises aux activités concurrentes ou complémentaires (Richardson 1960). « Il semble plus raisonnable de supposer que les entrepreneurs n'apprendront les engagements d'investissement des autres qu'après un certain temps, qui, par commodité, sera appelé "intervalle de transmission" (...) Un entrepreneur qui envisage d'investir ne sera pas en mesure d'estimer le volume de production compétitive qui peut avoir été préparé pendant la période de temps, à peine écoulée, égale à l'intervalle de transmission ; il ne sera pas non plus assuré que les autres producteurs ne pourront pas entreprendre dans le futur des investissements, dont ils ne se rendront peut-être pas compte qu'ils sont excessifs, faute d'informations sur le volume des engagements existants » (ibid. pp. 51-52).

L'enjeu pour les entreprises est de pouvoir faire des *anticipations fiables* à long terme et de se donner les moyens de *créer* un marché de biens ou services *futurs* qui soit aussi équilibré que possible. Leur fiabilité est le reflet d'une *rationalité de groupe*. De quelque manière, il faut qu'elles puissent s'assurer que les investissements concurrents ne dépassent pas un certain seuil et les investissements complémentaires des fournisseurs et clients atteignent un certain seuil (Richardson 1960).

Des *restrictions* ou des *contraintes* sont, alors, nécessaires qui fixent des *limites* à ces investissements dont les entreprises peuvent *rationnellement* tenir compte et qui rendent ces derniers compatibles entre eux. Ce sont des contraintes ou restrictions de nature quantitatives et *temporelles*. Elles sont la véritable source de création de l'information et, plus généralement, de création du marché lui-même, un marché *viable* dont les déséquilibres sont contenus. Elles apparaissent, en outre, comme le moyen d'éviter des destructions inutiles de capital et le gaspillage de ressources, y compris de ressources primaires. Cela tient, évidemment, à l'incertitude qui pèse sur ce que seront les « bonnes » technologies. Ces technologies n'existent pas *a priori*. Elles ne peuvent qu'être construites pas à pas, non pas tant par essais et erreurs qu'en étant conditionnées par les formes d'organisation retenues.

Les procédures organisationnelles ne sont pas uniquement celles qui structurent le fonctionnement interne de l'entreprise. Elles concernent aussi les relations des entreprises entre elles jamais réductibles à de pures relations de marché. La meilleure façon d'obtenir l'information pertinente et de se coordonner *dans le temps* relève de collaborations ou d'ententes entre les entreprises. Celles-ci ont pour but de sécuriser les investissements de chacun. Richardson (1960) les appelle, de manière significative, des *connexions* de marché plutôt que des imperfections de marché.

L'incitation à investir est subordonnée à ces connexions, c'est-à-dire à une forme spécifique de *coordination inter-temporelle* qui accroît la fiabilité des anticipations à long terme. La disponibilité ou, plus exactement, la *création* de l'information de marché pertinente dépend de l'existence de restrictions ou de contraintes naturelles ou contractuelles sur l'investissement qui réduisent la liberté d'action de chaque entreprise en même temps qu'elles rendent crédible d'innover. Il ne s'agit pas d'acquérir une information à propos de la configuration d'un marché existant, mais bien, pour les protagonistes, de *construire ensemble un nouveau marché* en même temps qu'ils créent une nouvelle technologie.

Cette analyse du fonctionnement des économies de marché est partagée par ceux des économistes qui s'intéressent aux conditions dans lesquelles les entreprises peuvent innover. Ainsi pour Howitt (1994) « non seulement, les entrepreneurs doivent anticiper les demandes qui n'ont pas encore été formulées, mais ils doivent aussi anticiper les décisions que d'autres entrepreneurs prennent, parce que payer les frais d'établissement pour engager des personnes et des capitaux et développer un marché pour produire et vendre une gamme particulière de biens ne sera rentable que si cette gamme est compatible avec les normes, techniques et stratégies que d'autres développent » (Howitt 1994 p. 770). Pour Metcalfe (2001), « afin d'être compétitif, il est nécessaire de collaborer, et les ensembles de relations que cela implique, que ce soit avec les fournisseurs, les clients, les universités ou d'autres agences, sont assemblés et dissociés au fur et à mesure que le programme d'innovation se développe. On peut donc dire que les modèles d'innovation et les arrangements institués qui les génèrent évoluent conjointement » (Metcalfe 2001 p. 579).

L'entreprise acquiert ainsi sa véritable dimension. Elle émerge, non pas comme un recours pour faire pièce à un système de prix de marché trop coûteux, mais parce qu'elle est apte à gérer le processus de production entendu comme un processus de construction et d'utilisation d'une capacité de production. Elle peut, alors, être vue comme un lieu de *coalition politique* entre des groupes de parties prenantes (managers, salariés, banquiers, clients, fournisseurs) aux intérêts distincts mais potentiellement compatibles entre eux une coalition constitutive d'un environnement qui donne sa valeur à l'entreprise (March 1962). La capacité entrepreneuriale, loin de relever de la seule intuition de l'inventeur, devient une capacité d'organisation. Cette organisation aide à créer les connaissances nécessaires, en fait à mieux maîtriser un environnement technologique et de marché en mutation permanente (Marshall 1920, Metcalfe 1998). Elle repose sur l'existence d'un pool de ressources dont la gestion n'est pas guidée par la seule optimisation de leur usage *immédiat* (Penrose 1959), ainsi que sur une certaine immobilité de ces ressources (Richardson 1998 p. 173).

Une question surgit alors, celle de la relation entre taille et efficacité, autrement dit celle des frontières de l'entreprise et de la structure du marché. Pour Richardson, l'unité d'analyse n'est pas le produit comme dans le paradigme classique, ce sont les *activités*. Ces activités sont « reliées à la découverte et à l'estimation des préférences futures, à la recherche-

développement, à la conception, à l'exécution et à la coordination des processus de transformation physique, à la commercialisation des biens, etc. » (Richardson, 1972/1998, p. 148). Inscrites dans le temps, elles sont mises en œuvre par des organisations dotées de compétences spécifiques qui s'appliquent à une large gamme de produits ou de services. La valeur de l'entreprise est, alors, celle que lui confèrent ses compétences techniques et de marché. La conception de l'entreprise comme portefeuille de produits est déplacée au profit d'une conception plus enracinée de l'entreprise, articulée autour de compétences collectives efficacement combinées. La frontière de l'entreprise est, alors, celle que délimitent les activités que ces entreprises détiennent dont le regroupement dépend du degré de similarité ou de complémentarité des compétences qui leur sont associées (Richardson 1972).

Cette délimitation des frontières permet de rejeter l'hypothèse de totale concentration qui voudrait dire que l'organisation est plus efficace que le marché. À cela s'ajoute, dans la perspective ouverte par Richardson, qu'en raison du temps requis pour construire la capacité de production et acquérir l'information de marché, la concurrence au sens de rivalité est compatible avec l'existence de rendements croissants qui sont dans la nature d'une organisation industrielle de la production (Richardson 1998 p. 171-172). La raison en est que des entreprises rivales les unes des autres sur un marché concurrentiel et utilisant l'arme de l'innovation porteuse de rendements croissants peuvent coexister en restant différenciées, non pas tant parce qu'elles offrent des produits différenciés, mais parce qu'elles sont chacune à une étape différente du cycle de l'innovation. Il suffit pour cela que toutes les entreprises n'innovent pas en même temps et que l'entreprise qui innove supporte des coûts d'investissement additionnels avant d'en obtenir les revenus correspondants avec comme conséquence de devoir faire face temporairement à une perte de compétitivité. Ainsi, le maintien d'une pluralité de producteurs résulte des changements récurrents des coûts de production et de demande en univers incertain. Il apparaît alors que « le processus de concurrence est un processus de *déséquilibre* permanent, la tendance naturelle à la monopolisation d'un marché, que l'on attend des rendements croissants, étant continuellement frustrée par l'émergence d'un nouveau produit » (ibid. p. 175). La rupture avec la théorie standard de la concurrence est totale. La concurrence n'est plus un état parfait ou imparfait mais un processus de rivalité en situation d'incertitude et d'irréversibilité. Cette rupture épistémologique permet de s'affranchir de la critique habituellement invoquée dans le but de nier le rôle déterminant de l'organisation dans une économie de marché.

4.4. Des normes axiomatiques aux normes contingentes

Les normes conçues dans le cadre de la théorie économique d'essence axiomatique sont assimilées à des faits ou plus précisément à des objectifs factuels préétablis qui servent de cibles pour l'action comme maximiser une utilité. Elles prennent parfois la forme de nombres censés guider la gouvernance. Elles se veulent l'expression de la compréhension rationnelle et unitaire du monde. Elles induisent une prescription générale qui est de se conformer à un ordre prédéterminé dont la découverte est le résultat d'une démarche rationnelle. Cet ordre est simplement mis à jour par des comportements d'acteurs qui en ont une connaissance rationnelle et qui, de ce fait, apportent des réponses nécessairement optimales aux signaux de leur environnement. Les actions économiques ont une fin logique dès lors qu'elles sont en adéquation avec une réalité objective intelligible, rationnellement décryptée, sans avoir à expérimenter. Seules des institutions ou des règles inadaptées,

souvent assimilées à des rigidités, peuvent en faire dévier sans en remettre en cause la validité. De cette façon, une continuité est assurée qui s'inscrit dans la référence à une totalité ordonnée et spontanément cohérente. Une raison transcendantale investit la place désormais refusée aux jugements moraux. Ce peut être une totalité et une raison écologiques si d'aventure une connaissance scientifique pourtant partielle et incertaine est imposée d'en haut, éventuellement par un mouvement politique ou un dictateur bienveillant.

Les normes propres à l'État – Providence, qu'il est difficile de contester si l'on se place sur le seul terrain de la justice sociale, sont remises en cause à raison du rôle présumé pervers qu'elles joueraient en matière de régulation de l'activité économique. Certains n'hésitent pas à faire de ces normes une réponse à la défiance des individus à l'égard de la société (Algan et Cahuc 2007, Aghion, Algan, Cahuc et Shleifer 2010). La défiance ou le sentiment de vivre dans une société où le civisme est faible conduirait les individus à exiger une régulation des marchés dommageable à la concurrence et à la croissance. La confiance rendrait, à l'opposé, la même demande de régulation sans objet. Autrement dit, confiance et régulation serait des substituts. L'État providence n'aurait de sens qu'en l'absence de confiance de la part des individus. En outre, on aurait affaire à un cercle vicieux : la régulation aurait pour effet de réduire la confiance et en retour le faible degré de confiance porterait à exiger davantage de régulation. La culture forgerait les institutions qui rétroagiraient sur la culture.

Les normes réduites à des comportements individuels ciblés (et optimaux), éventuellement chiffrés, font abstraction de l'idée même d'interaction sociale : des objectifs précis sont poursuivis qui sont présumés cohérents entre eux et n'appellent pas de *conflits* ni d'*arbitrages* pour les résoudre. La société est soumise à ces objectifs et aux règles qui y concourent sans que des choix sociaux et le politique y aient leur place. Un dogme s'impose, celui du marché total, qui ressemble beaucoup à celui du plan centralisé.

Cette vision du monde est pour le moins réductrice. La confiance relèverait d'une pratique culturelle et ne devrait rien à la façon dont les individus se coordonnent entre eux. Ou, plus exactement, un état supposé de confiance répondant à l'acceptation des normes strictement individuelles assurerait spontanément la cohérence des comportements et l'absence de conflit. Pourtant, sans avoir à imaginer la possibilité de comportements opportunistes ou de tricherie, il faut admettre que des défauts d'information sur le comportement des autres existent qui minent la confiance de chacun dans ses propres calculs tout autant qu'ils nourrissent la défiance vis-à-vis des autres. Autant dire que la confiance, à commencer par celle des entreprises, est dépendante de formes appropriées de communication qui relèvent de la régulation des marchés, c'est-à-dire de l'acceptation de connexions entre acteurs souvent considérées comme des imperfections du marché. Ces formes sont diverses, reflètent des diversités culturelles parfois fortes, mais elles ont en commun d'élargir l'horizon temporel des individus en rendant davantage prévisible les actions à venir. Il serait absurde de s'en tenir à une opposition simpliste entre sociétés régulées et sociétés non régulées. Les sociétés non régulées sont aussi instables que les sociétés complètement administrées et la voie médiane est celle des sociétés régulées.⁵⁹

Le contrat social est une dimension essentielle de la confiance et ce contrat repose sur l'acceptation commune de normes qui ne sauraient exprimer une vérité absolue, mais qui

⁵⁹ Les mêmes normes peuvent prévaloir dans des systèmes institutionnels différents. Ce fut le cas notamment pendant la période d'âge d'or keynésien aux États-Unis d'une part, en Europe occidentale d'autre part.

sont des lignes d'action dont chacun reconnaît le bien-fondé. Des inégalités peuvent exister, mais à la condition d'être d'une nature telle qu'elles n'affaiblissent pas le contrat social et ne réduisent pas l'horizon temporel des acteurs. Ce sera le cas, notamment, lorsqu'une réelle mobilité sociale reste possible. Cette mobilité tient, certes, aux capacités et aux motivations des individus, mais elle dépend aussi de la possibilité d'accéder à des biens et services fournis par les pouvoirs publics. La dégradation de ces derniers qui serait le résultat de la dérégulation et d'un retrait de l'État se ferait au détriment de la mobilité sociale en même temps qu'elle contribuerait à accentuer les inégalités.

Des réformes structurelles porteuses de dualisme sur le marché du travail et de rupture de cohésion sociale ne peuvent que susciter la défiance à commencer par celle des salariés jusque-là protégés qui courent le risque de basculer dans la précarité. La société ainsi fondée est aux antipodes de la société ouverte décrite par Popper (1966) : d'une société qui suit un chemin et n'obéit pas plus à une loi historique qu'elle n'est immuable précisément parce que c'est une société de liberté, d'une « société qui avoue son incomplétude, qui assume son inachèvement et sa fragilité, mais assume du même coup la vitalité de ses relations sociales » (Revault d'Allonnes 2010 p. 29).⁶⁰

Dans une société de liberté, les normes n'obéissent, ni à des principes axiomatiques, ni à des critères moraux rigides. Elles structurent des comportements ou des attitudes face aux événements, qui répondent aux faits, ont un caractère contingent et sont transformées avec eux, non sans avoir une dimension éthique. Elles sont le produit de règles et d'institutions qui *évoluent* avec l'expérience. Elles sont aussi le reflet de choix politiques résultant d'arbitrages ou de la pression de lobbies d'influence. La normativité n'est plus incarnée dans la définition d'un *optimum social*, mais dans la recherche de *viabilité* face aux distorsions inévitables caractérisant l'évolution. Les relations entre acteurs – l'interaction sociale – priment sur les fonctions d'utilité individuelle (Coase 1978). Elles procèdent de comportements *décentralisés* quoique *collectifs*, non de la recherche d'une utilité maximale par chaque individu ou, *a fortiori*, de l'imposition, par une autorité centrale, d'un optimum social préétabli fut-ce un optimum écologique.

Les normes en question sont diversifiées (la loi et le règlement, mais aussi la certification, les codes de bonne conduite, les chartes, les contrats). Leur architecture ressortit davantage du réseau que de la hiérarchie. Se trouvent ainsi mises sur le devant de la scène des formes d'organisation contractuelle des entreprises et de la puissance publique en regard des exigences de viabilité.

La discussion sur la nature et le rôle des normes s'inscrit dans réflexion fondamentale sur la connaissance à laquelle nous convie Dewey (1929). Pour les uns, la tâche de la connaissance est « de dévoiler ce qui est réel de manière antécédente » alors que pour d'autres elle est « d'accéder au type de compréhension requis par le traitement des problèmes qui surgissent » (ibid. p. 614). L'activité pure est, ainsi, séparée de l'action pratique, règne du changement et de la contingence. À la tradition philosophique prédisposée à l'universel, l'invariable ou l'éternel, en quête de certitude (d'un « système complet de vérité immuable et nécessaire ») s'oppose une philosophie pragmatique attentive à l'enquête expérimentale. Cette vision de la philosophie privilégie « la contingence sans *a priori* sur tout ce qui peut se produire dans le monde, sans préjuger d'aucune loi ou d'aucune norme qui s'y substituerait de l'extérieur ou de toute éternité » (Cometti 2018 p. 22). Elle conduit Dewey à considérer

⁶⁰ Les différentes approches de la notion de norme sont débattues dans Clam et Gaffard (2001).

que la validité d'une théorie se mesure à ses *conséquences*. Elle le conduit aussi à tenir la question du libéralisme comme une question centrale, un libéralisme qui, pour lui, doit tourner le dos au laissez-faire, et plus encore à tout dualisme entre l'individu et le social, un libéralisme qui recourt aux *intelligences collectives* comme instruments de l'action.

La science économique moderne cède à la tentation de vouloir conformer le réel à des normes qui sont celles du calcul utilitariste. Ce calcul repose sur l'idée que « l'essentiel n'est pas dans la liberté d'accomplir, mais dans les résultats accomplis » (Sen 1999, p. 56). Il s'ensuit que les choix qui sont opérés procèdent d'une simple évaluation ordonnée des résultats supposés de politiques concurrentes. Ces choix peuvent avoir pour effet d'augmenter le bonheur, de réduire la souffrance, et d'accroître les libertés. Cependant, non seulement, « ces accroissements de liberté, quand ils ont effectivement eu lieu, n'étaient que le produit incident du plaidoyer utilitariste » (ibid. p. 57), mais ils ne sont jamais reconnus comme strictement nécessaires à la mise en œuvre du calcul utilitariste, ni surtout à la réalisation des objectifs assignés à ce calcul.

Le rétablissement de la *dualité* des faits et des normes passe par une redéfinition du concept de norme, qui se détache de présupposés éthiques, qui abandonne la voie axiomatique, qui est déduite de la reconnaissance du caractère essentiellement séquentiel du processus de décision, et qui introduit la question du rôle joué par l'exercice des libertés individuelles. La décision ne se ramène pas à un choix parmi des éventualités possibles et ne fait pas (ne devrait pas faire) l'objet d'un jugement de valeur consistant à comparer le résultat obtenu avec ce qui pourrait advenir si tel ou tel paramètre devait ou pouvait changer. La décision est un moment dans une séquence où elle apparaît comme le produit de contraintes héritées des décisions antérieures et comme constitutive de contraintes qui contribueront à déterminer le champ des décisions futures. La décision n'est pas prise par référence à des normes d'action sur lesquelles il y aurait un accord garant de la cohérence d'ensemble. Elle est un moment d'un processus de changement fait de rétroactions complexes dont il est impossible d'énoncer toutes les conséquences. Dès lors, c'est moins la situation particulière qu'elle crée qui compte, que l'espace des décisions possibles qu'elle laisse ouverte pour le futur.

Le chemin suivi par l'économie ne dépend ni d'un attracteur, ni des seules conditions initiales. Il se construit pas à pas. Il ne peut, donc, répondre à aucune norme prédictive. Mais le jugement reste ouvert quant aux possibilités qui s'ouvrent au long de ce chemin. S'il faut privilégier les libertés au regard du critère de l'utilité tel qu'il structure la démarche axiomatique, c'est bien en raison d'une référence essentielle au champ des possibles qui doit se substituer à un jugement porté sur un état du monde. Le choix qui doit être préféré est celui qui préserve le plus grand nombre de possibilités de choix dans les périodes futures, celui, précisément, qui garantit l'exercice continu des libertés.

Les changements, du côté des technologies comme du côté des préférences, appellent une réflexion qui ne saurait se limiter à énoncer les conditions de leur acclimatation, de leur acquisition par les individus et la société. La direction et le contenu de ces changements sont radicalement inconnus et seront ce qu'impliquera l'interaction du système technique et du système de règles économiques, sociales, juridiques, éthiques qui verront le jour. Chacun observe l'écart significatif entre le temps propre des technologies et celui des règles et des organisations. Faut-il s'inquiéter de ce qui semble être un retard ou faut-il, au contraire y voir la marque de la prudence nécessaire ? A l'évidence les règles et organisations existantes doivent évoluer plus lentement que les faits technologiques de manière à introduire cet

élément de rigidité ou d'inertie propre à éviter les ruptures trop fortes et trop rapides, à donner du temps pour apprendre et décider en meilleure connaissance de cause. La causalité qui préside aux relations entre système technique, système juridique et système économique est séquentielle. Toute tentative d'appliquer le calcul utilitariste aux choix technologiques, impliquant d'ajuster immédiatement les règles du système social pour les mettre au service de technologies supposées circonscrites, ne peut qu'engendrer le désordre qui prendra corps dans un refus radical et persistant du changement.

La liberté est liberté d'accomplir, de s'engager. Elle implique le principe de différence. Elle s'oppose à la poursuite exclusive d'objectifs strictement délimités par un législateur idéal ou par un spectateur impartial. Elle implique, pour reprendre une expression de Rawls (1971/1997), de prendre au sérieux la pluralité des personnes. Elle est, sans doute aussi, la condition pour que chaque système ait la perception de ses propres dysfonctionnements.

Si l'on suit Rawls, « personne n'a de raison de consentir à une perte durable de satisfaction pour lui-même afin d'augmenter la somme totale. En l'absence d'instincts altruistes, solides et durables, un être rationnel ne saurait accepter une structure de base simplement parce qu'elle maximise la somme algébrique des avantages, sans tenir compte des effets permanents qu'elle peut avoir sur ses propres droits, ses propres intérêts de base » (J. Rawls *ibid.* p 40-41). La coopération sociale dans un but d'avantage mutuel, fondé sur ce type de liberté et de comportement, est incompatible avec le principe d'utilité tel qu'il structure un calcul qui ne tient compte ni de la répartition des satisfactions entre les individus ni de la répartition de la satisfaction individuelle au cours du temps. En revanche, elle est compatible avec le principe d'inertie qui garantit contre des ajustements brutaux et rapides conduisant au non-respect des critères de viabilité. Elle est compatible avec la reconnaissance de la complémentarité entre les utilités des différents individus et de celle entre les utilités de chaque individu à dates successives. La liberté avec ses composantes positives et négatives devient, alors, vraiment une valeur et une responsabilité sociales.

La tension entre la précaution, l'attente, l'inertie, d'un côté, l'irréversibilité de l'évolution et la nécessité de l'engagement, de l'autre, est révélatrice de la difficulté des choix normatifs et de leur retard nécessaire sur les faits. Elle est au cœur de l'exercice des libertés dont l'enjeu incertain est la viabilité de sociétés confrontées à des changements récurrents. Elle pose avec acuité la question des rapports qu'entretiennent des sous-systèmes politiques, économiques, judiciaires, culturels différenciés poursuivant leurs propres buts avec les individus à la recherche de leur autonomie.

5. « Retour vers le futur » du libéralisme social

Le changement et de la contingence, l'incertitude et l'irréversibilité, l'absence de lois naturelles influencent la façon de concevoir la théorie et les concepts économiques.

La théorie économique doit prendre acte de l'enchevêtrement des événements, relever d'une démarche inductive et n'être effectivement validée que par ses conséquences. Alors que la théorie économique ordinaire ne connaît que des concepts arithmomorphiques, la plupart des concepts économiques peuvent être qualifiés de concepts dialectiques au sens que donne à cette expression Georgescu-Roegen (1971 p. 45-47).

De manière générale, « un grand nombre de concepts appartiennent à cette catégorie (...) Ils n'ont pas de frontières arithmomorphiques ; au contraire *ils sont entourés d'une pénombre dans laquelle ils se recourent avec leurs opposés* (...) On ne peut appliquer la loi

fondamentale de la logique, le principe de contradiction : B ne peut être à la fois A et non A ». Au contraire il nous faut admettre que, au moins *dans certains cas* « B est à la fois A et non A ». Comme ce dernier principe est une pierre d'angle de la Dialectique de Hegel, je propose d'appeler *dialectiques* les concepts qui peuvent violer le principe de contradiction » (ibid. p. 45-46).

Ainsi le changement qualitatif, qui structure l'évolution économique, sociale et politique, élude toute schématisation arithmomorphique. « Démocratie, féodalisme, concurrence monopolistique, par exemple, sont des concepts dialectiques puisque les organisations politiques et économiques sont continuellement en évolution » (ibid. p. 63). La monnaie et la finance, le travail, l'entreprise, l'État, la nation, et la nature relèvent de cette catégorie en présentant de multiples facettes, en recouvrant de multiples réalités. Aussi la question est-elle de savoir laquelle de ces réalités prévaut à tel ou tel moment. Ce qui dépend des formes institutionnelles retenues. Celles constitutives du libéralisme social ont cette particularité de s'inscrire dans une vision du monde qui ne subordonne pas les fins aux moyens, reconnaît leur interaction signifiant qu'il faut les adapter les uns aux autres et que le chemin se fait en marchant. Elles excluent que le gouvernement de l'entreprise, de la monnaie ou de l'État puisse procéder du respect de nombres ou de règles intangibles. C'est donc bien d'un arbitrage institutionnel dont il est question, du choix de la forme sociale que prendra cette figure de la modernité qu'est le capitalisme.

5.1. Monnaie et finance entre prédation et engagement

Monnaie et finance peuvent avoir un rôle pervers à raison de ce que Polanyi (1944) appelle leur marchandisation, du moins quand celle-ci est ramenée au jeu instantané des prix sur les marchés de biens comme sur les marchés financiers. Elles sont, pourtant, indispensables à la bonne conduite de l'économie dite réelle.

La façon dont cette *contradiction* est surmontée, *toujours transitoirement*, dépend du type de contrôle exercé. Ce contrôle est-il le fait d'une banque centrale indépendante en charge de fixer, au moyen du taux d'intérêt, le taux d'inflation ou dépend-il de la relation forcément complexe entre la sphère financière et la sphère réelle de l'économie et du rôle joué par les différentes formes d'intermédiation financière ? Faire le choix, hier, de l'étalon-or ou, aujourd'hui, de la totale liberté des mouvements de capitaux soumet exclusivement au contrôle des marchés financiers l'économie et ses institutions. Imaginer, comme certains en Europe, que la banque centrale pourrait seule assumer le rôle de stabilisation en s'affranchissant des règles qui ont pu lui être imposées et en prenant des mesures dites non conventionnelles est une illusion conforme à l'idée de toute puissance des autorités monétaires au regard du cheminement des grandeurs dites réelles de l'économie. Évidemment, il y a là un étrange paradoxe quand ceux-là mêmes, qui préconisaient de neutraliser une monnaie toute puissante pour prévenir les déséquilibres, entendent jouer de cette toute puissance désormais pour les réduire. Ce paradoxe ne fait que révéler la défaillance de la théorie monétaire et financière dominante.

L'inclination la plus fréquente chez les économistes a été de séparer l'économie dite d'échange réel de l'économie monétaire, soit en faisant, en concurrence parfaite, de la monnaie un simple voile dont l'existence ne change rien aux quantités produites (et consommées) et aux prix relatifs, soit en faisant de la monnaie une cause, sinon la cause

unique, des perturbations auxquelles est soumise l'économie réelle impliquant d'en imposer la neutralité.⁶¹

Keynes (1936) remet en cause cette dichotomie et considère qu'il n'existe pas de variables réelles mais seulement des variables 'monétisées' dont le profil est intrinsèquement lié aux conditions monétaires et financières du développement. C'est le cas du chômage ou de l'emploi qui loin de résulter de la viscosité des salaires, est la conséquence du comportement des détenteurs de capitaux.⁶²

Dans cette perspective, monnaie et finance peuvent être la meilleure comme la pire des institutions. D'un côté, elles sont nécessaires au bon fonctionnement de l'économie en aidant à la coordination inter-temporelle sur les marchés de biens et du travail, de l'autre elles peuvent être la source de fortes perturbations et mettre en péril la viabilité de cette économie, en rendant possible la spéculation sur les marchés d'actifs ou, tout simplement, en imposant aux entreprises un raccourcissement de leur horizon prévisionnel préjudiciable à l'investissement productif, faute de pouvoir faire des anticipations fiables.

Aussi il ne devrait pas être question de glorifier une économie réelle enfin débarrassée de toute marchandisation de la monnaie, consistant à s'en tenir à une dénonciation de la financiarisation de l'économie. L'enjeu est de déterminer le contexte institutionnel qui permet à la monnaie et à la finance de remplir leur fonction principale qui est de rendre possibles et efficaces les échanges inter-temporels. Polanyi (1944) n'expliquait-il pas que la monnaie échappait au marché dès que l'on prenait en considération ce contexte institutionnel ?

L'efficacité prêtée aux marchés financiers (leur efficience) est attribuée au fait que l'intervention des actionnaires, présumés les mieux à même de rechercher la meilleure allocation des ressources, impose les restructurations nécessaires du tissu productif passant notamment par le remodelage des frontières des entreprises. Cette affirmation repose, implicitement, sur l'hypothèse que les redéploiements se font sans coût, que les actifs sont simplement redistribués au bénéfice des gagnants. C'est évidemment faire bon marché des irréversibilités et des déséquilibres potentiellement cumulatifs nés du processus de destruction créatrice. Retenir cette dernière réalité donne une autre dimension à la finance.

Les distorsions entre les profils temporels de coûts et de revenus, intrinsèquement liées aux restructurations inévitables du tissu productif et génératrices des fluctuations, confèrent à la monnaie (au crédit) une place spécifique qui est d'être complémentaire des actifs physiques et, d'assurer ainsi une bonne articulation des choix réels et monétaires entre les périodes successives. Ce que l'on attend de la liquidité c'est d'être disponible dans les montants et dans les moments requis. Une telle disponibilité reflète les décisions de politique monétaire et d'organisation du système financier qui doivent être cohérentes avec les anticipations des

⁶¹ Il existe une réelle connivence entre les monétaristes, qui concluent à cette nécessité de neutraliser la monnaie, et les marxistes, qui concluent à la nécessité de débarrasser l'économie réelle de son ennemi qu'est la finance. De même qu'il existe une parenté entre les agents dotés d'anticipations rationnelles et des planificateurs centraux omniscients (Frydman et Goldberg 2011).

⁶² Il convient de rappeler ici qu'en situation de dépression, le chômage, chez Keynes, résulte, non de la rigidité des prix et des salaires (laquelle est au contraire un facteur de stabilité), mais du maintien des taux d'intérêt à un niveau trop élevé comme conséquence du comportement des détenteurs de capitaux anticipant une baisse des prix des titres (une hausse des taux d'intérêt) quand l'économie fait face à une chute des profits anticipés et de l'investissement des entreprises, témoignant d'un défaut de coordination inter-temporelle (Leijonhufvud 1968).

agents économiques au premier rang desquelles celle des entreprises (Amendola et Gaffard 1998 p. 56-60).

Ainsi, le fonctionnement de l'économie dépend-il du rapport entretenu entre les détenteurs de capitaux, banques et actionnaires, et les entreprises (Mayer 2013). De deux choses l'une, ou bien les détenteurs de capitaux recherchent des gains immédiats, imposent les restructurations qui les augmentent, en faisant en sorte que la valeur des actions en Bourse dépende des performances courantes (trimestrielles voire mensuelles). Ou bien ils s'engagent sur des volumes importants de capitaux pendant des durées suffisamment longues de telle sorte que les entreprises peuvent se projeter à long terme.

De fait, « la condition sociale qui peut transformer la finance en innovation est l'engagement financier : un ensemble de relations qui assure l'allocation de fonds pour soutenir le processus d'innovation cumulatif jusqu'à ce qu'il génère des rendements financiers » (Lazonick 2007 p. 24). Tout va dépendre du degré de patience des détenteurs de capitaux, du degré de leur engagement, que l'innovation soit radicale ou incrémentale.⁶³ « Ce que l'on appelle souvent le capital 'patient' permet aux capacités qui découlent de l'apprentissage collectif de s'accumuler dans le temps, malgré l'incertitude inhérente au processus d'innovation » (ibid.).

L'engagement financier consiste à investir un montant élevé des capitaux pendant une longue durée, un montant important engagé qui peut être retiré instantanément étant de peu de valeur, de même que peu de capital engagé pour une longue période (Mayer 2013 p. 145). Un tel engagement n'est vulnérable, ni au surgissement de temps difficiles, ni aux tentations de changement brusque d'orientation. Il permet avant tout de faire face à la dissociation des profils temporels des coûts et revenus. Plus les détenteurs de capitaux sont patients, plus la durée de la période de gestation de l'investissement peut être longue, plus le détour de production peut être long, et plus les gains de productivité seront élevés.

Une finance patiente est à la fois interne et externe. « Le contrôle stratégique des revenus internes est une forme essentielle d'engagement financier, mais ce 'capital interne' doit souvent être complété par des sources de financement externes telles que des émissions d'actions, d'obligations ou de dettes bancaires qui, à différents moments et en différents lieux, peuvent être plus ou moins engagées pour soutenir le processus d'innovation » (Lazonick 2008 p. 24) Sont concernées aussi bien la structure de l'actionnariat (le poids des fonds communs de placement activistes) que la structure du système bancaire (le poids des banques d'investissement), car elles sont déterminantes du degré d'engagement des détenteurs de capital. Elles ont, d'ailleurs, un impact sur l'usage qui est fait des moyens financiers internes.

Le propre de l'engagement financier ainsi défini est qu'il soutient l'engagement des autres parties prenantes dans l'entreprise que sont les fournisseurs ou sous-traitants, les clients et les salariés. Les uns et les autres effectueront les investissements nécessaires en ayant la garantie que leur offrent les détenteurs de capitaux.

Un paradoxe doit être levé. Hicks (1974) fait état de la liquidité comme étant la propriété d'un choix séquentiel. Il en tire la conclusion qu'en raison de l'incertitude, tout investissement n'étant pas bon, il est opportun de préserver une large gamme d'options

⁶³ D'autant, d'ailleurs, que les innovations majeures n'existent, le plus souvent, qu'en raison, de financements publics massifs associés à la mise en œuvre de grands programmes (Mazzucato 2013).

pour le futur dans l'attente d'une meilleure information. Ce faisant, il assimile la liquidité à l'abstention. Or l'information procède d'une sorte d'apprentissage par la pratique, autrement dit, de la réalisation effective de dépenses d'investissement. Il est impossible de s'affranchir d'une incertitude radicale en s'abstenant d'agir. L'agir suppose que l'entreprise dispose d'une capacité d'accès à la liquidité conservée en cours de route à hauteur de ses besoins de financement successifs.⁶⁴ L'engagement financier ainsi compris est une condition nécessaire pour que l'entreprise ait la capacité de planifier et d'innover.

L'arbitrage entre finance patiente et impatiente relève d'un choix institutionnel. Les institutions qui sont constitutives du libéralisme social sont censées promouvoir un mode de gouvernance des entreprises et une organisation financière à même de favoriser la patience. Or c'est ce type d'institutions qui fait aujourd'hui défaut dans le cadre de la mondialisation. La banque commerciale recule devant la banque de marché, l'actionnariat est structuré par des fonds de placement activistes au détriment des investissements productifs, au bénéfice de gains immédiats et au risque de spéculations déstabilisantes.

Le débat relatif à l'organisation de la finance éclaire sous un jour particulier le rôle de la politique monétaire. La règle de taux conçue dans le but de contrôler l'inflation, quand celle-ci est devenue l'objectif unique, n'a en rien assuré la stabilité financière. Elle a, au fil des années, conduit les acteurs de la finance de marché à inventer de nouveaux instruments, à initier la titrisation des créances et à rendre l'offre de financement excessivement accommodante en réponse à la demande de crédit. Par la suite, après la crise de 2008 révélatrice de l'instabilité financière créée et, plus encore, avec la crise sanitaire, le taux d'intérêt zéro, résultant d'une politique monétaire non conventionnelle, n'a permis aucune relance de l'activité dans la mesure où l'abondement en liquidités a alimenté les achats d'actifs existants dans un contexte où les acteurs de la finance en sont arrivés à faire pression pour maintenir ce niveau de taux et éviter un krach financier.

Ces épisodes illustrent le lien entre la politique monétaire et les structures de financement, les effets de l'une ne pouvant être analysés sans la connaissance de l'influence des autres. Si la politique monétaire a pu, pendant la période des trente glorieuses, sembler de moindre importance, c'est que les structures de financement étaient efficaces dans le soutien de l'investissement productif. Si elle est aujourd'hui inefficace à relancer l'économie, c'est qu'il faut réformer ces structures au lieu de simplement s'appuyer sur la politique budgétaire à laquelle le libéralisme social ne saurait être réduit. Il y a à cela une raison de fond. Ce n'est pas l'offre de monnaie qui importe, mais la demande de crédit (ou plus généralement de financement), laquelle transite par les structures de financement, autrement dit par les relations complexes entre détenteurs et utilisateurs de capitaux.⁶⁵ L'enjeu dont le libéralisme social est porteur est, en tout premier lieu, de permettre que se déploient des

⁶⁴ L'entreprise doit disposer d'actifs financiers de réserve, y compris des capacités d'emprunt, distincts des actifs financiers courants, lesquels sont complémentaires des actifs réels, et des actifs financiers spéculatifs

⁶⁵ La macroéconomie a, le plus souvent, été dissociée de la finance. Cette dissociation pouvait sembler raisonnable tant que les institutions financières étaient garantes de la stabilité financière. Quand cette garantie n'a plus eu cours, suite aux réformes intervenues à compter des années 1970, cette même dissociation prévenait la théorie macroéconomique dominante de pouvoir seulement considérer la possibilité d'une crise financière (Akerlof 2020 p. 412-13).

engagements à long terme, garantissant que monnaie et finance jouent leur rôle essentiel de coordination.⁶⁶

5.2. Travail et emploi entre flexibilité et solidité

L'arbitrage entre finance patiente et impatiente a pour corollaire un autre arbitrage, celui entre emplois solides et emplois fluides. De même que la structure du capital est partagée entre un noyau et une frange, entre des actionnaires de l'intérieur et des actionnaires de l'extérieur, les emplois de l'entreprise sont partagés entre un noyau de main d'œuvre organisée et une frange de main d'œuvre précaire (Hicks 1989). À l'arrière-plan se profile une *contradiction* entre une exigence d'organisation et d'apprentissage de la main d'œuvre et une exigence de mobilité du travail pour répondre aux changements de métiers en relation avec l'innovation.

La relation de travail s'est transformée en même temps que le travail acquérait un nouveau statut, celui d'un fonds de ressources assimilable au capital physique dans l'usage qui en est fait, et que se développait l'entreprise moderne.⁶⁷ Est ainsi apparu le contrat de travail dont la caractéristique, souvent oubliée dans la littérature de théorie économique, est qu'il n'est pas une stricte relation de marché comme l'est le contrat de louage. Il constitue une relation d'autorité avant d'être une relation marchande (Simon 1951). Il suppose une certaine continuité de la relation. Il rend compte de l'existence d'un coût à la rupture de cette relation, pour l'employé bien sûr mais aussi pour l'employeur dès lors qu'il y a, au détriment de l'un comme de l'autre, perte du capital humain accumulé et de la capacité d'apprentissage que ce dernier recèle. En d'autres termes, le contrat de travail s'inscrit dans la perspective d'un enrichissement progressif des compétences répondant à la nécessité, pour l'entreprise, de renouveler en permanence ses métiers (Segrestin et Hatchuel 2012). La flexibilité propre au contrat de travail distingué du contrat de louage constitue une forme de *liquidité* visant, à l'instar des actifs de réserve, à préserver la gamme la plus large possible de choix futurs. La durabilité et la flexibilité de la relation d'emploi ainsi définies requièrent une confiance réciproque entre l'employeur et le salarié, laquelle repose sur l'équité du contrat de travail.

⁶⁶ On comprend mieux, à l'aune de cette analyse, l'absurdité de la proposition d'une « monnaie libre », n'ayant aucune contrepartie en termes de dette, consistant pour la banque centrale à financer en émettant de la monnaie sans charge d'intérêt pour financer la dépense publique. En toute hypothèse, cette décision peut se heurter à l'insuffisance des capacités de production entraînant à la baisse d'autres dépenses de la part des ménages et des entreprises. La dette ne disparaît pas pour autant, étant simplement transférée à la banque centrale via l'augmentation des réserves détenues auprès d'elle par les banques commerciales. L'absurdité atteint son comble quand on imagine que la banque centrale centraliserait l'offre de crédit et désignerait le type d'investissement à réaliser sans autre considération sur les structures de financement et les conditions de choix des investissements. Le piquant de l'histoire est que les tenants de cette proposition partagent avec les économistes monétaristes la croyance dans la toute puissance de la monnaie, les premiers pour en jouer à leur guise, les seconds pour la neutraliser.

⁶⁷ C'est à Georgescu-Roegen (1971) que l'on doit d'avoir analysé le travail comme un fonds de ressources spécifiques dont la particularité est d'être utilisé dans plusieurs processus de production élémentaires successifs et dont l'efficacité dépend de l'organisation de ces processus. Ce travail a une dimension qualitative autant que quantitative. Il n'a plus la propriété d'homogénéité qui lui est prêtée dans nombre de modèles. Il ne peut pas être transféré librement (sans coût et sans délai) d'un type de processus de production à un autre. La durée d'engagement de la force de travail, qui dépasse celle du processus de production élémentaire, justifie l'existence du contrat de travail.

En outre, « l'essor de ce statut salarial a conduit à une résurgence juridique des formes non contractuelles de l'échange, telles les solidarités intergénérationnelles établies par les régimes de retraite par répartition qui instituent une dette de vie à l'égard de la génération antérieure » (Supiot 2013 p. 34).

Des emplois stables et des salaires équitables s'inscrivent dans une conception de l'entreprise, non comme la propriété des actionnaires censés être les mieux placés pour en établir les choix stratégiques, mais comme une *coalition politique* associant contractuellement les différentes parties prenantes que sont les managers, les salariés, les détenteurs de capitaux, les clients et les fournisseurs (March 1962).

Dans cette perspective, « la grande singularité, et la modernité inentamée du Droit du travail, consiste justement à reconnaître que la capacité des individus s'ancre nécessairement dans celle des groupes auxquels ils appartiennent, et que la société n'est pas et ne peut être cette poussière de particules contractantes à quoi voudraient la réduire les intégristes du marché » (Supiot 2010 pp 139-140).

Managers et travailleurs fondent leur action sur des engagements à long terme, contractuels ou informels. Les incitations reposent sur la durée et la stabilité des relations de travail. Les décisions d'embauche ne sont pas simplement déterminées par le taux de salaire. Elles le sont en se rapportant à la valeur actuelle des coûts et bénéfices attendus (Bruno 1987 p. 138). Le travail est un fonds de service au sens de Georgescu-Roegen (1971) au même titre que le sont les équipements et les machines.

Les réformes structurelles aujourd'hui promues rompent avec cette approche et véhiculent des comportements avant tout marqués par la recherche de fluidité ou de flexibilité de l'emploi. La ressource humaine redevient, dans l'esprit des décideurs, une ressource individuelle plutôt que collective. Les mesures de transition vers l'emploi censées assurer une sécurité professionnelle individuelle l'emportent sur les garanties de maintien dans l'emploi. La fréquence des changements d'emploi et donc des passages par le marché externe augmente en même temps que baisse la durée moyenne des emplois. Tout cela n'aurait évidemment de sens que si la capacité d'innovation des entreprises s'en trouvait accrue. Or il est vraisemblable que ce soit l'inverse qui se produise

Le principal résultat de la flexibilité des marchés de travail est une polarisation durable entre emplois très qualifiés, fortement rémunérés, et emplois non qualifiés, faiblement rémunérés, avec à la clé une baisse du salaire médian. Les ressources libérées, loin d'être dirigées vers les activités de haute technologie mieux rémunérées, risquent fort d'être contraintes d'aller vers des activités où les emplois offerts sont peu ou faiblement qualifiés, parfois à temps partiel et le plus souvent précaires. Ne serait-ce que parce que les travailleurs livrés à eux-mêmes ne disposent pas des moyens financiers suffisants, ni de la connaissance des emplois leur permettant d'accéder aux qualifications supérieures demandées. La multiplicité des emplois occupés au cours de la vie professionnelle pourrait bien relever de cette précarité plutôt que de refléter une multiplicité des métiers exercés et des qualifications correspondantes au cours d'une vie professionnelle. Auquel cas les forts taux d'entrée et de sortie du marché du travail seraient révélateurs de la précarité des emplois plus que de l'intensité et de la rapidité des innovations, la diminution du taux de chômage irait de pair avec l'augmentation du taux d'emploi précaire et du taux de pauvreté.

De cette polarisation témoignent toutes les études empiriques de la situation de l'emploi aux États-Unis comme en Europe réalisées depuis deux décennies. Un très grand nombre

des millions d'emplois créés ont été des emplois d'intérim, des emplois ponctuels, des emplois en contrats courts, des emplois de contractants indépendants. Le plus souvent les travailleurs pauvres, peu ou pas qualifiés, naviguent entre chômage et emplois précaires du fait de leurs faibles chances de bénéficier d'une formation pendant leur période d'emploi, toutes choses qui créent des *limitations aux capacités d'adaptation*, autrement dit des *rigidités* ce qui n'est pas le moindre des paradoxes.

Cette transformation de la nature des emplois et la chute des salaires qui l'accompagne affectent la qualité des ressources humaines et, par suite la croissance potentielle. Ce ne sont pas les rigidités du marché du travail qui orientent les choix d'investissement et les choix technologiques que ces investissements portent dans un sens défavorable à la productivité et à la croissance, mais le développement du dualisme sur les marchés du travail. Les dysfonctionnements de ces marchés se traduisent par la pérennisation des excédents d'offre de travail d'un côté, des excédents de demande de travail de l'autre, une chute des salaires d'un côté, une hausse de l'autre. Il s'ensuit un creusement des inégalités et un déclin de la classe moyenne qui affecte la structure de la demande. Les ménages les plus riches, dont les revenus s'apparentent, pour une large part, à des rentes, achètent des biens de luxe fabriqués en petits volumes parfois à l'étranger ou utilisent une épargne abondante à l'achat d'actifs financiers et immobiliers existant. Les ménages les plus pauvres des pays riches se détournent des produits domestiques et achètent des produits fabriqués à bas coût dans les pays à bas salaires. Une forme de désindustrialisation prend place qui a pour effet de réduire les gains de productivité, la capacité d'exportation et le taux de croissance potentiel.

La montée du dualisme est, sans doute, la raison pour laquelle, au cours de la dernière période, les gains de productivité ont été aussi faibles aux États-Unis et au Royaume Uni que dans les pays de la zone euro en dépit de différences sensibles en matière de protection de l'emploi, d'intensité de la concurrence sur les marchés de biens et de services, de poids du secteur public et de la fiscalité.

Encourager une flexibilité de réaction, autoriser institutionnellement de larges fluctuations de l'emploi, c'est, paraît-il, encourager les entreprises à choisir des investissements plus risqués puisqu'elles n'auront pas à supporter la totalité de ces risques dont une partie sera supportée par les travailleurs à rebours de la thèse qui veut que seuls les actionnaires soient exposés au risque.

On peut toujours imaginer que la spécificité des investissements réalisés par les entreprises pour créer des emplois, renforcée par des règles institutionnelles faisant obstacle aux licenciements, dévaluerait l'option de l'entreprise d'utiliser ses ressources en dehors de la relation d'emploi initiale et réduiraient l'opportunité d'investir en raison du risque d'appropriation d'une partie de la quasi-rente par le travail. Il s'ensuivrait une sclérose technologique et une sous-utilisation du travail. Un lien est ainsi établi entre appropriation et technologie sur la base d'une comparaison entre des équilibres inter-temporels.

Avec cette façon de voir les choses, aucune séquence faisant suite à des déséquilibres n'est explorée. C'est aussi ignorer que maintenir un certain niveau de protection de l'emploi est le moyen d'encourager l'investissement en capital humain, c'est-à-dire de créer les conditions favorables à l'apprentissage et à l'innovation, de favoriser une adaptation des compétences aux nouvelles exigences de l'offre comme de la demande de biens. C'est enfin ignorer l'existence de contraintes financières qui pèsent, inévitablement, sur le processus

d'apprentissage. Le paradoxe apparent est qu'en privilégiant une flexibilité immédiate de réaction, les entreprises se privent de capacités d'adaptation dans le futur et se trouvent confrontées ultérieurement à des rigidités tenant au manque de capital physique et humain.

Le libéralisme social va à l'encontre de cette doctrine. Il promeut une organisation du travail qui favorise la relation à long terme entre managers et salariés, une organisation indissociable d'une organisation financière qui en garantit la pérennité. La mondialisation actuelle la met en péril en imposant un contrôle de détenteurs de capitaux tournés vers les performances à court terme, en conduisant les entreprises à fragmenter leurs processus de production et à jouer de la concurrence entre systèmes juridiques, entraînant le développement des emplois précaires.

5.3. L'entreprise entre détournement et création de valeur

L'entrepreneur n'est jamais une figure clairement établie dans la littérature économique. La théorie néo-classique lui préfère le producteur répondant mécaniquement aux signaux du marché. Schumpeter, plus sérieusement, lui reconnaît sa fonction essentielle qui est de rompre les équilibres existants, d'innover et stimuler ainsi la croissance. Il revient, à Baumol (2002) de souligner son ambivalence, contrastant son rôle de créateur de valeur avec celui de détournement de cette même valeur. « Il est important de reconnaître que l'entrepreneur innovant ne fait, souvent, aucune contribution productive du tout et joue même un rôle destructif, engageant ce que Thorstein Veblen décrit comme « un sabotage systématique » de la production (par exemple en faisant valoir une nouvelle façon d'imposer des restrictions de production aux membres d'un cartel de façon à garder des prix élevés). Cela n'arrive pas fortuitement, mais se produit quand la structure de rémunérations d'une économie est telle qu'elle rend les activités improductives comme la recherche de rente (et pire encore) plus profitables que les activités productives » (Baumol 2002 p. 57-58).

La recherche de rente n'est pas, elle-même, si facile à identifier. Elle ne peut pas être simplement assimilée à une activité dérivée de l'existence d'imperfections de marché dans la mesure où celles-ci sont nécessaires à la poursuite d'une activité innovante consistant à réaliser des investissements à longue période de gestation en avenir radicalement incertain. Aussi est-il plus approprié de cantonner le terme de rente à la recherche de gains immédiats incluant des gains spéculatifs. Cela passe effectivement par l'usage d'une position dominante pour augmenter les prix plutôt que d'augmenter la production et surtout d'investir. Cela peut passer par la décision d'utiliser les liquidités disponibles pour racheter ses propres actions plutôt que d'investir. Cela peut passer par la décision de contenir les salaires qui ne sont plus considérés comme une part essentielle de la demande. Toutes actions qui sont en rupture avec un libéralisme social qui repose sur une coordination par « le truchement de l'avenir ».

En dépit du peu d'attention porté à la notion d'entreprise dans la théorie, les libéraux se soucient du pouvoir que l'entreprise exerce en situation dominante, en l'occurrence en présence d'imperfections de marché. Le point de vue qu'ils ont longtemps développé est qu'il était nécessaire d'équilibrer ce pouvoir économique par un pouvoir politique en charge d'établir et de faire respecter une législation antitrust. C'était notamment le point de vue défendu par la première école de Chicago dans les années 1930 qui entend faire pièce à la fois à la concentration industrielle et à la tolérance dont elle bénéficie aux États-Unis dans le cadre du New Deal. À partir des années 1950, une deuxième école de Chicago voit le jour qui

va changer la donne.⁶⁸ Celle-ci entend que l'on privilégie l'impératif d'efficacité économique sur la préservation d'une structure de marché atomistique. L'argument se décline comme suit : la concentration favorise le progrès technique, lequel se traduit par une baisse des prix favorable au consommateur (au client de manière générale) ; les entreprises marginales inefficaces sont éliminées ; les positions de monopoles sont, de toute façon temporaires, du fait de l'innovation rendant les marchés contestables.

Cette dernière proposition prend tout son sens dès lors qu'est prise en considération l'influence exercée par les marchés financiers censés être efficaces en imposant les restructurations et les démantèlements nécessaires, des marchés financiers qui déchargent les autorités de la concurrence de leur mission de contrôle de la concentration (Glais 1992 p. 261). Le mécanisme des prix est bel et bien dominant. Il s'étend aux prix des actifs financiers, faisant des entreprises de simples collections d'actifs négociables (Amendola et Gaffard, 2018, 2019). Les restructurations ou démantèlements sont supposés sans conséquence dommageable, soit parce que les actifs sont simplement transférés entre de meilleures mains, soit parce que les dommages sont temporaires s'agissant notamment de ceux infligés par le chômage.

Sans doute, dans cette perspective, l'entreprise existe-t-elle. Le marché est imparfait par défaut d'atomicité et en raison de la formation de rentes de monopole. Cette imperfection est, cependant, un leurre d'un point de vue analytique dans la mesure où les barrières à l'entrée ou à la sortie sont absentes. La concurrence potentielle remplace la concurrence effective. L'entreprise reste prisonnière de ses actionnaires qui lui imposent ses frontières, mais aussi son horizon temporel. Elle est le jouet des marchés financiers dans le même temps où la puissance publique est exclue de ce jeu se pliant elle-même non pas tant au principe d'efficacité en général qu'au principe d'efficacité à court terme. Les investissements porteurs de longs détours de production et de gains importants de productivité peuvent s'en trouver écartés.

L'entreprise, qui s'inscrit dans une société relevant du libéralisme social, celle qui s'était épanouie dans les années 1950 et 60, échappe à cette tutelle exclusive de la finance. Elle se définit comme une coalition durable d'intérêts – ceux des détenteurs de capitaux, des managers exécutifs, des salariés, des clients et des fournisseurs – qui prend la forme de relations contractuelles porteuses d'engagements à long terme des parties (Amendola et Gaffard 2018, 2019, Gaffard, Amendola et Saraceno 2020). Les difficultés de coordination ne sont pas résolues en faisant appel à la supervision des propriétaires du capital. Elles le sont par le recours à des procédures de coordination qui ont pour double objet l'arbitrage des conflits entre les différentes parties prenantes et la pérennité de leurs engagements réciproques.⁶⁹ Il n'est pas anodin, dans ces circonstances, de parler de coalition politique

⁶⁸ Sur l'école de Chicago on pourra se rapporter aux travaux de Bougette, Deschamps et Marty (2015), Marty et Kirat (2018) et Glais (1992).

⁶⁹ Dockès (1999 p. 130) note que la hiérarchie n'est pas la seule solution aux comportements opportunistes prêtés notamment aux travailleurs et que la coopération répétée indéfiniment fait perdre à la hiérarchie sa nécessité. Il parle à ce propos de réponse « libertaire » plutôt que « libérale ». Nous dirions ici qu'il n'y a pas répétition du même jeu, mais engagements réciproques, sur un terme assez long, constitutifs d'une réponse relevant du libéralisme social. On peut alors parler de maximisation de l'utilité sociale. Cette forme d'organisation est à mi-chemin entre la hiérarchie et le marché. Son objet est moins de répondre à des opportunités de marché immédiates que de créer les conditions de la création d'un marché futur. Il est dans la nature des contrats concernés d'être incomplets au sens de la théorie économique.

comme le faisait March (1962). L'organisation de l'entreprise ainsi conçue, lieu de résolution des conflits et creuset d'intelligences collectives, participe de la démocratie sociale et de formes d'équité dans la fixation et la répartition des revenus.

Cette vision de l'entreprise véhicule une forme de gouvernance qui contraste avec celle de la gouvernance par les actionnaires. Dans les deux cas, il est question de répondre à l'imperfection de l'information. Dans le cas de gouvernance actionnariale, il est question d'une information existante distribuée asymétriquement entre un principal et un agent impliquant de donner le pouvoir au principal, censé mieux informé et être plus attentif à la performance. Dans le cas de coalition des parties prenantes, il est davantage question d'incomplétude de l'information, d'incertitude radicale impliquant de mettre en place un mécanisme *coopératif* ayant pour objet de *créer* une information qui n'existe pas *a priori* y compris sous une forme probabiliste. L'entreprise se définit, alors, par la pérennité des contrats qui la structurent, contrats de financement, contrats de travail, contrats de sous-traitance, une pérennité dont l'objectif est de coordonner et de sécuriser les investissements en avenir incertain. Mais bien sûr une pérennité qui n'exempte aucunement d'abus préjudiciables au bien-être social. De là le rôle des autorités de la concurrence qui ont à discriminer entre bonnes et mauvaises pratiques monopolistes. Ainsi, le propre du libéralisme social est-il de faire surgir l'entreprise dans son essentialité comme dans ses contradictions.

5.4. L'État source de perturbation ou de régulation

Pour les économistes de tradition classique, l'État est un agent perturbateur dont l'activisme contrarie le fonctionnement du marché, qu'il faut neutraliser. Pour les économistes keynésiens, il a pour fonction de réguler l'activité économique par les moyens de la politique économique globale (ou conjoncturelle) sans attenter à l'allocation des ressources, aidant ainsi le marché à bien fonctionner. Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a rien entre l'État et le marché. Cette alternative, pour importante qu'elle reste, cache l'essentiel qui réside dans le poids de l'incertitude et la façon d'y réagir qui ne peut se résumer à l'action conjoncturelle et globale de l'État.

Il y a, en fait, une autre façon de faire le partage entre deux visions de l'action publique : la définir au regard d'un optimum qu'elle pourrait ou non satisfaire ou lui fixer pour objectif de gérer les effets de l'incertitude et les conflits qui y sont associés. Le débat de politique économique en est une parfaite illustration. Il y a bien une sorte de connivence entre ceux qui imaginent pouvoir définir une politique économique remplissant parfaitement des objectifs définis par la puissance publique et ceux qui nient toute efficacité à cette même politique économique pour s'en remettre au jeu des intérêts économiques privés quand ce n'est pas, parallèlement, au contrôle d'experts réputés indépendants ou impartiaux ou à l'intervention d'agences de notation chargées de juger de la qualité des prestations. Ils croient, les uns et les autres, dans l'existence d'un monde idéal. La seule différence entre eux réside dans la configuration de ce monde et dans la désignation de celui qui est omniscient et impartial : le fonctionnaire ou le consommateur, actionnaire et salarié. Pourtant ni l'un, ni l'autre ne le sont. A l'opposé de ces visions réductrices, les défauts d'information et les conflits d'intérêts, inhérents à la vie en société, appellent des *arbitrages* qui sont du ressort des pouvoirs publics qui doivent avoir en vue le bien commun dont l'un des aspects est la stabilité ou plutôt la *viabilité* des sentiers suivis.

La recherche du bien commun passe par la construction d'institutions visant à concilier l'intérêt individuel et l'intérêt général et requiert donc de reconnaître à l'État et au marché des rôles complémentaires et non exclusifs. La figure de l'individu libre de toute attache, en fait de tout lien de subordination à plus puissant, ne peut se développer que sous l'égide de l'État de droit dont c'est la contribution essentielle au bien commun. « Là où l'État disparaît ou se corrompt, l'illusion de la souveraineté individuelle se dissipe : il faut faire allégeance à plus puissant que soi pour accéder à un minimum de sécurité et de liberté » (Supiot 2010 p. 107).

Cette formule, sur laquelle l'accord devrait se faire aisément, prend une connotation différente avec l'affirmation que le marché a besoin de régulation et l'État de concurrence et d'incitations. Ce qui signifie que l'État doit répondre aux défaillances des marchés, mais en étant organisé de manière à en mimer le fonctionnement. De quelque manière c'est à un effacement de l'État dans sa spécificité propre que l'on est ainsi convié. On attend de lui d'être un parangon de vertu, la vertu que permettrait d'atteindre un marché libre s'il pouvait exister. L'objectif est, certes, de contrarier des intérêts corporatistes, mais aussi et surtout de s'émanciper des injonctions de l'électeur mal informé des données de la science économique sinon malintentionné. La tâche est confiée à des autorités administratives indépendantes de manière à faire pièce aux défaillances de l'État présumé prisonnier d'intérêts particuliers, dont l'indépendance est censée résulter de leur expertise, soit une façon d'appliquer le précepte énoncé par Lippmann (1935).⁷⁰ Le consommateur, dans cette perspective, conserve l'avantage sur l'électeur d'être doté d'anticipations rationnelles. Le bien commun n'est autre ici que le reflet d'un équilibre général des marchés et de l'optimum social qui lui correspond, c'est-à-dire d'un monde imaginaire.

La tentative de substituer le choix d'experts réputés impartiaux au choix des politiques en même temps que la revendication d'une complète transparence de l'information qui serait assurée par des institutions 'bien conçues' (Landier et Thesmar 2010) participe d'une réelle confusion. « Cette transparence mérite spécialement son nom en économie : elle décrit un projet de visibilité parfaite, une absence totale de frottements, ce qui n'est qu'une autre façon de nommer l'utopie du marché. Les pouvoirs de surveillance et de notation se proposent en effet explicitement dans ce cas de faire advenir le règne de la main invisible, aux antipodes de toute idée politique. Mais le caractère impolitique de l'économie va plus loin. Il correspond aussi au fait que l'on peut imaginer des entreprises et des marchés qui soient de plus en plus régulés, contrôlés, surveillés, sans que la question politique en économie, c'est-à-dire celle de la répartition des richesses, ne soit, pour autant, jamais posée. Il est ainsi frappant de constater que l'écart croissant des revenus entre le travail et le capital, tout comme l'explosion des inégalités de rémunération entre le management et les salariés ordinaires dans les entreprises se sont produits au moment même où se multipliaient les instances de contrôle et de régulation » (Rosanvallon 2006 p 292-3).

⁷⁰ La position consistant à défendre ce principe d'autorités administratives indépendantes chargées de faire appliquer des règles rendant efficace le fonctionnement des marchés s'inscrit dans une vision de l'économie et de la société libérale qui se veut proche de celle de Walras évoquée plus haut. Il est toujours question de l'existence d'une société de marché idéale et de la possibilité de s'en approcher. La différence avec Walras tient à ce que la bienveillance de l'État et sa capacité à répondre aux défaillances du marché sont remises en cause, d'où la nécessité de recourir à ces autorités administratives indépendantes qui concernent aussi bien la monnaie (dont la banque centrale assure la gestion) que certaines activités industrielles contrôlées par des agences de régulation (voir Tirole 2016).

Le contrôle par les experts rassemblés dans des autorités administratives ou dans des agences de notation, qui se substitue au contrôle démocratique, repose sur la négation qu'il puisse y avoir des conflits, ou plutôt en propose une résolution qui repose sur la croyance en l'existence d'un optimum social qu'il faudrait finalement imposer à des acteurs réticents quand, au contraire, des arbitrages et des concessions sont nécessaires pour assurer, non l'optimum, mais la viabilité de la société. Les autorités indépendantes peuvent avoir leur vertu qui est le plus souvent d'éviter les embardées imputables à des choix purement discrétionnaires de majorités politiques de rencontre, mais à condition de ne pas faire l'objet de capture par ceux qu'elles sont censées surveiller et réguler ou, simplement, par une idéologie camouflée en données scientifiques.

L'indépendance des autorités administratives est un leurre. Ces autorités sont l'expression moderne d'un État administratif en tant qu'il s'oppose à un État de justice. La volonté générale n'est, certes, ni infaillible, ni toujours décelable. Elle peut être accaparée par des groupes de pression. Pour autant, elle ne saurait s'exprimer par le canal de ces entités technocratiques aussi appelées autorités administratives qui finissent par devenir elles-mêmes les porte-parole d'intérêts privés et de groupes de pression y compris de ceux de nature idéologique (Rodrik 2018). Sans oublier que l'indépendance prêtée à ces autorités s'inscrit dans un strict cloisonnement des différentes politiques publiques dont la rigidité vaut ignorance d'une interaction subie ou voulue et méconnaît le lien qui fait dépendre les incitations de la façon dont prend place la coordination hors de l'équilibre.

Avec de telles autorités appliquant des règles imaginées par des économistes et censées traduire un savoir incontesté et incontestable, le pouvoir économique tente de prendre le pas sur le pouvoir politique, de le circonvenir à moins qu'il ne s'agisse d'un véritable choix politique.⁷¹ Le recul de l'État providence est l'expression de ce retour au passé. Sans doute des agences gouvernementales sont-elles nécessaires. Elles ne devraient pas échapper à une forme de tutelle de l'État, qu'il s'agisse de l'exécutif ou du législatif dès lors qu'elles sont là, non pour asséner une vérité pseudo scientifique, mais pour effectuer des arbitrages entre objectifs ou intérêts divergents.⁷²

Quand l'État ou ses démembrements obéissent à des règles particulières supposées être celles du marché efficient, ils deviennent le fourrier d'intérêts privés. La stabilité globale n'est plus vraiment à l'ordre du jour. Le pouvoir politique est, de nouveau, assujéti au pouvoir économique, alors que le principe même de l'État de droit réside dans la séparation des deux.

⁷¹ Ces autorités sont parfois présentées comme « un rempart contre l'illibéralisme (correspondant) à d'autres modalités de mise en œuvre de la volonté générale » (Rosanvallon 2015 p. 181). Elles seraient le moyen d'échapper à la tyrannie de la majorité ce qui expliquerait qu'elles soient condamnées par les courants populistes se référant à une sorte d'unité du peuple (Rosanvallon 2020). S'il est vrai que les minorités doivent être protégées et qu'il appartient notamment à des cours constitutionnelles de faire respecter les principes généraux du Droit, il est discutable de vouloir y assimiler les autorités indépendantes à commencer par la banque centrale. Les règles que l'on entend, alors, substituer aux choix discrétionnaires et transformer en règles de droit ne sont rien d'autre que le fruit d'une théorie économique visant à substituer un marché « totalisant » à la démocratie, au détriment, non de la majorité, mais du débat démocratique.

⁷² De ce point de vue, il n'est pas sans intérêt de comparer la situation de la Banque Centrale Européenne avec celle de la Réserve Fédérale Américaine, cette dernière ayant deux objectifs, l'inflation et l'emploi, et restant soumise à une procédure de responsabilité devant le Sénat (Fitoussi 2002 p. 21-26).

Quand, au contraire, l'État fixe des règles générales et abstraites ce doit être avec l'objectif de créer les conditions d'un arbitrage politique équitable des conflits d'intérêt inhérents à la vie en société. Il exerce alors une fonction de *médiation* essentielle à l'accomplissement du bien commun dont la régulation macroéconomique n'est qu'un aspect. De manière générale, il n'y a pas de marché qui puisse fonctionner sans médiateurs. L'entreprise, le financier, les pouvoirs publics sont ces médiateurs. L'État détient le pouvoir politique d'établir les conditions de mise en œuvre de ces médiations notamment en étant l'architecte du droit de l'entreprise, du droit financier, du droit social, du droit fiscal et budgétaire.⁷³ En particulier, « sans un Droit social qui protège effectivement « les ressources humaines », on ne peut assurer la pérennité des marchés de travail » (Supiot 2010 p.59).

Le problème est, toutefois, plus complexe. La diversité des ordres juridiques « privés » venant compléter ou concurrencer l'ordre juridique de l'État est clairement au cœur des régulations. Les relations entre ces différents ordres oscillent entre hiérarchie, conflit et coopération. Il ne peut être question de subordonner les dispositifs juridiques, ni à un optimum social défini par une autorité centrale, ni aux règles présumées optimales du marché dont seraient garants des autorités supposées indépendantes. Il s'agit de reconnaître la nécessité d'institutions dont la mission est de promouvoir une gouvernance *décentralisée et polycentrique, facilitée et non contrôlée* par la puissance publique.

Suivant une approche institutionnaliste du droit, cette idée a été défendue de longue date que tout groupe social constituait un ordre juridique prenant place à côté de l'ordre juridique étatique (Romano 1918, Romano et Bergé 2015). Cela fait écho à l'idée que l'on essaie ici de développer suivant laquelle la réponse à l'instabilité ne relève ni de l'étatisme, ni du marché total, mais du jeu des intelligences collectives.

Cette façon d'intégrer l'État dans un réseau complexe de règles et d'institutions juridiques retentit sur l'une de ses fonctions essentielles qui est de mettre en œuvre la politique budgétaire. L'impact de celle-ci est, le plus souvent, analysé par référence à la valeur du multiplicateur de dépenses publiques. Si nul ne devrait douter de la valeur élevée de ce multiplicateur suite à la baisse des dépenses, il n'est jamais certain que cette même valeur sera élevée, à court terme, en réponse à une hausse des dépenses, car tout dépend de l'existence de réserves de capacité (Hicks 1974). De fait, l'important est de savoir si l'investissement privé viendra en complément et en relais de l'investissement public. Implicitement est convoqué ici le jeu conjoint du multiplicateur et de l'accélérateur générateur de fluctuations de divers types, un jeu hors du temps.⁷⁴ Contrairement à ce qui est habituellement modélisé, ce jeu n'a rien de mécanique : il dépend des contraintes héritées et des anticipations. L'action publique apparaît, alors, comme intrinsèquement liée à l'organisation des entreprises et du système de financement. La dette publique participe de ce lien. Elle peut et doit augmenter pour compenser un déficit de demande privée et un éventuel désendettement des entreprises, à court terme en tirant parti de l'existence d'un excédent de capacité, à plus long terme à condition que soient réunies les conditions d'une reprise de la croissance. L'objectif est bien, alors, de lisser les déséquilibres successifs. La politique économique est ici conçue de telle manière à répondre à la mauvaise distribution

⁷³ La question générale implicitement posée ici est celle de l'articulation entre l'État et la société civile, laquelle ne se réduit pas à des individus dont on supposerait la pleine autonomie, mais inclut différentes organisations qui sont des lieux de coopération pas nécessairement intentionnelle.

⁷⁴ Les modèles dont il est question ici sont ceux de Samuelson (1939), Goodwin (1951) ou Hicks (1950).

temporelle des demandes excédentaires laissée sans correction par les ajustements de prix et notamment de taux d'intérêt (Leijonhufvud 1992/2000 p. 37). La dimension institutionnelle des problèmes en cause confirme qu'on ne saurait réduire le libéralisme social, comme déjà martelé, à une politique budgétaire activiste.

La représentation de l'évolution économique en termes de séquence de choix successifs interdépendants ne répondant à aucune norme prédictive réfute la possibilité d'une évolution reconstituée *a priori* par la pensée. Elle fait de l'évolution concrète le résultat de l'interaction au cours du temps entre différents systèmes - le système des firmes, le système financier, le système étatique, le système administratif, le système judiciaire etc. – qui ont, implicitement le caractère de système autoréférentiels.

De la théorie des systèmes ainsi comprise, il ressort, en particulier, que l'action de l'État ne saurait traduire une connaissance constituée que la société aurait d'elle-même. Habermas en prend acte quand il écrit que « la politique est aujourd'hui devenue l'affaire d'un système partiel, différencié au point de vue fonctionnel ; face aux autres systèmes partiels, un tel système ne peut disposer du degré d'autonomie qui serait nécessaire à une régulation centrale, c'est-à-dire à une action exercée sur soi-même par la société comme totalité prenant elle-même cette initiative » (Habermas 1988 p. 426). Pour autant, la crise de l'État providence (de l'État social) dont la théorie des systèmes révèle la nature, ne saurait conduire à suivre les néo-conservateurs qui s'accommodent des risques que son recul ferait (fait) courir à tout ou partie de la société. Ce qui est en jeu, suivant l'expression de Habermas, c'est la domestication sociale non seulement du capitalisme, mais aussi de l'État interventionniste. Le projet que l'État et les administrations publiques, en tant que sous-systèmes, puissent stimuler le mécanisme d'autorégulation d'un autre sous-système, celui formé par les acteurs privés, et en tout premier lieu celui formé par les entreprises, s'est avéré, en partie, illusoire. Le sous-système public est lui-même l'objet de dysfonctionnements et de dérives qui rendent nécessaire sa propre régulation et remettent en cause ses relations aux autres sous-systèmes. En fait, au lieu et place d'un système social, il existe différents systèmes fonctionnels, d'une certaine manière en interaction et en opposition les uns avec les autres et avec les individus qui participent à chacun d'eux. Ces systèmes poursuivent des buts propres, mais ils interagissent de telle sorte à produire des conséquences inattendues. Chaque système est autonome et a sa dynamique propre, dont la cohérence avec celle des autres systèmes est improbable. Mais cette autonomie ne signifie pas que chaque système est la partie décomposable d'un tout ce qui rendrait son action et sa performance indépendantes de celles des autres. La régulation dépend, alors, de la capacité de chaque système à tenir compte de ses propres dysfonctionnements et à se réformer dans sa relation avec l'environnement. Et cette capacité n'est pas sans rapport avec la liberté d'accomplir.

La séparation et l'indépendance formelle des systèmes fonctionnels ne dispensent pas de prendre en considération la complexité de leurs interactions. Elles ne dispensent pas non plus, de considérer les comportements individuels et les conditions d'exercice des libertés individuelles. La question des libertés est ici posée au regard du caractère contingent et construit des situations individuelles. Les conditions de leur exercice pèsent sur la façon dont les systèmes fonctionnels évoluent dans leurs pratiques et dans leurs objectifs, autant qu'ils en dépendent. Elles conditionnent la viabilité de l'évolution.

5.5. La nation entre volonté de puissance et coopération

La nation est le lieu dans lequel s'inscrit le pouvoir politique. Encore faut-il donner un contenu et fixer un objectif à ce pouvoir. Ce peut être la recherche d'une domination exclusive, sans partage, ou la recherche d'une coopération faite d'arbitrages des inévitables conflits. Cette distinction recouvre celle opérée par Gauchet (2007) entre nation et empire dans lesquels il voit les deux figures opposées du retour du politique lors de la crise du libéralisme dans les années 1880. Sur le terrain de l'analyse économique, elle révèle une certaine stérilité du débat opposant les tenants de l'ouverture à ceux du protectionnisme.

Les États-nations constitutifs du monde capitaliste industriel né au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècle ont oscillé entre ouverture et protectionnisme. La croyance dans les bienfaits du libre-échange s'est systématiquement heurtée aux difficultés issues de la transition que l'ouverture impliquait au point de susciter, à certains moments, un revirement en faveur du protectionnisme. Les théoriciens du libre-échange n'en ont pas moins dominé le débat intellectuel jusqu'à aujourd'hui jetant systématiquement le discrédit sur des thèses oubliées selon eux des avantages de la division accrue du travail et de l'extension concomitante des marchés, quand eux oubliaient les fluctuations consécutives à ces approfondissements.

Keynes développait une position, non seulement plus nuancée, mais surtout radicalement différente d'un point de vue analytique. Dans la *Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936), il prend la défense du mercantilisme en soulignant qu'un solde créditeur de la balance commerciale est doublement avantageux puisqu'il permet de développer l'investissement extérieur grâce aux prêts à l'étranger et l'investissement intérieur grâce à la baisse du taux d'intérêt. Il met, certes, en garde contre les restrictions commerciales lesquelles pourraient à la longue être un obstacle à une balance commerciale favorable. Mais c'est pour adopter une position originale.

« Le fait que l'avantage que notre pays tire d'une balance favorable risque d'entraîner un désavantage égal pour un autre pays (un point dont les mercantilistes étaient pleinement conscient) signifie non seulement qu'une grande modération est nécessaire afin qu'aucun pays ne dispose d'un stock de métaux précieux supérieur à sa part légitime et raisonnable, mais aussi qu'une politique agressive pour obtenir une balance favorable peut déclencher une concurrence internationale insensée préjudiciable à tous (note: le remède consistant en une unité de salaire élastique destinée à lutter contre la dépression par une baisse de salaires, risque, pour la même raison, de n'avantager un pays qu'aux dépens de ses voisins)» (Keynes 1936 pp. 338-9).

Il en tirait la conclusion que la politique économique intérieure, tout en évitant d'être inutilement et dangereusement agressive, doit bénéficier d'une certaine autonomie, en d'autres termes que l'insertion internationale nécessaire devait être subordonnée aux objectifs intérieurs de revenu et d'emploi.

« C'est une politique autonome de taux d'intérêt, dégagé des préoccupations internationales, et un programme national d'investissement visant à atteindre un niveau optimal d'emploi intérieur qui est doublement satisfaisant dans le sens que cela profite au pays qui l'applique comme aux pays voisins. Et c'est la mise en œuvre simultanée de ces politiques par tous les pays qui est capable de restaurer la santé et la vigueur de l'économie sur le plan international, qu'on mesure celles-ci par le niveau de l'emploi intérieur ou par le volume du commerce international » (Keynes 1936 p. 349).

De fait, Keynes entendait établir des limites normatives à la mondialisation (Skidelsky 2009 pp 185 et sq.) : l'investissement interne devait primer sur l'investissement à l'étranger ; les États créanciers devaient être tenus à réduire leurs excédents ; l'ouverture devait être subordonnée aux objectifs internes, le plein emploi devait être mieux assuré par l'investissement et la consommation domestiques que par les exportations. C'est la situation voulue et installée par les accords de Bretton Woods même si la proposition de Keynes a été édulcorée.

Keynes, en l'occurrence, rejoint Smith (1776) qui, comme nous l'avons déjà souligné, convaincu des bienfaits du libre-échange, n'en prévenait pas moins des déboires qui pouvaient résulter d'une ouverture brutale à la concurrence causant des dommages considérables aux entreprises acculées à des destructions de capital le plus souvent excessives. Et de conclure qu'une juste considération pour les intérêts de ces entreprises exigeait de procéder *progressivement* à l'ouverture et de l'annoncer longtemps à l'avance pour qu'elles puissent efficacement s'y préparer.

Si le libre-échange est porteur, potentiellement, d'un taux de croissance plus élevé, sa mise en œuvre et son approfondissement induisent des distorsions et des déséquilibres qui requièrent une transition qui prend du temps et dont l'issue est d'autant moins assurée que l'équilibre en question n'existe pas vraiment ou n'est qu'un moment fugitif d'une mutation permanente. Des conflits surgissent inévitablement entre gagnants et perdants, au sein de chaque État comme entre les États. Des compensations peuvent être nécessaires et, plus encore, du temps est requis pour que les adaptations requises prennent place et que la transition réussisse : un temps qui justifie de mettre en place des formes de protection.

C'est dans ce contexte qu'un arbitrage est effectué entre l'objectif d'ouverture internationale et les objectifs intérieurs de revenu et d'emploi, plus exactement entre leurs *calendriers* respectifs de réalisation. Les mouvements de capitaux interfèrent dans cet arbitrage dès lors que leur libéralisation opère sans qu'ils puissent être contrôlés et encadrés et qu'ils imposent aux gouvernements nationaux des contraintes qui visent à l'austérité. L'orientation et la volatilité des mouvements de capitaux, en privilégiant le court terme, vont à l'encontre d'une ouverture à l'échange qui soit, sur la moyenne période, bénéfique à tous.

« Nous avons chacun notre propre inclination. Ne croyant pas que nous sommes déjà sauvés, nous aimerions chacun essayer de trouver la voie de notre propre salut. Nous ne souhaitons donc pas être à la merci des forces mondiales en train d'établir ou d'essayer d'établir un équilibre uniforme selon les principes idéaux, s'ils peuvent être appelés ainsi, du capitalisme du laissez-faire. Il y a encore ceux qui s'accrochent aux vieilles idées, mais dans aucun pays au monde aujourd'hui, on ne peut les considérer comme une force réfléchie. Nous souhaitons – pour un temps, et aussi longtemps que durera la phase expérimentale de transition actuelle - être nos propres maîtres et être aussi libres que possible, face aux ingérences du monde extérieur » (Keynes 1933 p. 763).

Est en cause la nature des relations internationales qu'évoquait déjà Polanyi (1944). « Cependant, avec la disparition du mécanisme automatique de l'étalon-or, les gouvernements seront capables de se débarrasser du défaut le plus gênant de la souveraineté absolue, le refus de collaborer à l'économie internationale. En même temps, il deviendra possible de tolérer de bon gré que d'autres pays donnent à leurs institutions internes une forme convenant à leurs inclinations, transcendant ainsi le dogme pernicieux

du dix-neuvième siècle de la nécessaire uniformité des régimes intérieurs dans l'orbite de l'économie mondiale » (pp. 325-6).

La question nationale apparaît *de facto* comme singulièrement délicate. La nation constitue cette entité géographique, historique, sociologique qui incarne le double refus de l'isolement et du cosmopolitisme. Son affirmation s'inscrit en faux avec une mondialisation entendue comme l'absence de pouvoirs étatiques et l'omnipotence du marché. Elle porte, cependant, en elle une dérive qui s'appelle le nationalisme dont l'essence est dans la victoire ou la défaite comme solution au conflit comme s'il était impossible à un État de gagner autrement qu'au détriment de ses adversaires en faisant valoir l'intérêt national. Deux questions se trouvent ainsi intrinsèquement liées, celle de la compétitivité du pays malencontreusement assimilée à celle des entreprises et celle de la nature du fait national ou si l'on préfère celle de ce qui fait l'identité de la nation. « Il y a donc un piège de la nation, et c'est un piège politique : il consiste à compenser le déficit d'intégration sociale de type démocratique par un étatsisme – que cet étatsisme soit démocratique, ou non démocratique. Ce piège a un nom : *nationalisme* » (Karsenti 2010 p. 290). Aussi l'enjeu est-il d'abord de savoir à quelle condition le conflit entre nations, dans la nature des choses, se résout par la coopération. Ce à quoi étaient parvenues les nations occidentales sous l'égide des accords de Bretton Woods. Il est, ensuite, dans ce qui fait la nation dont l'une des dimensions est effectivement cette intégration sociale que Mauss, tel que le lit Karsenti (2010), entend lier, non à l'idée démocratique, mais à la vie démocratique qui fait l'identité de la nation, déborde la race, la langue ou quelque autre mystique. « L'intégration démocratique, prise comme pratique sociale, individue fortement la vie collective, beaucoup plus fortement qu'on ne le croit lorsqu'on se borne à raisonner au niveau politique et à envisager la démocratie comme type de gouvernement représentatif. Mais cette individuation de formes de vie, bien qu'elle puisse aller jusqu'à l'ethnicité réelle, n'a rien à voir avec le mirage d'individualité auquel cherche à s'adosser le nationalisme » (Karsenti 2010 p. 291).

Le paradoxe est que la libéralisation des échanges sans contrainte, notamment sans contrainte quant au rythme d'ouverture, ou plutôt sous la seule contrainte à court terme imposée par les marchés internationaux de capitaux, débouche, au contraire des attentes de la doctrine dominante, sur un pouvoir accru de l'État, non pas un État régulateur et protecteur, mais un État puissance à la recherche d'une compétitivité qui s'exerce au détriment des autres soit en jouant au moins disant en matière sociale et fiscale, soit en se livrant à une guerre commerciale, non sans exacerber le sentiment national. Cet État est porteur d'un nationalisme identitaire qui peut avoir une dimension ethnique, alors que l'État de droit incluant l'État social fonde précisément la Nation sur des règles de droit porteuses d'universalisme.

Le propre du libéralisme social est (devrait être) de restaurer les conditions de coopération internationale fondée sur le respect des objectifs internes de revenu et d'emploi, dont l'une des dimensions est le retour à des bases fiscales et sociales stables. Des institutions doivent se substituer à des règles rigides et être des lieux d'arbitrage entre intérêts momentanément divergents. Dans les termes de l'analyse économique, il s'agit de procéder à des formes de transferts et de redistributions qui vont dans l'intérêt à long terme des protagonistes.

5.6. La transition écologique entre décroissance et croissance verte

La nouveauté réside aujourd'hui dans le fait que la nature (ou la terre) réagit de manière beaucoup plus manifeste que par le passé à une action humaine devenue plus prédatrice, ce dont témoignent l'accélération perceptible du changement climatique et la perte rapide de biodiversité. « À force de la maîtriser, nous sommes devenus tant et si peu maîtres de la Terre, qu'elle menace de nous maîtriser à son tour. Par elle, avec elle et en elle, nous partageons un même destin temporel. Plus encore que nous la possédons, elle va nous posséder comme autrefois, quand existait la vieille nécessité, qui nous soumettait aux contraintes naturelles, mais autrement qu'autrefois. Jadis localement, globalement aujourd'hui » (Serres 1990 p. 61). Le temps propre de la nature (dans ses différentes dimensions), affecté par celui de l'économie, les fait entrer en conflit l'une avec l'autre.⁷⁵ Ainsi se profile la nécessité de concevoir ce que le philosophe appelle un *contrat naturel*. « J'entends désormais par contrat naturel d'abord la reconnaissance, exactement métaphysique, par chaque collectivité, qu'elle vit et travaille dans le même monde global que toutes les autres ; non seulement chaque collectivité publique associée par un contrat social, mais aussi chaque collectif quelconque, militaire, commercial, religieux, industriel, associé par un contrat de droit, mais encore le collectif expert associé par le contrat scientifique » (ibid. p. 78). Son véritable objet est, aux différents niveaux de responsabilité, à travers les différentes intelligences collectives structurant la société, de concilier les contraires, de gérer une contradiction devenue évidente.

La nature n'est pas une donnée physique et biologique immuable que l'on pourrait identifier à l'aide de quelques nombres dont certains imaginent pouvoir avoir le contrôle. Elle n'est pas non plus exogène. Les activités humaines, depuis les premiers balbutiements de la division du travail et l'usage d'outils devenant de plus en plus sophistiqués, opèrent un prélèvement sur des ressources primaires plus ou moins rares et transforment l'environnement. À moins que ces activités ne disparaissent, la question qui se pose est de savoir comment il est possible de répondre au défi physique et biologique, ou si l'on veut le dire plus brutalement, comment peut ou doit opérer la lutte contre une nature parcimonieuse⁷⁶.

La croissance, comme nous l'avons souligné, procède, non pas du progrès technique en tant que tel, mais de l'organisation industrielle de l'activité productive (Georgescu-Roegen 1971). Cette organisation, en synchronisant les opérations élémentaires de production, accroît fortement le taux d'utilisation des biens d'équipement et des ressources en travail, mais au prix d'une augmentation exponentielle de la consommation de ressources et de l'émission de déchets. Sa mise en œuvre est conditionnée par l'existence de marchés d'une taille suffisamment large. L'indexation des salaires sur les gains de productivité, caractéristique du compromis à la base du libéralisme social, alimente la demande globale et rend plus crédible encore du point de vue économique de mettre en œuvre une organisation industrielle. Travailleurs salariés et capitalistes en viennent à partager la même vision du processus économique. Justice sociale et forte croissance, diversifiant activités et emplois et réduisant la pauvreté, vont, alors, de pair pendant une période au cours de laquelle l'exploitation des

⁷⁵ Où l'on voit resurgir, dans une perspective plus large, la thèse de Malthus (1798) aux termes de laquelle la population croît suivant une progression géométrique quand les ressources alimentaires croissent suivant une progression arithmétique avec, pour conséquence, une crise démographique.

⁷⁶ L'idée de lutte ne doit pas induire en erreur. Le propos est de concevoir la façon la plus judicieuse de faire cohabiter l'homme avec la nature grâce à des comportements appropriés.

ressources naturelles n'a jamais été aussi intense.⁷⁷ Aussi, « réduire la justice sociale à ces termes quantitatifs de l'échange salarial (montant des salaires, durée du travail) a été l'une des faiblesses du modèle social hérité de l'après-guerre. Tout entier indexé sur des indicateurs économiques (la croissance, le PIB, le taux de chômage), ce modèle a ignoré le fait que l'organisation du travail et la préservation de l'environnement sont les deux faces d'un même modèle » (Supiot 2020 p. 134).

L'organisation des activités de service est elle-même devenue industrielle dès lors que les conditions ont été réunies d'utilisation maximale des équipements et infrastructures de support, incarnées, par exemple, dans le remplissage maximum des avions, trains ou navires, ou encore des infrastructures touristiques. Cette évolution s'est traduite par une gestion tarifaire multipliant les segments de clientèle et permettant de satisfaire une demande large et diversifiée, avec comme corollaire, comme avec les processus manufacturiers, une très forte consommation de ressources primaires.⁷⁸

La rupture intervenue à compter des années 1970, les stratégies d'entreprise et les politiques économiques nouvellement mises en œuvre se sont traduites par une croissance irrégulière et non partagée. Les inégalités primaires se sont progressivement et partout accrues dans les pays développés. Les risques sociaux ont, alors, augmenté en même temps que les risques écologiques continuaient de s'aggraver.

La démultiplication de la consommation des ressources constitue, à terme, une limite intrinsèque à la croissance (Georgescu-Roegen 1976). Repousser cette limite requiert de changer les modes de production et de consommation et non de substituer le capital et la technique aux ressources. Ce qui conduit à se poser deux questions, sans doute interdépendantes : celle de la viabilité de la transition au regard des bouleversements envisagés qui relèvent, en toute hypothèse, de la destruction créatrice ; celle de la faisabilité au regard du bien-être individuel et social du nouveau régime de développement fondé sur la sauvegarde des biens environnementaux.

Le débat sur le nouveau modèle de développement oppose les tenants de la décroissance à ceux d'une croissance « verte ». Les premiers envisagent une rupture radicale en privilégiant l'écologie au détriment de la croissance économique. Les seconds entendent simplement amender le régime de croissance. Ces deux approches ont, le plus souvent, en partage une représentation avant tout quantitative du problème et raisonnent, implicitement ou explicitement, en termes d'équilibre. L'une et l'autre relève d'une théorie économique qui n'a pas rompu avec un dogme mécanique reposant sur la croyance que toutes les lois temporelles doivent être des fonctions du temps d'horloge.

⁷⁷ Il n'est pas indifférent de noter que les économies planifiées à la mode soviétique ont consommé autant sinon plus de ressources que les économies de marché compte tenu de l'ampleur des gaspillages occasionnés par l'incurie des dirigeants (de l'État) sans pouvoir faire état d'une croissance porteuse d'une amélioration du niveau de vie. La division du travail mise en œuvre ne s'est pas accompagnée d'une extension des marchés faute d'informations pertinentes sur les préférences des clients. La situation de la Chine, devenue un capitalisme autoritaire, est quelque peu différente dans la mesure où les productions ont des débouchés principalement extérieurs, répondant ainsi aux préférences identifiées sur les marchés des clients. Elle se rapproche de la situation des pays occidentaux de la période des trente glorieuses.

⁷⁸ L'une des principales raisons de la pratique de prix discriminants est qu'elle garantit la survie de l'entreprise en présence de coûts fixes ou irrécouvrables, y compris en l'absence de barrières à l'entrée. C'est elle qui permet d'innover en jouant sur la dimension des marchés (Baumol 2002 p. 167-171). Cette pratique est une illustration du véritable rôle des prix entre les mains des entreprises, moins un signal qu'outil de viabilité.

Le projet, plus ou moins explicite, des partisans de l'écologie radicale, tenants de la décroissance, est de stopper l'activité économique de manière à stopper les prélèvements sur une nature rare et les émissions de polluants. Il s'agit bien de modifier le rythme de la croissance en même temps que celui de l'exploitation de la nature en supposant qu'ils obéissent l'un et l'autre à une même loi temporelle qui n'est autre que la loi du temps de l'horloge mécanique. « Le prisme de la décroissance reste trop lié à une vision que l'on pourrait finalement qualifier de standard des enjeux écologiques, en termes d'équilibre et de rythme d'exploitation des ressources » (Missemer 2013 p. 73).

En outre et surtout, si la croissance est le produit de l'organisation industrielle, en interrompre le cours signifie renoncer à cette organisation (que certains dénomment le productivisme) permettant de réduire drastiquement la consommation de ressources naturelles en même temps que l'usage de biens de production spécifiques. Il s'ensuivrait une réduction de la productivité moyenne et une fixation conventionnelle des rémunérations (des salaires), basée sur des minima biologiques ou sociaux, en l'occurrence permettant de minimiser l'empreinte sur la nature. Cette économie se rapprocherait des économies préindustrielles (principalement agricoles) caractérisées par la surpopulation induite par le manque de capital devenu un facteur limitatif, telles que les analyse Georgescu-Roegen (1960).

La question économique ne peut pas être entièrement subordonnée à la question environnementale. Pour Georgescu-Roegen (1971), le processus économique est, certes, d'abord un processus physique, mais il ne s'y réduit pas pour la simple raison qu'il est le fruit d'une activité humaine qui répond à des choix de vie et de société qui ne peuvent pas avoir pour seule dimension la préservation d'une nature présumée immuable.

Le programme alternatif vise à instaurer une croissance « verte ». Sans doute, une telle croissance est-elle possible, économe en ressources, réparant les dégâts causés à l'environnement ou les prévenant notamment en allongeant le cycle de vie des produits. Elle continuerait de reposer sur une organisation industrielle des activités, à commencer par les activités de service (R&D, ingénierie, réparation, entretien, recyclage), mais dans des conditions où produits « verts » et technologies « vertes » viendraient progressivement se substituer à des produits « bruns » et technologies « brunes ».

Que la croissance soit « verte » ou « brune », elle reste le produit de ruptures endogènes, intrinsèque à l'organisation industrielle, remettant, en permanence, en cause la structuration de l'ensemble de l'économie. De ce point de vue, elle est l'antithèse d'un état stationnaire.

La croissance entendue comme un changement mesuré par un indice de quantité procède de changements *qualitatifs* initiés par les entrepreneurs, le développement au sens de Schumpeter (1934, 1935), regroupant nouveaux produits, nouvelles méthodes de production, nouvelle organisation industrielle, ouverture de nouveaux marchés, accès à de nouvelles matières premières. Qu'est-ce alors que la transition écologique sinon la combinaison de ces différentes sortes d'innovations conduisant à la rupture des équilibres existants et provoquant un processus de *destruction créatrice* qui ne manquera pas d'affecter les structures de production et d'échange aussi bien sectorielles que géographiques.

Ces ruptures bouleversent systématiquement l'ordonnement et la synchronisation des processus de production avec comme conséquence que coûts et revenus sont dissociés dans

le temps. Les entreprises doivent supporter les coûts de leurs investissements avant de pouvoir en obtenir les revenus. Cela n'aurait aucune importance si le point d'arrivée du processus de transition était connu, si les entreprises étaient en mesure d'effectuer un calcul d'optimisation inter-temporelle que valideraient banquiers et actionnaires en fournissant les moyens financiers nécessaires, dont c'est précisément le rôle que d'assurer la coordination des échanges dans le temps. Mais s'il est question de changements radicaux des technologies et des préférences, comme c'est le cas avec ceux impliqués par la transition écologique, un tel calcul est impossible.

Les ruptures prennent, en effet, place dans un contexte marqué à la fois par l'irréversibilité des décisions prises, que les investissements soient tangibles ou intangibles, rendant tout retour en arrière coûteux, et par l'incertitude quant à leurs résultats. Les technologies « vertes » ne sont pas connues *a priori* et procèdent de l'expérimentation. Les marchés « verts » ne sont pas davantage connus et doivent être progressivement construits.

Le défi pour l'ensemble des acteurs à commencer par les entreprises est de faire face à cette incertitude radicale, non pas en s'abstenant et en se réfugiant dans la recherche de gains à court terme, mais en s'organisant de manière à pouvoir s'engager à long terme. La transition n'est pas la convergence vers un nouvel équilibre dont on connaîtrait les contours. Elle est une évolution *hors de l'équilibre* dont on cherche à établir les conditions de viabilité (Amendola et Gaffard 1998).

La théorie économique dominante s'en remet, pour traiter de cette évolution, à une mécanique de l'utilité mue par le système de prix. L'acquisition d'information sur les technologies et marchés futurs passerait par leur augmentation *rapide* et *brutale* engendrant de nouveaux investissements et s'accompagnant de destructions du capital existant jugées aussi inéluctables que sans effet à long terme.⁷⁹ Le seul débat entre économistes porte sur l'ampleur des variations de prix des ressources naturelles et donc des taxes, rapportée à la seule estimation des dommages environnementaux à venir.⁸⁰ Il s'agit, en l'occurrence, de faire jouer la substitution de facteurs ou, si l'on préfère, la substitution de technologies « propres » à des technologies « sales ». L'une des modélisations proposées en cette matière suppose que le choix entre elles est déterminé par les prix et la taille du marché. Une intervention publique forte et rapide, sous forme de taxes ou de subventions, est préconisée afin de contrarier les avantages initiaux des technologies « sales » en termes de prix et de taille du marché et de rediriger les ressources vers les technologies « propres ». La substitution de technologies (à laquelle est ramenée la destruction créatrice) est, analytiquement, immédiate et aucun désagrément en termes de performances à long terme n'est considéré du fait du passage de l'une à l'autre. Les retards de mise en œuvre de cette politique incitative sont coûteux en termes de montant des taxes et subventions requis pour compenser les avantages des technologies « sales » (Acemoglu et alii 2009).

⁷⁹ Il a pu ainsi être affirmé que le changement climatique ne pourra pas être combattu en réduisant l'activité économique, mais le sera en augmentant très fortement le prix du carbone quitte à changer la règle monétaire en excluant ce prix de l'indice des prix servant de référence aux interventions d'une banque centrale dévouée au seul objectif d'inflation quasi nulle et en faisant des destructions un mal inévitable mais sans conséquences à long terme. On ne peut être plus clair dans la tentative désespérée de sauver la théorie dominante dans toutes ses dimensions.

⁸⁰ Nordhaus (2008) plaide pour une taxe carbone plutôt faible et un taux d'actualisation plutôt élevé alors que Stern (2007) défend la position opposée, une taxe carbone élevée et un taux d'actualisation faible.

En toute hypothèse, les dommages économiques sont supposés transitoires en raison des forces de rappel qui ramènerait à l'équilibre. Or si le changement de prix était imposé par des moyens administratifs qui le rendrait rapide et brutal, il en résulterait une destruction massive d'équipements et de ressources humaines, ceux et celles des entreprises engagées dans la « vieille » économie, sans d'ailleurs que les contours de la « nouvelle » économie puissent être établis *a priori* avec certitude.⁸¹ Si, contrairement à l'hypothèse trop facilement admise, les prix en question (ceux des ressources et des biens ou services qui les utilisent) ne sont pas des prix d'équilibre, leurs fluctuations pourraient être excessives faute de régulation institutionnelle, accentuant le désordre sur les marchés, altérant de manière erratique offre et demande et réduisant l'horizon temporel des décideurs dont la conséquence est de faire chuter les investissements.⁸²

Comme suite aux restructurations, les travailleurs les plus touchés seraient ceux moyennement qualifiés et empêchés de postuler à de nouveaux emplois plus qualifiés faute des connaissances requises et des moyens de les acquérir. Ils seraient alors condamnés à occuper des emplois peu qualifiés, faiblement rémunérés, dans certaines activités de service.⁸³ Cette destruction engendrerait, si l'ampleur du changement était forte, une forte récession de l'activité, sinon même une dépression dont la conséquence serait, non seulement, de priver de ressources financières (et humaines) les nouvelles activités, mais aussi de détourner les populations ainsi touchées de l'objectif environnemental recherché.⁸⁴ Le dualisme ainsi créé dans la société interviendrait sans pour autant que l'on soit assuré de la *viabilité* du processus de transition ainsi engagé.

À défaut d'un mécanisme efficace de coordination qui reposerait sur la flexibilité des prix, un comportement rationnel face à l'incertitude veut que les prix courants, y compris ceux des ressources naturelles, loin de pouvoir refléter les prix futurs, soient maintenus relativement rigides de façon à permettre aux entreprises d'identifier si les déséquilibres de marché sont ou non pérennes, à éviter les destructions prématurées, à prévenir des emballements de l'offre et la réalisation d'investissements se révélant rapidement injustifiés, bref à faciliter le

⁸¹ La raison en est très simple : équipements et emplois ne sont pas instantanément convertibles et, parallèlement il faut du temps pour en construire de nouveaux sans savoir *a priori* ce qu'ils devront ou pourront être. La transition procède d'investissements *successifs* dont les caractéristiques sont *progressivement* établies au gré des essais et erreurs.

⁸² C'est ce qui s'est produit dans un contexte certes très différent mais ô combien révélateur, pour les marchés de biens, au moment de la transition observée au sein des économies post soviétiques, en l'absence d'institutions (et pas seulement d'instruments) de marché adaptées (Heymann et Leijonhufvud 1994).

⁸³ La structure en termes de qualifications des emplois « verts » à venir est évidemment différente de celle des emplois « bruns ». Une réallocation est nécessaire qui passe par la formation et l'apprentissage qui prennent du temps. Faute d'investissement et de temps, une structure dualiste prévaudra (Marin et Vona 2019, Popp et alii 2020, Vona 2019).

⁸⁴ Les conséquences économiques de la crise sanitaire de 2020 illustrent le propos. L'arrêt imposé brutalement de l'économie s'est traduit par un recul significatif de la pollution. Mais, simultanément, il provoque une chute drastique des revenus dont la compensation ne peut se faire que temporairement et partiellement au prix d'un endettement public accru. Si l'on pense pouvoir surmonter la crise en imposant *rapidement* des contraintes environnementales *brutales*, ce ne peut qu'engendrer une aggravation des pertes de revenus et d'emplois qu'il deviendra vite impossible de compenser.

calcul économique en avenir incertain. Il appartient, évidemment, aux entreprises d'opérer un tel choix ou, plus exactement, d'être placées dans les conditions de le faire.⁸⁵

La relative inertie des taxes (leur augmentation graduelle) doit, dès lors, aller de pair avec celle des prix. Elle répond ici à la nécessité de faire face à l'incertitude doublée de l'irréversibilité des dépenses d'investissement et non à l'appréciation portée sur l'ampleur des dommages futurs.

Se rapporter au mécanisme des prix ou, plus généralement, aux instruments de marché incluant les droits à polluer véhicule une vision réductrice du marché ramené à des échanges de messages entre individus, consommateurs ou producteurs, suivant des procédures variées auxquelles sont réduites les institutions. Or le marché est une *institution* complexe, forcément imparfaite au sens de la théorie standard de la concurrence, mais surtout *possiblement* faite de *contraintes naturelles ou artificielles* pesant sur le comportement des participants prenantes de l'activité entrepreneuriale et assurant la maîtrise du *temps long*. L'efficacité du marché et le calcul économique procèdent, alors, de l'existence de ces contraintes bien plus que du système de prix.

L'accent mis sur le rôle des prix fait, trop souvent, oublier que la transition écologique requiert, avant tout, *d'innover*. Il fait oublier que l'innovation ne procède pas des seules variations de prix. L'innovation n'est autre que *l'engagement* devenu crédible de mettre en œuvre des montants élevés d'investissements publics et privés dont *le temps de gestation* est forcément élevé et ce en l'absence d'une information immédiatement disponible sur les technologies et les marchés futurs. Un tel engagement relève de *l'organisation* créant des *contraintes* sur les comportements d'investissement et non du jeu des forces du marché réduites à des offres et des demandes courantes mettant en présence des « individus » sans pouvoir, uniquement sensibles à des prix imposés. Cet engagement est le moyen de contrôler les déséquilibres de marché à venir.

De fait, la transition écologique, comme n'importe quelle autre rupture structurelle requiert, non de substituer entre eux des facteurs de production, ici dans le but d'économiser les ressources naturelles et de réduire la pollution, mais de substituer de nouveaux processus de production aux anciens, en d'autres termes d'engager un mouvement de *destruction créatrice* inévitablement porteur de fluctuations. Du temps est exigé et des moyens humains et financiers doivent être mobilisés sans pour autant que les acteurs puissent connaître *a priori* les technologies et les marchés futurs. La *viabilité* de cette transition est conditionnée à l'existence d'*institutions* qui ne se réduisent pas à des mécanismes de formation des prix de marché et qui ont pour but la maîtrise des *temporalités* propres aux différents acteurs.

L'impact de la production sur la nature et l'effet en retour sur les conditions de la production révèlent que ce qui est en jeu est moins l'allocation que la création de ressources, en fait les changements qualitatifs dont le point d'arrivée ne peut pas être déterminé *a priori*. Création de ressources, spécificité de ces ressources, apprentissage en cours de route caractérisent le processus de développement et correspondent à une nouvelle façon de concevoir et de percevoir la production et l'environnement. L'environnement est internalisé : ce n'est plus,

⁸⁵ Ce qui est vrai pour les entreprises l'est aussi pour les consommateurs. Hicks (1976 p. 285-86) nous rappelle, en effet, que le consommateur Marshallien décide de ses achats en comparant l'utilité marginale de ce qu'il achète avec l'utilité marginale de la monnaie, non en comparant les utilités marginales de tous les biens, un calcul qui n'est fiable que si prix et revenus sont relativement stables. On peut facilement admettre que la demande finale de biens « verts » ne peut voir le jour sans cette relative stabilité.

seulement une *contrainte*, il devient un *objectif* et une *opportunité*. Organiser le processus de production ainsi conçu est la tâche dévolue en premier lieu à l'entreprise que l'on définit par ses relations internes et externes et sa capacité de construire, pas à pas, son environnement technologique comme naturel. La rationalité du choix cède devant la rationalité de la procédure. Internaliser l'environnement dans la stratégie de l'entreprise consiste à mettre celle-ci en capacité d'investir à long terme en situation d'incertitude ce que l'on aurait tort de réduire à une internalisation des effets externes par le biais des prix augmenté des taxes. Les conditions de *viabilité* du processus d'innovation importent davantage qu'un résultat fondamentalement imprévisible de comportements que l'on aurait tort de croire optimaux.

Les entreprises se trouvent, alors, confrontées (comme pour n'importe quelle innovation importante) à deux *délais*, le délai de gestation d'investissements par nature *irréversibles* et le délai de transmission de l'information du fait de l'*incertitude radicale* aussi bien sur les futures conditions de marché que sur les futures conditions technologiques. Les investissements dans de nouveaux processus de production ne pourront être réalisés sans avoir la capacité de maîtriser ces deux délais et d'éviter, en conséquence, que ne surgissent des déséquilibres excessifs (Richardson 1960). Un alourdissement réglementaire des charges des entreprises et une hausse des prix courants pour inciter à opérer des choix en accord avec la transition écologique ne règlent en rien le problème, ayant, comme nous l'avons vu, pour conséquence de réduire la compétitivité immédiate et, par suite, les moyens financiers d'investir, quand ce n'est pas de, déclencher des destructions prématurées de capital.

L'enjeu pour les entreprises est de pouvoir faire des *anticipations fiables* à long terme et de se donner les moyens de *créer* un marché de biens ou services *futurs* (« verts » en l'occurrence) qui soit aussi équilibré que possible. Leur fiabilité est le reflet d'une rationalité de groupe. De quelque manière, il faut qu'elles puissent s'assurer que les investissements concurrents ne dépassent pas un certain seuil et les investissements complémentaires des fournisseurs et clients atteignent un certain seuil (Richardson 1960). Des *restrictions* ou des *contraintes* sont, alors, nécessaires qui fixent des *limites* à ces investissements dont les entreprises peuvent *rationnellement* tenir compte et qui rendent ces derniers compatibles entre eux. Ce sont des contraintes ou restrictions de nature quantitatives et *temporelles*. Elles sont la véritable source de création de l'information et, plus généralement, de création du marché lui-même, un marché *viable* dont les déséquilibres sont contenus. Elles apparaissent, en outre, comme le moyen d'éviter des destructions inutiles de capital et le gaspillage de ressources, y compris de ressources primaires. Cela tient, évidemment, à l'incertitude qui pèse sur ce que seront les « bonnes » technologies. Ces technologies n'existent pas *a priori*. Elles ne peuvent qu'être construites pas à pas, non par essais et erreurs, mais en étant conditionnées par les formes d'organisation retenues.

L'alternative aux modèles d'équilibre relève d'une théorie économique qui devrait être celle en support du libéralisme social au sens que nous avons voulu donner à ce dernier, celui d'un système institutionnel garantissant aux entreprises de pouvoir faire des anticipations fiables et de s'engager dans des investissements de long terme, que sont en particulier les investissements « verts », avec quelque raison de croire en leur viabilité. Où l'on retrouve la nécessité de disposer d'un capital patient et d'emplois solides qui peuvent contribuer à concilier, un tant soit peu, la justice sociale et la préservation de l'environnement (ou l'équité intergénérationnelle).

Le « verdissement » de l'économie est ici subordonné aux décisions conjointes des différentes parties prenantes de se projeter à long terme. La *question sociale* a partie liée avec la *question environnementale* dans la mesure où le mode de gouvernance retenu, celui de la coalition politique, autorise des investissements « verts », concilie les objectifs d'équité salariale et de préservation de la nature sans qu'il faille avoir recours systématiquement à des redistributions de revenus via l'intervention publique, concilie enfin les objectifs de justice sociale et d'équité intergénérationnelle.

Il reste vrai que la coalition politique ainsi constituée, si elle peut apparaître comme une condition nécessaire et sans doute suffisante pour décider d'investissements à long terme en dépit d'une incertitude radicale, n'est pas suffisante pour que ces investissements répondent effectivement à l'objectif de préservation de l'environnement. La voie envisagée s'oppose aussi bien au tout État qu'au tout marché en insistant sur l'importance d'une gestion polycentrique. Encore faut-il que les intérêts « verts » actuels et futurs puissent être représentés. On sait que la complexité de la gouvernance des systèmes économiques et écologiques rend opportune une gestion polycentrique des « communs » (ressources communes et biens publics locaux) fondée sur la réciprocité et la confiance plutôt que de s'en remettre aux droits de propriété ou à la coercition étatique (Ostrom 1990, 2011). Cette exigence dépasse le domaine des biens communs entendus au sens étroit pour s'appliquer aux activités développées par des entreprises dont on entend reconnaître la condition de coalition politique.

Le libéralisme social, incarné dans cette gestion polycentrique, apparaît comme la solution forcément fragile permettant à la société de survivre à la contradiction incontournable entre économie et écologie en accordant, autant que faire se peut, les temps sociaux avec celui de la nature.

6. Conclusion

Le libéralisme social a été le garant de la stabilité économique, de la cohésion sociale et de la croissance pendant les trente glorieuses dans le cadre restreint du monde occidental à la fois isolé du monde communiste et soumis à son influence politique l'entraînant à satisfaire les revendications ouvrières. Pendant que se constituait ce qui s'appelait alors un tiers monde tentant l'association entre démocratie et économie administrée.

La donne géopolitique s'est profondément transformée suite à la chute du communisme soviétique avec une double irruption : celle des grandes entreprises du numérique porteuse d'une économie de plateformes mondialisée, celle des pays émergents, dont la Chine, dans le champ de l'économie de marché qui sont porteurs d'un capitalisme autoritaire. Est-ce à dire que ce libéralisme est devenu hors de portée en même temps que l'utopie du marché autorégulateur s'effondrait une fois encore ? Ou faut-il persister dans cet ensemble de convictions hérité de l'expérience.

Rechercher stabilité économique et cohésion sociale aujourd'hui c'est refuser des réformes qui visent la compétitivité d'un pays au détriment des autres et se traduisent par une précarité accrue au sein des classes populaires, porteuse de dualisme, de creusement des inégalités et d'affaiblissement des capacités individuelles au risque de menacer l'innovation et la croissance. C'est reconnaître la nécessité de régulations publiques à même de concilier équité et efficacité.

Rechercher stabilité économique et cohésion sociale, s'agissant des entreprises, c'est, au lieu de relativiser leur objectif légitime de profit, reconnaître qu'elles constituent une coalition d'intérêts communs à long terme impliquant de faire une place significative aux salariés dans les modes de gouvernance au lieu de s'en rapporter au pouvoir des seuls actionnaires, avec comme objectif de pouvoir se reposer sur des anticipations fiables et de réaliser des profits à long terme

Rechercher stabilité économique et cohésion sociale, c'est reconnaître qu'il est nécessaire pour ces mêmes entreprises de disposer d'un capital patient et concevoir en conséquence les réformes nécessaires de l'organisation bancaire et du pouvoir actionnarial au niveau national comme au niveau international.

Rechercher stabilité économique et cohésion sociale, c'est reconnaître qu'il est nécessaire pour les États, singulièrement en Europe, de retrouver le chemin de coopérations mutuellement avantageuses. C'est, à cette fin, concevoir les clauses de sauvegarde à même de donner le temps aux acteurs de s'adapter aux évolutions nécessaires liées à l'ouverture sans avoir à supporter un coût social rédhibitoire, refuser toute forme de dumping fiscal ou social en même temps qu'un protectionnisme destructeur, s'engager dans la voie du maintien et de l'extension géographique des dispositifs constitutifs d'un droit des sociétés, d'un droit social, d'un droit fiscal et d'un droit de l'environnement répondant aux objectifs de solidarité et d'efficacité.

Cette recherche de stabilité et de cohésion sociale va l'encontre de l'injonction d'adaptation rapide et brutale véhiculée par l'idéologie néo-libérale ou si l'on préfère de toute thérapie de choc implicitement ou explicitement recommandée par les experts. Elle n'est autre qu'un plaidoyer en faveur d'ajustements lents et graduels rendus possibles par des mécanismes institutionnels favorisant des engagements à long terme, seuls à même d'éviter une instabilité destructrice, un plaidoyer qui ne vise pas la conservation de l'existant mais la viabilité des choix innovateurs.

Ces exigences, il devrait être possible de les porter en rupture claire avec un libéralisme vulgaire ignorant les acquis de ce qui est trop vite qualifié d'ancien monde. L'enjeu n'est rien moins que de réconcilier la démocratie et la cohésion sociale avec la mondialisation grâce à des régulations portées en commun et en faisant en sorte que les arrangements globaux permettent aux États-nations de mieux remplir leur fonction régulatrice au lieu de les affaiblir, comme l'avaient permis les accords de Bretton Woods (Rodrik 2011).

Un tel libéralisme est sans doute *radical* suivant l'expression de Dewey (1935). « Au sens où il ne peut plus se contenter, comme l'a longtemps cru la social-démocratie et comme le croient encore les partisans du 'social-libéralisme', de simplement réguler les abus du capitalisme, mais où il doit bien plutôt reconstruire *collectivement* et *à la racine* le cadre institutionnel servant de base à l'organisation économique et cognitive » (Stiegler 2019 p. 146).

La société dont il est question n'est ni celle des petites communautés autonomes dont rêvaient les socialistes utopiques, ni celle de la planification centralisée expérimentée par les socialistes étatistes, ni celle du marché total que les néo-libéraux ont imaginé pouvoir installer. Elle est cette construction hybride conçue pour mettre en valeur les *intelligences collectives* propres aux différentes communautés qui la structurent non sans qu'il existe une hiérarchie entre ces communautés et la prééminence d'un principe d'universalité au cœur de ce que Supiot (2019) appelle la citoyenneté sociale.

Le principal obstacle qui se dresse devant elle aujourd'hui tient à la rupture introduite par la mondialisation dans les communautés constituées à commencer par la communauté nationale, qu'il est illusoire et dangereux de vouloir résoudre en pensant pouvoir faire exister une communauté unique et informelle (mondiale) incarnée dans le marché total. Les États voient leurs politiques de l'emploi et du revenu subordonnées à l'objectif de libéralisation des échanges et sont contraints par les mouvements de capitaux. Les grandes entreprises s'affranchissent des régulations nationales, procèdent à la fragmentation internationale de leurs processus de production, ne considèrent plus les salaires versés dans leurs pays d'origine comme une composante essentielle de leur marché et n'envisagent plus d'associer leurs salariés à leurs choix stratégiques. La fraction de la population bénéficiaire de la mondialisation n'accepte plus de financer les transferts en faveur du reste de la population, créant une fracture territoriale au sein de différents pays. La coopération entre égaux cède devant la lutte de tous contre tous. L'alternative aux espoirs déçus du néo-libéralisme pourrait alors être l'irruption d'un nationalisme dominateur de plus en plus affiché par des gouvernements de pays émergents ou développés, en fait de capitalismes autoritaires potentiellement en conflit les uns avec les autres.

Ce capitalisme autoritaire est la voie dans laquelle peuvent, en effet, s'engager des sociétés de marché fragilisées par la dissolution des anciennes appartenances et frappées par la montée du populisme. « Le populisme, c'est le peuple convoqué ou invoqué, ce n'est pas le peuple consulté, le peuple analysé, ou le peuple se reprenant dans sa composition interne, en tant que société politique d'un certain type. C'est le peuple massifié, précipité, condensé éventuellement dans son leader, qui le présente plutôt qu'il ne le représente » (Karsenti 2019 p. 2). Bien loin de la reconnaissance des intelligences collectives. De cette association entre capitalisme autoritaire et populisme ressortissent à la fois un déni de la démocratie libérale et la reconnaissance d'une assignation à des appartenances identitaires conduisant à nier le principe d'universalité au cœur du libéralisme social.⁸⁶

Supiot (2019) évoque un tel renoncement à l'universalisme abstrait de l'égalité des droits et des devoirs qui est un renoncement à la citoyenneté sociale qui « avait été un moyen de subsumer ces identités plurielles par de puissants mécanismes de solidarité qui engageaient tous les hommes et les femmes d'un même territoire dans une communauté de destin » (p. 52). Et d'ajouter ce qui suit. « Dès lors que le processus de globalisation sape les modèles sociaux qui s'étaient édifiés dans les différentes nations, la revendication de justice tend à changer de base ; elle ne se fonde plus sur une loi commune à tous les habitants d'un État, mais sur l'appartenance de chacun d'entre eux à des communautés transnationales ou infranationales, fondées sur la religion, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, l'identité régionale, l'origine ethnique, le genre, etc. » (p. 53). Cette critique du caractère pernicieux des « nouvelles » solidarités ne met nullement en cause la nécessité de faire appel aux « intelligences collectives », une mise en cause qui voudrait que l'on s'en remette

⁸⁶ L'école de Chicago, dans sa deuxième vie, nous éclaire sur cette alternative (Marty et Kirat 2018). La liberté politique ou plutôt la démocratie libérale n'est plus associée à la liberté économique. L'autoritarisme politique, parfois habillé en démocratie limitée ou « illibérale », est désormais admis dès lors que c'est le moyen d'imposer la liberté économique. C'est ainsi que les « Chicago boys » ont justifié la dictature au Chili. C'est aujourd'hui la pratique en Chine comme, à des degrés divers dans certains autres pays y compris au sein de l'Union Européenne. D'une certaine façon, la tentative de s'en remettre aux experts devenus thuriféraires du néo-libéralisme ou aux agences gouvernementales indépendantes parfois capturées par des milieux académiques converti à une idéologie particulière, relève de la même approche visant à limiter, non pas le rôle du politique, mais celui de la délibération politique (Zingales 2020).

à la seule intervention de l'État ou à celle des règles aveugles du marché. Il s'agit, bien au contraire, de plaider contre l'assignation à des identités particulières.

Rodrik (2011) fait, pour sa part, état de l'impossibilité de concilier mondialisation, souveraineté nationale et démocratie politique et considérait que l'on pouvait n'en concilier que deux au détriment du troisième. L'idée d'une gouvernance globale associant mondialisation et démocratie politique est utopique. Associer mondialisation et souveraineté nationale est à double détente : soit la conduite de l'État est confiée à des experts qui imposent des règles communes censées produire une situation optimale, soit un capitalisme autoritaire s'installe. Dans les deux cas, c'est bien au détriment de la démocratie qu'agissent les experts ou des dictateurs. Mais c'est aussi au détriment de la viabilité. L'option de subordonner la mondialisation à l'exercice de la démocratie et de la souveraineté nationale, de concevoir ainsi des souverainetés partagées reste la seule réellement acceptable du point de vue du bien commun. Cela ne suffit malheureusement pas à la rendre crédible dans un contexte où la déstabilisation interne des démocraties libérales va de pair avec la montée en puissance des États autoritaires. Les crises ont sans doute décrédibilisé la théorie économique ordinaire. Elles ont avant tout désynchronisé les multiples horloges. La tâche dévolue aux nouvelles institutions constitutive d'un libéralisme social réhabilité est d'aider à les resynchroniser. C'est d'une transition institutionnelle dont il est question avec tous les obstacles qui se dressent devant elle dans l'ordre des idées comme dans celui des pouvoirs en place et des faits.

Références

- Aghion P., Algan Y., Cahuc P. and A. Shleifer (2010) : 'Regulation and Distrust', *Quarterly Journal of Economics* 125 (3): 1015-1049
- Akerlof G. (2020): 'Sins of Omission and the Practice of Economics', *Journal of Economic Literature* 58 (2): 405-418.
- Algan Y. et P. Cahuc (2007) : *La société de défiance*, Paris : Editions de la rue d'Ulm.
- Amendola M. and J-L Gaffard (1988): *The Innovative Choice*, Oxford: Blackwell.
- Amendola M. and J-L Gaffard (1998): *Out of Equilibrium*, Oxford: Clarendon Press.
- Amendola M. and J-L Gaffard (2006): *The Market Way to Riches: Behind the Myth*, Cheltenham: Edward Elgar.
- Amendola M. and J-L Gaffard (2012): *Capitalisme et cohésion sociale*, Paris: Economica.
- Amendola M. and J-L Gaffard (2018): *Le désordre et la raison. Une économie politique de la mondialisation*, Londres : ISTE.
- Amendola M. and J-L Gaffard (2019): *Disorder and Public Concern about Globalization*, London: ISTE and Wiley.
- Arrow K.J. (1974 a): 'Limited Knowledge and Economic Analysis', *American Economic Review* 64 (1): 1-10.
- Arrow K.J. (1974 b): *The Limits of Organization*, New York: Norton & Cie.
- Arrow K.J. (1987): 'De la rationalité de l'individu et des autres dans le système économique', *Revue Française d'Économie* 2 (1) : 22-47.

- Arrow K. and G. Debreu (1954): 'Existence of Equilibrium for a Competitive Economy', *Econometrica* 22 (3): 265-290.
- Audard C. (2019) : *La démocratie et la raison, Actualité de John Rawls*, Paris : Grasset.
- Baumol W.J. (2002): *The Free-Market Innovation Machine*, Princeton, Princeton University Press.
- Bougette P., Deschamps M. and F. Marty (2015) : 'When Economics Met Antitrust : the Second Chicago School and the Economization of Antitrust Law', *Enterprise & Society* 16 (2) : 313-53.
- Boyer R. (2020) : *Les capitalismes à l'épreuve de la pandémie*, Paris : La Découverte.
- Bladen V. (1974): *From Adam Smith to Maynard Keynes : the Heritage of Political Economy*, Toronto : University of Toronto Press.
- Blaug M. (1968) : *Economic Theory in Retrospect*, 2nd edition, London : Heineman.
- Bruno S. (1987): 'Micro-Flexibility and Macro-Rigidity: Some Notes on Expectations and the Dynamic of Aggregate Supply', *Labour* 1 (2): 127-151.
- Canto-Sperber M. (2003) : *La philosophie du socialisme libéral*, in M. Canto-Sperber et N. Urbinati éditrices : *Le socialisme libéral. Une anthologie : Europe – États-Unis*, Paris : Editions Esprit.
- Charbonnier P. (2020) : *Abondance et liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte.
- Clam J. et J-L Gaffard (2001): *Norme, Fait, Fluctuation*, Genève : Librairie Droz.
- Coase R.H. (1978) : 'Economics and Contiguous Disciplines', *The Journal of Legal Studies* : 201-211.
- Collier P. (2018) : *The Future of Capitalism*, Penguin Books
- Cometti J-P (2018): 'Présentation' de Dewey J. *Écrits politiques*, Extraits de *The Collected Works of John Dewey*, Paris: Gallimard.
- Day R.H. (1967): 'Profit, Learning and the Convergence of Satisficing to Marginalism', *Quarterly Journal of Economics* 81 (2): 302-311.
- Dewey J. (1927): *The Public and its Problems*, in *The Collected Works of John Dewey, The Later Works (1925-1953) vol. 2* (1984): Carbondale: Southern Illinois University Press. Traduction française (2010) : *Le public et ses problèmes*, Paris : Gallimard.
- Dewey J. (1929): *The Quest for Certainty*, in *The Collected Works of John Dewey, The Later Works (1925-1953) vol. 4* (1984) : Carbondale : Southern Illinois University Press. Traduction française (2014) : *La quête de certitude*, Paris : Gallimard.
- Dewey J. (1935): 'The Future of Liberalism'. in *The Collected Works of John Dewey The Later Works (1925-1953) vol. 11* (1987) : Carbondale : Southern Illinois University Press. Traduction française (2018): 'L'avenir du Libéralisme' in J. Dewey *Écrits Politiques Extraits de The Collected Works of John Dewey*, Paris: Gallimard.
- Dewey J. (1935) : *Liberalism and Social Action*, in *The Collected Works of John Dewey The Later Works (1925-1953) vol. 11* (1987) : Carbondale : Southern Illinois University Press. Traduction française (2014) : *Après le libéralisme ? Ses impasses, son avenir*, Paris : Climats.

- Dockès P. (1996) : *La société n'est pas un pique-nique. Léon Walras et l'économie sociale*, Paris : Economica.
- Dockès P. (1999) : *Pouvoir et autorité en économie*, Paris : Economica.
- Dockès P. (2006) : 'Léon Walras : la Vérité, l'Intérêt et la Justice réconciliés', *Economies et Sociétés-Cahiers de l'I.S.M.E.A.*, tome XL (1), Série Oeconomia, HPE (38): 1777-1812.
- Dockès P. (2017) : *Le capitalisme et ses rythmes, Tome 1 Sous le regard des géants*, Paris : Classiques Garnier
- Dostaler G. (2009) : *Keynes et ses combats*, Paris : Albin Michel.
- Dupuy J-P (1992) *Libéralisme et Justice Sociale : Autour de John Rawls*, Paris : Hachette.
- Dupuy J-P (2012) : *L'avenir de l'économie*, Paris : Flammarion.
- Durkheim E. (1895) : *De la division du travail social*, réédition 2013, Paris, Presses Universitaires de France
- Égé R. (1992) : 'Emergence du marché concurrentiel et évolutionnisme chez Hayek', *Revue Economique* 43 (6) : 1007-1036.
- Fabre-Magnan M. (2018) : *L'institution de la liberté*, Presses Universitaires de France.
- Favereau O. (2020) : 'Économie : un individualisme méthodologique à la recherche de sa propre incomplétude', *L'Année Sociologique*, 70 (1) : 231-259.
- Fitoussi J-P (1973) : *Inflation, équilibre et chômage*, Paris : Cujas.
- Fitoussi J-P (2002) : *La règle et le choix. De la souveraineté économique en Europe*, Paris, Le Seuil.
- Fitoussi J-P (2004) : *La démocratie et le marché*, Paris : Grasset.
- Frydman R. and M. Goldberg (2011): *Beyond Mechanical Markets. Asset Price Swings, Risk, and the Role the State*, Princeton, Princeton University Press. Traduction française (2013): *Marchés: la fin des modèles standard*, Paris: Le Pommier.
- Gaffard J-L, Amendola M. et F. Saraceno (2020): *Le temps retrouvé de l'économie*, Paris : Odile Jacob.
- Galbraith J.K. (2008) : *The Predator State*, New York: Free Press; Traduction française (2009): *L'État prédateur*, Paris: Le Seuil.
- Gauchet M. (2007) : *La crise du libéralisme 1880-1914, L'avènement de la démocratie II*, Paris : Gallimard, Folio Essais.
- Georgescu-Roegen N. (1960): 'Economic Theory and Agrarian Economics' *Oxford Economic Papers* XII : 1-40.
- Georgescu-Roegen N. (1971): *The Entropy Law and the Economic Process*, Cambridge Mass. : Harvard University Press.
- Georgescu-Roegen N. (1975): 'Dynamic Models and Economic Growth', in G. Schwodiauer ed. *Equilibrium and Disequilibrium in Economic Theory*, Proceedings of a conference by the Institute of Advanced Studies, Vienna. Reprint in Georgescu-Roegen N. (1976): *Energy and Economic Myths*, New York: Pergamon Press.
- Glais M. (1992) : *Économie Industrielle*, Paris, Litec.

- Goodwin R.M. (1951): 'A Non-Linear Theory of the Cycle', *Review of Economics and Statistics* 32 (4): 316-320.
- Granovetter M. (1985): « Economic Action and Social Structure: the Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology* 91 (3) : 481-510.
- Green T.H. (1881): *Lecture on Liberal Legislation and Freedom of Contract*, Oxford: Slatter and Rose. Reed. In *Works of Thomas Hill Green* (2011): Cambridge University Press.
- Gruson C. (1969): *Origine et espoirs de la planification française*, Paris, Dunod.
- Guaino H. (2016) : *En finir avec l'économie du sacrifice*, Paris : Odile Jacob.
- Habermas J. (1988) : *Le Discours Philosophique de la Modernité*, Paris, Gallimard,
- Hayek F.A. (1933) : *Monetary Theory and the Trade Cycle*, Reprinted (1975), Augustus Kelley.
- Hayek F.A. (1944) : *The Road to Serfdom*, London : Routledge. Traduction française (2007) : *La route de la servitude*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Hayek F.A. (1937): 'Economics and Knowledge', *Economica* 4: 33-54. Reprinted in Hayek F.A. (1948).
- Hayek, F.A. (1948): *Individualism and Economic Order*. Chicago: University of Chicago Press, Reprint (1980).
- Hayek F.A. (1959): *The Constitution of Liberty*. Traduction 1994 : *La Constitution de la Liberté*, Paris : Litec
- Hicks J.R (1947): 'World Recovery after War: A Theoretical Analysis', *The Economic Journal* 57: 151-164. Reproduced in J.R. Hicks (1982): *Money, Interest, and Wages, Collected Essays on Economic Theory, volume II*, Oxford: Basil Blackwell.
- Hicks J.R. (1950): *A Contribution to the Theory of the Trade Cycle*, Oxford: Clarendon Press.
- Hicks J.R. (1965): *Capital and Growth*, Oxford: Clarendon Press.
- Hicks J.R. (1973): *Capital and Time*, Oxford: Clarendon Press.
- Hicks J.R. (1974): *The Crisis in Keynesian Economics*, Oxford: Basil Blackwell.
- Hicks J.R. (1989): *A Market Theory of Money*, Oxford: Clarendon Press. Traduction française, *Monnaie et Marché*, Paris: Economica.
- Hobhouse L.T. (1911): *Liberalism*, Oxford, Oxford University Press.
- Hobson J.A. (1894): *The evolution of Modern Capitalism*, London, Rouledge.
- Howitt P. (1994): 'Adjusting to Technological Change', *The Canadian Journal of Economics* 27 (4): 763-775.
- Howitt P., (2008), 'Macroeconomics with Intelligent Autonomous Agents', in R. Farmer (éd.), *Macroeconomics in the Small and the Large, Essays in Honor of Axel Leijonhufvud*, Cheltenham, Edward Elgar.
- Jaffé W. (1980) : 'Walras' Economics as Others See It', *Journal of Economic Literature* 18 (2) : 528-549.
- Karsenti B. (2010): 'Une autre approche de la Nation : Marcel Mauss', *Revue du Mauss* n° 36 : 283-294.

- Karsenti B. (2013): *D'une philosophie à l'autre*, Paris, NRF Essais Gallimard.
- Karsenti B. (2019) : 'Comment lire nos populismes', mimeo.
- Keynes, J.M. (1919). *The Economic Consequences of the Peace*. Harcourt, Brace, and Howe, New York.
- Keynes J.M. (1923): *A Tract on Monetary Reform*, London: Macmillan Press. Reed. (1971) in *The Collected Writings, vol. IV*, London, Macmillan.
- Keynes J.M. (1926) : 'The End of Laissez-faire', Reed. (1972) in *Essays in Persuasion Collected Writings IX*, London : Macmillan. Traduction française in J.M. Keynes (2002) : *La pauvreté dans l'abondance*, Paris : Gallimard.
- Keynes J.M. (1933) : 'National Self-Sufficiency', *The Yale Review* 22 (4) : 755-769.
- Keynes J.M. (1936) : *The General Theory of Employment, Interest, and Money*, London : Macmillan. Reed. *The Collected Writings Vol. VII* (1973), London, Macmillan for the Royal Economic Society. Traduction française de J. De Largentaye : *Théorie Générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris: Payot.
- Keynes J.M. (1939): 'Democracy and Efficiency', *New Statesman and Nation*, 17 (January 28).
- Knight F.H. (1921): *Risk, Uncertainty, and Profit*, Chicago: University of Chicago Press. 1971 Edition with an Introduction by G.J. Stigler.
- Krugman P.R. (2007) : *The Conscience of a Liberal*, New York, Norton & Cie. Traduction française de P. Chemla (2008) : *L'Amérique que nous voulons*, Paris : Flammarion.
- Landes D. (1969): *The Prometheus Unbound*, London, Cambridge University Press. Traduction française de L. Evrard (1975): *L'Europe Technicienne ou le Prométhée Libéré*, Paris : NRF Gallimard.
- Landier A. et D. Thesmar (2010): *La société translucide: Pour en finir avec le mythe de l'État bienveillant*, Paris: Fayard
- Lazonick W. (2007): 'Varieties of Capitalism and Innovative Enterprise', *Comparative Social Research* 24: 21-69.
- Leijonhufvud A. (1968): *On Keynesian Economics and the Economics of Keynes*, Oxford, Oxford University Press.
- Leijonhufvud A. (1992) : 'Keynesian Economics : Past Confusions, Future Prospects', in A. Vercelli and N. Dimitri, eds, *Macroeconomics : a Survey of Research Strategies*, Oxford : Oxford University Press. Reprint in A. Leijonhufvud (2000).
- Leijonhufvud A. (2000): *Macroeconomic Instability and Co-ordination*, Cheltenham: E. Elgar.
- Leijonhufvud A. (1996): 'Towards a Not-Too Rational Macroeconomics', in D. Colander ed.: *Beyond Microfoundations: Post Walrasian Macroeconomics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Levy F. and P. Temin (2007): 'Inequality and Institutions in 20th Century America', *NBER Working Paper* 13106
- Lippmann W. (1937): *The Good Society*, Boston: Little, Brown and Companies. Traduction française (1938): *La cité libre*, Paris: Librairie de Médicis. Reed. (2011) : Paris : Les Belles Lettres.

- Mallet S. (1969) : *La nouvelle classe ouvrière*, Paris : Le Seuil.
- Malthus (1798) : *Essay on Population*, Reprinted for the Royal Economic society, London, Macmillan 1926.
- March J. (1962) : 'The Business Firm as a Political Coalition', *The Journal of Politics* 24 (4): 662-678.
- Marshall A. (1890): *Principles of Economics*, London: Macmillan. 8th edition (1920)
- Marin G. and F. Vona (2019 a): 'The Impact of Energy Prices on Employment and Environmental Performance: Evidence from French Manufacturing Establishment 1997-2015', *Center for Climate Change Economics and Policy*, Working Paper N° 362.
- Marty F. et T. Kirat (2018): 'Les mutations du néo-libéralisme américain quant à l'articulation des libertés économiques et de la démocratie', *Revue Internationale de Droit Économique*, 22 (4) :471-498.
- Mayer C. (2013): *Firm Commitment*, Oxford: Oxford University Press.
- Metcalfe J.S. (1998): *Evolutionary Economics and Creative Destruction*, Routledge: London.
- Metcalfe J.S. (2001): 'Institutions and Progress', *Industrial and Corporate Change* 10 (3): 561-586.
- Mill J.S. (1859): *On Liberty*, Reed. in H.B Acton ed.(1972): *Utilitarianism, On Liberty, and Considerations on Representative Government*, London: Everyman's Library. Traduction française : *De la liberté*, Paris : Gallimard, Folio Essais.
- Missemer A. (2013) : *Nicholas Georgescu-Roegen, pour une révolution bioéconomique*, Lyon, ENS Éditions.
- Nordhaus W.D. (2008): *A Question of Balance: Weighing the Options on Global Warming Policies*, New Haven, Yale University Press.
- Ostrom E. 1990): *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Actions*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Ostrom E. (2011): 'Par-delà les marchés et l'État la gouvernance polycentrique des systèmes économiques complexes', *Revue de l'OFCE* 120 : 15-72. Version révisée de la conférence donnée le 8 décembre 2009 à l'occasion de la remise du Prix de la Banque de Suède en Sciences Économiques en mémoire d'Alfred Nobel.
- Penrose E. (1959): *The Theory of the Growth of the Firm*, Oxford: Oxford University Press. 3rd edition 1995.
- Phelps E. (2013) : *Mass Flourishing*, Princeton : Princeton University Press. Traduction française (2017): *La prospérité de masse*, Paris: Odile Jacob.
- Polanyi K. (1944) : *The Great Transformation*, New York: Farrar and Rinehart. Second edition (2001) with a foreword by J.E. Stiglitz: Beacon Paperback. Traduction française (1983): *La grande transformation*, Paris: Gallimard.
- Popp D., Vona F., Marin G and Z. Chen (2020): 'The Employment Impact of Green Fiscal Push: Evidence from the American Recovery Act', *NBER Working Paper* 27321.
- Popper K (1966): *The Open Society and Its Enemies*, London: Routledge. Traduction Française (1979) *La société ouverte et ses ennemis*, Paris : Le Seuil.

- Ragot X. (2019) : *Civiliser le capitalisme*, Paris : Fayard.
- Ragot X. (2020) : 'Économie et politique : Retour des États ou des Nations ?' miméo,
- Rawls J. (1971): *A Theory of Justice*, Cambridge, Mass.: The Belknap Press of Harvard University Press. Revised Version 1999, Oxford: Oxford University Press. Traduction Française (1987), Paris: Le Seuil
- Rawls J. (1993): *Political Liberalism*, New York: Columbia University Press. Traduction Française (1996): *Libéralisme politique*, Paris: Le Seuil.
- Revault d'Allones M. (2010) : *Pourquoi nous n'aimons pas la démocratie*, Paris : Le Seuil.
- Richardson G.B. (1953): 'Imperfect Knowledge and Economic Efficiency', *Oxford Economic Papers* 5 (2): 136-156. Reprinted in G.B. Richardson (1998)
- Richardson G.B. (1960) : *Information and Investment, A study in the working of the competitive economy*, Oxford : Oxford University Press. Reed.1990.
- Richardson G.B. (1972): 'The Organisation of Industry', *The Economic Journal*: 883-896. Reprinted in G.B. Richardson (1998).
- Richardson G.B. (1998): *The Economics of Imperfect Knowledge*, Cheltenham : E. Elgar.
- Rodrik D. (2011): *The Globalization Paradox*, New-York: Norton & Cie.
- Rodrik D. (2018): *Straight Talk on Trade Ideas for a Sane World Economy*, Princeton, Princeton University Press. Traduction française (2018) : *La Mondialisation sur la sellette : plaidoyer pour une économie saine*, Bruxelles : De Boeck.
- Romano S. (1918) : *Il ordinamento giuridico*. Traduction française (2002) : *L'ordre juridique*, Paris : Dalloz
- Romano S. et Bergé J-S (2015) : *Les ordres juridiques*, Paris : Dalloz.
- Rosanvallon P. (1979) : *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, 3^{ème} édition, Paris : Le Seuil, Collection Points.
- Rosanvallon P. (2006) : *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*, Paris : Le Seuil.
- Rosanvallon P. (2011): *La société des égaux*, Paris : Le Seuil.
- Rosanvallon P. (2015): *Le bon gouvernement*, Paris : Le Seuil.
- Rosanvallon P. (2020) : *Le siècle du populisme. Histoire, théorie, critique.*, Paris : Le Seuil.
- Rovelli C. (2017) : *L'ordre du temps*, Paris : Flammarion.
- Samuelson P.A. (1939) : 'Interaction Between the Multiplier Analysis and the Principle of Acceleration', *Review of Economics and Statistics* 21: 75-78.
- Segrestin B. et A. Hatchuel (2012) : *Refonder l'entreprise*, Paris : Le Seuil.
- Sen A. (1991) : *On Ethics and Economics*, Oxford, Basil Blackwell. Traduction française (1993) : *Éthique et économie*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Sen A. (1999): *Development as Freedom*, Alfred Knopf Inc.. Traduction Française (2003) : *Un nouveau modèle économique, Développement, justice, liberté*, Paris : Odile Jacob.

- Sen A. (2009) : *The Idea of Justice*, London : Penguin Books. Traduction française (2009) : *L'idée de justice*, Paris : Flammarion.
- Serres M. (1990) : *Le contrat naturel*, Paris : Éditions François Bourin.
- Shackle G.L.S. (1949) : *Expectations in Economics*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Shonfield A. (1965): *Modern Capitalism: The Changing Balance of Public and Private Power*, Oxford: Oxford University Press. Traduction Française (1969) : *Le Capitalisme aujourd'hui, l'État et l'entreprise*, Paris : Gallimard.
- Simon H.A. (1951): 'A Formal Theory of the Employment Relationship', *Econometrica* 19 (3) : 293-305.
- Skidelsky R. (2009): *Keynes: the return of the master*, New York: Public Affairs.
- Smith A. (1776): *An Inquiry in the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, Reed. (1976) R.H. Campbell and A.S. Skinner (eds), Oxford: Clarendon Press. Traduction française : *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris: Flammarion
- Smith A. (1790): *The Theory of Moral Sentiments*, Reed. D.D. Raphael and A.L. Macfie, Oxford Clarendon Press. Traduction française: *La théorie des sentiments moraux*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Solow R.M. (1956) : 'A Contribution to the Theory of Economic Growth', *Quarterly Journal of Economics* 70: 75-94.
- Stern, Nicholas (2007): *The Economics of Climate Change: The Stern Review*, Cambridge: Cambridge University Press.
- Stiegler B. (2018) : 'Les années 1930 éclairent les tendances autoritaires du néo-libéralisme', *Le Monde* 19 Juillet
- Stiegler B. (2019) : *Il faut s'adapter. Sur un nouvel impératif politique*, Paris : NRF Essais Gallimard.
- Supiot A. (2010) : *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris : Le Seuil.
- Supiot A. (2013) : *Grandeur et Misère de l'État social*, Paris, Collège de France – Fayard.
- Supiot A. (2015) : *La gouvernance par les nombres*, Paris, Fayard.
- Supiot A. (2019) : *La force d'une idée suivi de l'idée de Justice sociale d'Alfred Fouillée*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Supiot A. (2020) : 'Les taches de l'O.I.T. à l'heure de son centenaire', *Revue Internationale du Travail* 159 n° 1 : 131-152.
- Thaler R.H. and C.R. Sunstein (2003): 'Libertarian Paternalism', *American Economic Review* 93, n°2, p. 175-179.
- Tirole J. (2016) : *L'économie du bien commun*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Tobin J. (1972): 'Inflation and Unemployment', *American Economic Review* 62: 1-18.
- Veblen T. (1899): *The Theory of Leisure Class an economic study of institutions*, New York, Macmillan. Traduction française : *Théorie de la classe de loisirs*, Paris : Gallimard.

Veblen T. (1919): *The Vested Interests and the Common Man*, in *Collected Works of Thorstein Veblen* volume VII, London, Routledge.

Veblen T. (1921): *The Engineers and the Price System*, in *Collected Works of Thorstein Veblen* volume VII, London, Routledge.

Vona F. (2019): 'Job Losses and Political Acceptability of Climate Policies: why the job killing argument is persistent and how to overturn it', *Climate Policy* 19 (4): 524-532.

Walras L. (1874) : *Éléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale*, Edition comparée par P. Dockès et alii, Paris, Economica 1988.

Walras L. (1896): *Études d'économie sociale*, in *Œuvres économiques complètes* tome IX, P. Dockès éd., Paris: Economica 1992.

Walras L. (1898) : *Etudes d'économie politique et appliquée : théorie de la production de la richesse sociale*, Edition comparée par P. Dockès et alii, Paris, Economica 1995.

Zask J.(2010) : Préface de Dewey, *Le public et ses problèmes*, Paris : Gallimard.

Zingalès L. (2020): *The Political Limits of Economics*, *Stigler Center for the Study of the Economy and the State*, New Working Papers Series No 41.